

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 17 février 2023

-:-

Le vendredi 17 février 2023, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

La séance est ouverte à 9 heures 51 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons ouvrir notre séance.

Je demande à notre benjamin, Monsieur Xabi Elizagoyen, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mmes Bergerol, Bourg, Brobecker, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, MM. Franchi, Fromantin, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, le Moal, Léandri, Limoge, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés :

M. Boudy, pouvoir à M. Franchi

Mme Caullery, pouvoir à Mme Bécart

Mme Mouaddine, pouvoir à M. Datcharry

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, avant d'entamer notre ordre du jour, je souhaite que nous rendions hommage à notre ancien collègue, Louis-Charles Bary, qui nous a quittés le 31 janvier dernier, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Conseiller général élu pour la première fois en 1976, Vice-président, puis Premier vice-président de notre Institution départementale chargé des affaires économiques, il mit son expérience et ses compétences acquises au cours d'une remarquable carrière dans l'industrie textile au service de la vitalité, de l'attractivité et du rayonnement de notre Département qu'il servit avec enthousiasme et détermination sous les présidences de Paul Graziani, Charles Pasqua, Nicolas Sarkozy et Patrick Devedjian, avant de céder son fauteuil en 2008.

Il parachevait ainsi quarante-trois années d'engagement au service de l'intérêt général des Altoséquanais, après avoir débuté au Conseil municipal de Neuilly-sur-Seine en 1965, ville dont il fut un Premier adjoint et un Maire respecté, un élu dévoué, soucieux de sa jeunesse et des plus démunis.

J'ai eu la chance de siéger à ses côtés à mes débuts dans cette Assemblée, où il a su faire bénéficier chaque nouvel élu de son expérience et de ses conseils précieux.

Je garde le souvenir d'un homme de conviction, fidèle aux valeurs auxquelles il croyait, attaché par-dessus tout à sa liberté de penser et d'action.

Pour saluer le parcours de ce grand élu local, commandeur de la Légion d'honneur, je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Louis-Charles Bary)

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 23.23 – Débat d'orientation budgétaire 2023.

M. le Président.- Le premier point à l'ordre du jour concerne notre débat d'orientation budgétaire.

J'ai quatre inscrits.

Monsieur Senant, en tant que Président de la Commission des finances, à qui je donne tout de suite la parole.

M. Senant.- Le contexte économique dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui est particulièrement incertain. La crise du Covid a déclenché dans le monde une inflation qui avait disparu depuis vingt ans et la guerre en Ukraine a entraîné une crise énergétique qui affecte principalement l'Europe. Toutefois, la récession annoncée tarde à se produire et l'inflation semble ralentir quelque peu.

Or, l'évolution des ressources des Départements rend ceux-ci de plus en plus sensibles au contexte économique.

Les principales ressources des Départements étaient jusqu'à présent des impôts locaux : la taxe foncière et la CVAE. La taxe foncière a été transférée au bloc communal pour remplacer la taxe d'habitation et elle a été remplacée par une fraction du produit national de la TVA ; cette année, la CVAE, payée par les entreprises, sera remplacée par un produit substitutif qui adoptera aussi la dynamique de la TVA. Près du tiers des ressources du Département évolueront ainsi désormais comme la TVA, c'est-à-dire en fonction de l'activité et de l'inflation au niveau national. Compte tenu du niveau de l'inflation, elles devraient donc augmenter.

En ce qui concerne les droits de mutation, par contre, qui représentent aussi un bon tiers de nos ressources de fonctionnement, il est permis après deux années marquées par un haut niveau du marché immobilier d'anticiper une baisse assez importante en raison de la crise du marché des bureaux et du ralentissement qui s'annonce de celui des logements. L'attribution de compensations versées par la Région Ile-de-France depuis 2017 en contrepartie du transfert de vingt-cinq points de CVAE restera stable, comme chaque année, et la Dotation globale de fonctionnement continuera

de diminuer légèrement. Malgré la baisse attendue du produit des droits de mutation, les recettes de fonctionnement devraient au moins, néanmoins, se maintenir.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles seront moins affectées que celles de nos Communes par la hausse du prix de gaz et de l'électricité, qui ne grèvera en effet que de 20 M€ le budget départemental, à comparer à un budget de 2 Md€ ; cela ne fait que 1 % du budget, donc cela grèvera nettement moins que les comptes de nos Communes.

Le Département devrait donc être en mesure d'augmenter, encore cette année, son budget de fonctionnement, qui pourrait frôler les 2 Md€, dont 969 M€ pour la solidarité, tout en conservant une épargne brute satisfaisante qui resterait encore supérieure à 100 M€. Il sera ainsi en mesure de poursuivre son effort d'investissement à un niveau très élevé. Nous avons investi cette année 744 M€ ; eh bien, ce serait un peu moins, on vise plutôt 600 à 620 ou 630 M€, mais c'est encore un niveau très élevé, puisque jusqu'à présent, le niveau normal de nos investissements était autour de 500 M€.

Nous allons aussi continuer de nous désendetter. Je rappelle qu'à ce jour, la dette du Département n'est plus que de 110 M€, à comparer à un budget de 2 Md€.

Je passe la parole à Pierre-Christophe, qui va nous présenter les orientations que nous proposons pour l'année 2023.

M. le Président.- Monsieur Baguet, puisque Monsieur Senant vous donne la parole, prenez-la ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Baguet.- Merci, Jean-Yves ; merci, Monsieur le Président.

Pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit Jean-Yves, si ce n'est qu'il faut quand même avoir en tête, mes chers collègues, qu'on est à l'avant-dernière étape de la suppression totale du lien fiscal avec nos concitoyens, ce qui est assez incroyable, puisque :

- dans un premier temps, Jean-Yves l'a dit, on a supprimé la taxe foncière pour les Départements ;

- ensuite, on a eu une part de la CVAE avec un remboursement annuel par la Région, mais qui, encore une fois, est forfaitisé ; je rappelle que si on avait bénéficié de cette dynamique CVAE avec les bonnes et les mauvaises années, on aurait, aujourd'hui, entre 40 et 50 M€ de recettes supplémentaires ;

- et maintenant, c'est la deuxième part de la CVAE qui va être remplacée par la TVA. Si, financièrement, ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour les collectivités – on l'a vu pour la Région, la dynamique de la TVA sur les dernières années est supérieure à la dynamique de la CVAE –, pour autant, le signal envoyé aux collectivités locales et la proximité avec les concitoyens est catastrophique.

Il ne nous reste plus qu'un seul lien financier avec le territoire, ce sont les DMTO (les droits de mutation), et on peut s'inquiéter, puisque ce dernier lien est menacé. Il y a eu un rapport de la Cour des comptes, la Commission des finances du Sénat s'en est saisie, France urbaine s'en est saisie ; il est question, mes chers collègues, d'institutionnaliser les DMTO en un impôt national.

Je ne sais pas ce que le Gouvernement cherche et ce que les Gouvernements cherchent, mais si c'est pour nous couper de tous les liens avec le territoire, il n'y aura plus aucun intérêt à s'engager dans quelque projet d'aménagement que ce soit, que ce soit les bureaux, que ce soient les logements, qui coûtent à nos collectivités ; il n'y a plus de lien possible. C'est donc assez dramatique, on va devenir une part dépendante, un arrondissement de Bercy et on recevra l'argent en fonction des décisions de tel ou tel Ministre, de tel ou tel cabinet ministériel. Il y a un vrai danger. Je crois qu'il faut se mobiliser contre cette nationalisation des DMTO.

Après, il y a l'organisation institutionnelle – j'allais dire – « territoriale ». Vous le savez, la Chambre régionale des comptes a remis un rapport sur l'organisation de la Métropole du Grand Paris, des Territoires, des Départements. Là aussi, la réponse de la Première ministre, Madame Borne, au rapport de la Chambre régionale des comptes est assez inquiétante. En fait, elle nous explique qu'elle veut, en Ile-de-France, plus de mutualisation – OK –, plus de solidarité, pas de balkanisation des institutions territoriales, et on verra éventuellement en 2026 comment cela va se passer. Sauf qu'entre-temps – ça, c'est pour gagner du temps –, vous le savez, il y a eu un grand débat dans le cadre de la loi de finances 2023 au Parlement, les trente-six Députés de la majorité avaient opté pour une répartition CVAE pour la Métropole CFE pour les Territoires. Et dans le cadre du 49-3, dans l'après-midi même du lundi où ce 49-3 est sorti, il y a eu un tour de passe-

passé au Gouvernement qui a humilié les trente-six Députés de la Majorité, donc on peut s'inquiéter quand on nous dit : « Écoutez, dormez tranquilles, on verra en 2026 ».

Et puis, petit commentaire politique personnel, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, on sait très bien que le Gouvernement actuel a des visées sur la Mairie de Paris, ils veulent modifier le mode de scrutin et on n'est pas l'abri d'une utilisation de ce petit argument pour remodifier tout cela, remouliner.

Je rappelle que dans les quatre scénarios proposés par la Chambre régionale des comptes, il y a un scénario, qui proposait – mais vous l'avez rappelé, Président, à la dernière séance – la disparition des Départements, il y a un scénario, qui propose de faire une Métropole des territoires, une Métropole des maires, également la Métropole régionale ou la Région métropolitaine...

Enfin, voilà, dans sa réponse à la Cour des comptes, la Première ministre, effectivement, ne prend pas position, mais tout peut nous arriver, donc on peut se retrouver complètement chamboulé dans les années à venir. Dans ces conditions, vous comprendrez bien qu'il est difficile d'établir un budget prévisionnel sur plusieurs années, avec, comme l'a rappelé Jean-Yves, une inflation qui est quand même extrêmement mouvante.

Alors, on peut avoir, dans ce contexte-là, des inquiétudes, parce que tout le monde sait que les denrées alimentaires risquent d'augmenter – et il y aura probablement un impact pour nous, Monsieur le Président, au niveau du Département – de 15 % entre mars et avril, et cela, effectivement, c'est une vraie crainte. Là, le Gouvernement commence à avoir peur, – parce que les retraites, ils pensent qu'ils vont pouvoir enjamber effectivement cet obstacle –, mais si les denrées alimentaires augmentent de 15 % au mois de mars ou au mois d'avril, cela peut rendre les choses plus compliquées. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous, cette augmentation des denrées alimentaires.

La seule bonne nouvelle, c'est éventuellement la projection de l'évolution des coûts d'énergie. Je ne sais pas si vous avez vu la note de notre collègue Jean-Jacques Guillet, qui est Président du Sigeif, qui expliquait qu'il achetait, avant la crise énergétique, à 16 € le mégawattheure ; c'est passé à 135 €, c'est redescendu à 65 €, et aujourd'hui, il envisage d'acheter en projection 2024-2025 à 32 €.

Alors, vous allez me dire : « 32 €, c'est le double des 16 € du départ, c'est quand même 100 % de hausse », mais c'est moins pire que le 135 € qu'on a connus il y a un an, donc cela peut être la bonne nouvelle.

Je pense que sur l'énergie, il y a une réflexion à engager à l'échelle de notre Département, parce qu'effectivement, si on peut maîtriser les énergies dans le futur, ce sera quand même un point essentiel, et Jean-Yves a rappelé le coût que cela représentait pour le Département.

Je ne veux pas être plus long, Monsieur le Président, mais, franchement, il y a un peu d'inquiétude à avoir.

Juste un dernier sujet : le coût de construction et le coût des chantiers. Là aussi, vous avez vu, cela a augmenté de 50 % en un an et il faut le prendre en compte dans nos budgets respectifs.

Sinon, sur le reste, Jean-Yves l'a dit...

M. le Président (hors micro).- Les grandes lignes du DOB.

M. Baguet.- Oui, les grandes lignes du DOB, effectivement.

Sur les grandes lignes du DOB, on va approcher les 2 Md€ de dépenses. Pour la première fois, on se rapproche vraiment très sérieusement du 1 Md€ pour l'action sociale, puisqu'on sera à 969 M€ ; on était à 949 M€ au BP de l'année dernière, là, on serait à 969 M€. C'est un élément très important : on poursuit notre effort en la matière, donc on est bien le Département de la solidarité.

Je ne sais pas si vous avez lu dans le détail le rapport – d'ailleurs, je félicite Monsieur le Directeur général, les services pour la qualité du rapport –, mais quand on voit toutes les actions dans lesquelles le Département est engagé, on pourrait presque faire un quotidien départemental de toutes les actions, on aurait de quoi dire quelque chose tous les jours, Monsieur le Président, dans les différents sujets.

On couvre, comme d'habitude, l'ensemble des secteurs : la solidarité... Je ne vais pas reprendre dans le détail tout ce qui est dans le rapport.

Juste un élément peut-être important, cela a été dit par Jean-Yves tout à l'heure, en termes d'investissement, on va investir 628 M€, par rapport au 744 M€ l'année dernière, mais c'est supérieur à l'année dernière, parce que l'année dernière, on a acheté l'immeuble So Work 100 M€, on a, je vous le rappelle, investi 70 M€ dans Hauts-de-Seine Habitat et 22 M€ dans Sogaris, donc au total, cela faisait près de 200 M€ ; si vous retirez les 200 M€ des 744, cela veut dire qu'on maintient des investissements à très grande hauteur.

Alors, on pourra les assumer, notamment parce qu'on va vendre une partie de notre patrimoine, dont l'immeuble de la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt. Cela va nous aider à boucler le budget.

Ensuite, sur les différents secteurs, l'épargne nette, – cela a été évoqué par Jean-Yves tout à l'heure –, il y aura une petite dégradation, notamment liée à une estimation raisonnable des DMTO. On a connu une bonne année l'année dernière, mais vous avez tous mesuré dans vos communes la baisse des DMTO entre novembre et décembre, et puis le mois de janvier a été, pour certains, catastrophique, puisqu'il y a des baisses de 75 % dans certaines Communes du département en janvier et la moyenne de la baisse pour le Département est de 30 %.

Voilà, Monsieur le Président, les orientations budgétaires dans les grandes lignes. Encore une fois, une grande présence et des efforts significatifs, notamment dans le secteur social ; je pense à l'Aide sociale à l'enfance, à l'accueil des mineurs non accompagnés et tout ce qui a pu être déjà évoqué. La culture également ; on le verra tout à l'heure, on est très engagé sur la culture, sur l'enseignement, le sport, l'attractivité du territoire alto-séquanais également avec les dépenses d'investissement – je rappelle le plan des pistes cyclables – et également un effort très significatif d'investissement pour les espaces naturels ouverts et préservés et la politique de l'eau ; on a une vraie orientation aussi en faveur du développement durable et c'est un élément essentiel, c'est une nouvelle orientation majeure du budget de notre Département.

Voilà, Monsieur le Président.

Je pourrai répondre éventuellement à des questions s'il y en a.

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

J'ai ensuite Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues, nous débattons ce matin des orientations budgétaires pour cette année 2023, et donc des choix politiques de votre Majorité dans la conduite de l'action départementale.

Je ne vais pas faire, ce matin, de commentaire détaillé sur les montants de financement, je ne vais pas faire de lecture très pointue de ces montants de financement qui sont cités dans le rapport ; je réserverai cette approche pour la présentation du budget primitif à la prochaine séance, où là, sans doute, quelques chiffrages seront encore plus précisés.

Permettez-moi néanmoins quelques commentaires de portée plus générale.

D'abord, pour dire notre inquiétude face au contexte économique et social qui touche toutes les collectivités, et les collègues viennent de le rappeler dans leur propos liminaire.

Le constat est maintenant largement partagé que la crise sanitaire dans laquelle nous avons été et la crise économique dans laquelle nous sommes encore ont marqué le besoin d'un renforcement des services publics au plus près des habitants, permettant de garantir souvent le dernier filet de sécurité face aux imprévus de la vie.

Ces services publics de proximité, ce sont les collectivités territoriales qui les portent en grande partie et il est pour le moins paradoxal de voir comment le Gouvernement s'applique aujourd'hui consciencieusement à réduire leur capacité d'action en détricotant pas à pas leur politique fiscale.

En effet, après la loi de finances de 2022 – cela a été rappelé il y a quelques instants –, qui avait supprimé la taxe sur le foncier bâti, c'est au tour de la CVAE cette année, avec sa suppression inscrite dans la loi de finances de 2023.

Les Départements perdent donc une nouvelle fois une recette, certes compensée pour partie par le versement de la TVA, dont Monsieur Baguet nous a rappelé l'évolution plus ou moins favorable à l'instant, mais pour les Départements, c'est la perte de l'un des derniers liens avec leur territoire et avec le dynamisme économique de celui-ci auquel les collectivités contribuent.

Ainsi, avec la suppression totale de ses recettes fiscales, le Département ne vivra plus que de produits provenant d'impôts nationaux et de dotations dont on contrôle assez peu le montant et l'évolution.

C'est, au final, un constat assez amer, car après avoir fêté il y a très peu de temps le quarantième anniversaire des premières lois de décentralisation, instaurées en 1982 par un Gouvernement socialiste, j'aime à le rappeler, on aurait aimé d'autres symboles...

(Interventions inaudibles de Messieurs Baguet et Jarry)

Et un Gouvernement de Gauche, évidemment, Patrick !

... et surtout d'autres actes que cette recentralisation des finances locales, si j'ose m'exprimer ainsi.

J'en viens maintenant à l'action publique proprement dite, avec les trois grandes priorités générales que vous identifiez, trois grands axes de déploiement de l'action publique autour de la solidarité, de l'attractivité de notre territoire et du développement durable.

Je ferai tout de suite une remarque liminaire sur cette entrée en matière, un peu en contradiction avec ce que Monsieur Baguet vient d'évoquer il y a quelques instants, puisque, autant sur les deux premiers axes, on a une lecture assez claire des propositions qui sont faites, – même si elles peuvent nous paraître insatisfaisantes ou incomplètes, on le verra tout à l'heure –, autant sur la priorité affichée autour du développement durable, on a, me semble-t-il, dans ce rapport d'orientation budgétaire des éléments dont l'affichage n'est pas très clair, pas très explicatif. Pour une priorité, en tout cas, on aurait aimé qu'on la donne à voir d'une manière un peu plus claire. D'ailleurs, si vous recherchez le terme « développement durable » dans le rapport, vous verrez qu'il n'y est pas, à part dans le titre.

M. le Président (hors micro).- C'est transversal.

M. Timotéo.- Certes, il est transversal, mais...

M. le Président (hors micro).- Le développement durable, c'est global, ce n'est pas que...

M. Timotéo.- ... mais on aurait pu et vous auriez pu le mettre en exergue dans sa transversalité et dans ses différentes dimensions.

Je ne veux pas dire que c'est un peu incantatoire, mais, des fois, on hésite un peu quand même sur ce volet développement durable dans le rapport tel qu'il est présenté.

Si l'on en vient, cela étant dit, aux autres priorités, pour ne pas être trop long, sur la première que vous mettez en avant autour des solidarités, on note que le budget de fonctionnement dédié à l'action sociale devrait augmenter d'à peine 20 M€, juste l'équivalent de la revalorisation salariale des agents issue du Ségur, ou de la revalorisation des travailleurs du social, à la suite des décisions du ministre Combes plus récemment, sur les travailleurs du social, médico-social ou sanitaire.

Le budget de fonctionnement de l'action sociale, Monsieur Baguet l'a rappelé tout à l'heure, s'élèverait donc à 969 M€, soit, si on le rapporte au budget global de fonctionnement, estimé à 1 990 M€, cela nous donne une part relative de ces dépenses de l'action sociale aux alentours d'un petit peu moins de 49 %.

Je pointe ce chiffre-là – je crois d'ailleurs l'avoir pointé l'an dernier dans le même cadre –, puisque comme notre groupe l'a déjà dit ici, alors que le social est la première des compétences obligatoires, la compétence phare du Département, avoir moins de la moitié du budget qui y soit consacré, je pense qu'il y a quelques marges de progrès sur le sujet néanmoins, et même si l'on ajoute à ces dépenses les dépenses d'investissement – ce que je ne fais pas là – qui seront faites dans le courant de l'année, cela fait bouger un peu le curseur de cette part relative, mais pas de manière importante non plus.

Si l'on porte maintenant très rapidement un regard sur les différents parcours, puisque sur l'action sociale, vous avez choisi depuis quelques années maintenant de présenter l'action sous forme différenciée de parcours, je ne vais pas revenir sur le détail de chacun d'entre eux, mais pointer quelques éléments quand même.

Sur le parcours « petite enfance », il nous semble quand même très difficile et pas possible – pour le dire plus sèchement – de flécher à la baisse le dispositif Bébédome, alors même que vous l'aviez revalorisé au début de cette mandature. J'entends bien que l'Insee nous annonce – et on le constate certainement dans nos communes – une baisse de la natalité, une baisse des naissances, mais, à ce stade, il me semble qu'elle ne suffit

pas à motiver ce choix. Sans doute ferait-on mieux, puisqu'il semblerait que ce dispositif soit assez peu mobilisé ou trop peu mobilisé, d'informer les familles de l'existence de cette aide, plutôt que d'en diminuer la ligne budgétaire.

Sur le parcours dit « protection de l'enfance », on n'a cessé de le dire, je crois qu'on est tous d'accord ici dans cette Assemblée pour dire qu'il faut que l'on sorte les jeunes des hôtels. Des efforts ont été faits en ce sens et nous les reconnaissons bien volontiers, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises dans cette enceinte, mais il faut très certainement encore accélérer le mouvement, puisqu'à compter du 1^{er} février de l'année prochaine, l'hébergement à l'hôtel sera totalement interdit par la loi, je le rappelle ; à cette date, 1^{er} février 2024, la prise en charge d'un mineur ou d'un jeune majeur de moins de vingt-et-un ans au titre de l'ASE ne pourra être assurée que par les assistants familiaux ou dans des établissements et services autorisés, notamment dans les établissements publics départementaux de l'ASE. Il reste donc douze mois presque jour à jour pour trouver des solutions pour sortir des hôtels les jeunes qui y sont encore.

Toujours sur ce volet de l'ASE, nous nous étonnons de ne voir aucun fléchage budgétaire pour l'accompagnement spécifique des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans, pourtant devenu obligatoire maintenant, depuis la loi du 7 février 2022.

Sur le parcours « bénéficiaires du RSA », je crois l'avoir souligné l'an dernier, mais je continue de le dire – puisque la pédagogie est l'art de la répétition, eh bien, je le répète –, je pense qu'il faut encore faire un effort substantiel pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires, car pour bâtir une politique d'insertion effective et surtout de longue durée, il faut s'en donner les moyens et il faudrait, me semble-t-il, idéalement y consacrer au moins l'équivalent de 10 % du montant global des allocations versées. On devrait donc, idéalement, être proche plutôt des 20 M€ que des 7 ou des 12 M€. Sur le chiffrage, entre les 7 M€ qui sont annoncés, qui concernent le Plan départemental d'insertion, d'un côté, et puis, quelques pages après, les financements qui sont versés aux GIP plus aux Espaces insertion, à hauteur de, je crois, de mémoire, 3,5 et 2,5 M€, dans les ordres de grandeur, on ne sait pas très bien si, au final, le budget consacré à cet accompagnement socioprofessionnel est de 7 ou de 12 M€, c'est-à-dire quand même une différence non négligeable.

Je dis cela sur l'accompagnement socioprofessionnel, car dans la période actuelle de grande précarisation d'une partie de la population, il faut évidemment faire un effort sur ce sujet, et ce d'autant plus qu'il va sans doute falloir s'attendre à devoir accompagner bien plus de bénéficiaires ; les effectifs des bénéficiaires ont baissé ces derniers mois, la courbe qui est fournie à l'appui l'a montré, même si on a une stabilisation, mais sans doute faudra-t-il s'attendre à devoir en accompagner bien plus à cause de la réforme de l'indemnisation du chômage qui commence à être effective depuis maintenant quelques semaines et qui enverra vers le RSA nombre de chômeurs non indemnisés, en tout cas en plus grand nombre.

J'en arrive presque à la fin de mon intervention.

Sur le parcours « seniors », évidemment, nous vous invitons à renforcer l'effort sur le maintien à domicile, qui doit être la priorité en la matière, même si le chemin est encore long – des efforts sont faits sur ce point-là, mais, là aussi, si l'on veut atteindre des objectifs à court terme, et les besoins sont déjà là, il va falloir un peu accélérer –, même si sur ce sujet de l'accueil des personnes âgées, nous continuons de penser également qu'il faut pour notre département une offre publique d'établissements plus étoffée.

Le soutien à l'investissement des EHPAD tel qu'il a été proposé pour rénover le parc actuel peut participer de cette offre augmentée, que la population réclame par ailleurs. Elle y participe notamment quand de nouvelles places peuvent être créées, et c'est le cas dans quelques établissements qui sont rénovés : des places supplémentaires sont créées et c'est très bien. Mais cela ne peut sans doute pas suffire, et il me semble qu'on pourrait penser à faire sortir de terre peut-être quelques nouveaux EHPAD publics – je dis bien « publics » – sur notre territoire, pour permettre une accessibilité plus grande à ces établissements pour les habitants de notre territoire. Peut-être pourrait-on prendre pour exemple l'expérience du Département de l'Essonne qui, en la matière, a pris un petit peu d'avance depuis quelques années avec son Service public essonnien du grand âge, en son temps créé par Jérôme Guedj et qui, aujourd'hui, est largement reconnu dans le secteur sur le sujet.

De manière connexe et parallèle à cette question du vieillissement, il y aurait sans doute à réfléchir aussi sur les questions de santé. Bien sûr, le sujet de l'attractivité des professions sanitaires et sociales en est un aspect, mais peut-être pourrait-on également voir comment, dans les Contrats de développement Département-Ville, le Département pourrait également apporter un soutien ciblé à la lutte contre la

désertification médicale, qui touche quelques-uns de nos territoires, en soutenant, par exemple, la création de maisons médicales.

Enfin, pour terminer sur ces parcours, un dernier mot sur la jeunesse.

Alors que le Département vient de créer une Direction de la jeunesse – et c'est très bien, ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire –, nous nous attendions à ce qu'une partie des choix politiques s'ancre sur ce champ. A la lecture du rapport ce matin, nous restons, à ce stade, encore un petit peu – permettez-moi l'expression – sur notre faim.

Bien sûr, il y a le Pass+ et les services qui lui sont associés, que nous saluons, notamment le don d'ordinateur, même si cela marche un petit peu moins bien qu'espéré ; bien sûr, il y a le remboursement de la carte Imagine R pour les boursiers, où, là aussi, on pourrait faire mieux, mais c'est un pas dans cette direction, donc on l'a salué ; bien sûr, il y a des accompagnements sur les domaines sportif et culturel également. Pour l'accompagnement de ces mêmes collégiens, – puisqu'on est là sur la tranche d'âge des collégiens –, il y a aussi, sur le champ scolaire, des dotations de fonctionnement pour les collèges publics et privés qui, elles, peut-être, mériteraient peut-être d'être revues dans leur calcul, à l'aune d'un objectif que l'on pourrait se fixer qui est celui de la résorption des inégalités sociales et territoriales, que vous annoncez également dans vos orientations, mais dont on ne voit pas bien comment on les met un peu en œuvre.

Et peut-être ne devrait-on pas s'interdire de regarder pour cela les indices de position sociale que le ministère de l'Éducation nationale a enfin fait paraître ces derniers mois, et qui ont donné à voir le niveau variable de mixité sociale dans les établissements de notre territoire.

Mais sur la jeunesse et pour les jeunes, surtout après ce qu'ils ont vécu pendant la pandémie, il faut une ambition plus grande, travailler à leur donner un accès plus facile au logement. Mais où sont les mesures sur ce point ? Où sont les aides au logement étudiant ? À peine 3 M€ pour les foyers de jeunes travailleurs, c'est sans doute trop peu dans l'accompagnement vers le logement des jeunes, lequel ne se résume pas, évidemment, aux seuls foyers des jeunes travailleurs. Où sont les mesures pour le développement de l'engagement et de la citoyenneté ? Où sont les mesures de lutte contre la précarité alimentaire et économique ?

Il y a des mesures évoquées dans ces dimensions-là dans le rapport, mais fléchées sur une des priorités qui est celle de la jeunesse, ou en tout cas que j'ai interprétée en tant que telle au travers de la création de cette Direction, je ne les vois pas très explicitement détaillées.

Pour terminer, je voudrais juste évoquer un point de méthode ou d'ouverture : je regrette que nous ne nous donnions pas les moyens d'innover ou de moderniser un peu la manière de porter certains projets, comme d'ailleurs beaucoup de Villes – il y a beaucoup de Maires ici dans cette Assemblée – peuvent, par exemple, déjà le faire aujourd'hui.

Je pense ici particulièrement à deux dispositions qui seraient de nature à apporter, d'une certaine manière aussi, une dimension d'attractivité et de visibilité sur le champ du développement durable. Puisque je n'ai pas réussi à trouver des choses là-dessus dans le rapport, notre groupe vous fait ici deux propositions.

Tout d'abord, je pense à la démarche que constituent les budgets participatifs, qui contribuent à une citoyenneté active à plusieurs niveaux, que plusieurs Départements, aujourd'hui déjà, ont mis en œuvre et qu'il serait sans doute utile d'instaurer dans notre Département.

Voilà qui serait aussi un moyen d'innover, d'expérimenter, de faire participer les Altoséquanais et les Altoséquanaises à la vie du département. Vous voyez que là, ce n'est pas une proposition de toujours plus de dépenses, mais une invitation à penser à une autre manière de porter des projets avec les habitants de notre département et à les associer plus directement à l'action départementale.

Toute dernière remarque, enfin, qui peut-être serait à expliciter sous la forme d'un vœu : puisque vous avez fixé comme priorité le développement durable, faisons en sorte d'engager notre Département, dans l'élaboration d'un budget vert, qui nous permette d'identifier les dépenses budgétaires favorables ou défavorables à l'environnement. Voilà sans doute une manière objective de traduire l'engagement environnemental concret de notre collectivité.

Peut-être que la prochaine présentation du budget primitif fera l'objet de cette présentation et pourra s'inscrire dans cette voie ; en tout cas, notre groupe l'espère fortement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Bien... Peut-être déjà quelques éléments de réponse à Monsieur Timotéo et on donnera ensuite la parole à Monsieur Jarry, cela évitera peut-être des redondances.

Avant de laisser la parole aux Vice-présidents qui le souhaitent sur des points précis que vous avez évoqués, je voudrais revenir sur toute votre première partie, qui rejoignait ce que disait Monsieur Baguet, concernant la perte pour notre collectivité, comme les autres collectivités locales, de notre indépendance. On ne peut, effectivement, que le déplorer sur tous les bancs, ce que vous venez de faire, d'autant que, c'est totalement contraire à l'article 72 de la Constitution, qui évoque, si ma mémoire est bonne, la libre administration des collectivités. Comment arrivez-vous à agir librement à partir du moment où vous ne dépendez que de dotations ? Et par habitude, nous savons bien que les dotations ne sont jamais en augmentation, mais bien plutôt à la baisse, si l'on se réfère ne serait-ce qu'à la DGF. Notre Département, comme beaucoup de collectivités, a perdu au fil des ans d'énormes recettes en réalité, donc on ne peut plus parler véritablement de libre administration, en tous les cas ce n'est pas comme cela que je la comprends, personnellement.

Sur le développement durable, vous dites : « Je ne vois pas bien ». Le développement durable, c'est transversal, par définition. D'ailleurs, vous l'avez remarqué, nous n'avons pas un élu au développement durable, parce qu'il serait un « super Vice-président » qui coifferait tous les autres Vice-présidents, et qui aurait vocation à agir dans tous les domaines : les solidarités, les constructions, les espaces verts, les mobilités, l'éducation, etc, et c'est l'ensemble qui permet d'engager un développement durable.

Nous voulons justement donner plus de visibilité à cette action transversale en esquissant dès cette année un budget vert, et l'an prochain, avec le recul, nous pourrions « réellement avoir » le fameux budget vert. Vous verrez, alors, que l'on fait beaucoup en la matière, comme en témoigne, encore récemment, notre charte d'écoconstruction que nous avons présentée avec les Yvelines, qui est un référentiel qui va largement au-delà, en termes de construction, de ce qu'impose la loi.

Sur les solidarités, vous dites qu'on pourrait faire encore plus et que cela représente un peu moins de 50 % de notre budget. Vous ne pouvez pas raisonner de cette manière, cela n'a pas de sens, alors que nous reversons 400M€ à la péréquation départementale. Si vous déduisez ce montant, et que vous prenez en compte le budget dont nous disposons réellement pour mettre en œuvre nos politiques publiques, on arrive

à plus de 60% consacrés aux solidarités. Et ce qu'il faut regarder, c'est si on « rend le service », si, réellement, on accompagne nos populations. Il y a peut-être des Départements, des collectivités, comme la Seine-Saint-Denis, qui consacrent une part plus importante, mais les populations ne sont pas les mêmes ; on n'a pas la même population dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis, on a déjà beaucoup moins de gens au RSA, quoique la Seine Saint-Denis ne paye plus le RSA, puisqu'elle l'a redonné, de façon à mon avis pas très intelligente, à l'État. Comme ça, c'est bien, on dit : « On veut la décentralisation », mais on redonne à l'État un pan essentiel de nos compétences. Vous le disiez vous-même, les solidarités sont un des points très importants du Département. Et là, on dit à l'État : « vous reprenez aussi les solidarités ». De cette manière, il ira encore plus vite pour nous supprimer, si on ne veut même plus de nos compétences...

Concernant notre budget consacré aux solidarités, on augmente de 20 M€ par rapport au BP 2022, et on avait déjà augmenté l'an dernier. Quand vous dites que ce n'est que pour les salaires, c'est faux.

Nous avons – je vous le rappelle – modifié le règlement pour le FSL qui fait que la dépense FSL a augmenté de façon importante ; je n'ai pas là les chiffres, puisqu'on n'est pas dans le compte-rendu trimestriel du FSL, mais vous les connaissez, et vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante.

Nous venons de voter un nouveau règlement pour aider nos concitoyens qui ont de faibles ressources, voire des ressources moyennes, pour pouvoir faire des travaux dans leur logement pour l'adapter ou faire des économies d'énergie.

Nous avons également augmenté fortement, et malgré ce que vous dites, les dépenses concernant l'Aide sociale à l'enfance et vous savez que nous allons ouvrir – mais, il faut le temps de construire – trois structures départementales :

- l'une à Villeneuve-la-Garenne qui va être orientée sur des jeunes qui ont des troubles, et en particulier autistiques ;
- une autre à Rueil-Malmaison ; on a aussi des difficultés pour assurer l'accueil de fratries, et donc cette structure à Rueil accueillera en priorité des fratries ;
- et puis, la Maison de l'avenir à Nanterre, pour proposer un accompagnement global aux jeunes qui nous sont confiés, non seulement au niveau social et médicosocial, mais également au niveau pédopsychiatrique, et également en matière scolaire, sportive, éducative, pour démontrer qu'on peut être à l'Aide sociale à l'enfance et avoir un avenir.

Quand vous parliez de la mise à l'abri, de l'hôtel, là aussi, si vous regardez de près, mais vous le verrez peut-être encore mieux au budget que ce que vous l'avez vu dans le DOB, vous avez vu que la dépense en hôtellerie a énormément...

M. Timotéo.- Elle a chuté, oui.

M. le Président.- Elle a énormément chuté. Par contre, en structures, cela a énormément augmenté, donc ce transfert, nous l'avons fait. Et les jeunes qui restent à l'hôtel bénéficient d'un encadrement adapté. Pourquoi y a-t-il encore des accueils en résidences hôtelières ? Parce que même si nous lançons des appels à projets pour des places supplémentaires, les structures ne peuvent pas toutes les ouvrir d'un seul coup. Mais j'insiste : même dans ce cadre, ce n'est pas un placement sec, les jeunes sont suivis comme s'ils étaient en structure par des éducateurs spécialisés, par des travailleurs médico-sociaux, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, ce qui fait, d'ailleurs, que même si le nombre et les coûts ont largement diminué, ils restent importants, parce qu'il y a tout cet accompagnement derrière. Pour être très franc, un jeune en structure nous coûte moins cher que quand il est encore à l'hôtel accompagné.

Maintenant, on peut dire : « La loi, la loi... ». Oui, on fait en sorte d'appliquer la loi, mais dire qu'il y aura zéro jeune à l'hôtel est un doux leurre, et c'est faux que d'affirmer cela, complètement faux ! Est-ce que vous maîtrisez, est-ce que je maîtrise, l'afflux des MNA ? Non, ce n'est pas le Département qui a la maîtrise.

C'est pourquoi j'ai une proposition à faire, dans le cadre de la loi sur l'immigration qui doit être examinée prochainement au parlement.

Un MNA qui arrive – ou un jeune qui se prétend mineur, car dans la majorité des cas, les MNA sont finalement évalués majeurs – devrait relever de la responsabilité de l'État, au titre de sa compétence régalienne en matière de politique migratoire. C'est le rôle de l'État, à ce moment-là, de s'assurer de la mise à l'abri, le temps de déterminer si le jeune est mineur ou non. Une fois cette évaluation réalisée, si c'est un mineur, il est évidemment confié au Département au titre de sa compétence en matière de protection de l'enfance. Et là, nous sommes en mesure d'assurer l'accueil de tous les mineurs qui nous sont confiés sans recourir à l'hôtel. Mais comment va faire l'État, pendant le temps de l'évaluation, pour assurer la mise à l'abri sans placement à l'hôtel ? Il faudra m'expliquer, car si je prends

simplement le nombre de places de PJJ dans les Hauts-de-Seine, on doit être à une soixantaine maximum... Alors, l'État fait comment ?

Pendant le Covid il y a eu une stabilisation du nombre de MNA ; aujourd'hui, on voit que cela recommence à augmenter. Si vous avez un afflux que l'on ne maîtrise pas, où, en un mois, vous avez deux cents ou trois cents jeunes qui arrivent, vous trouvez comment les structures pour les accueillir immédiatement, pour les mettre à l'abri et éviter qu'ils se retrouvent à la rue ? Il faut être réaliste. Que l'on fasse les efforts nécessaires pour assurer l'accueil et l'accompagnement des mineurs, et nous les faisons, mais après, il faut dire la vérité, cela ne sert à rien de sortir des textes ou de laisser croire qu'il n'y aura plus un seul jeune en hôtel, c'est du mensonge, et ça, je n'ai pas l'habitude de le faire ! Je dis la vérité ; cela plaît ou cela déplaît, mais c'est la vérité !

M. Timotéo (hors micro).- Il faudra le dire au Préfet.

M. le Président.- Voilà, en matière d'ASE, nous faisons ce que nous avons à faire, mais Madame Le Moal y reviendra probablement.

Sur l'insertion, là aussi, ce n'est pas qu'une question de moyens, il faut regarder les résultats. D'abord, le nombre de personnes au RSA sur notre département est stable, voire diminue, et nous avons de très bons résultats en termes d'insertion, en particulier avec le travail que nous conduisons, bien entendu, avec des services de l'État comme Pôle Emploi, mais surtout avec Activ'Y', et on continue, on poursuit dans cette voie. Un nouveau Directeur de Pôle emploi est arrivé, nous avons déjà échangé quand il est venu se présenter, nous avons des idées, il en a aussi, cela tombe bien, et je pense que dans l'année, on va arriver à contractualiser avec l'État sur ce point-là pour être encore plus performant que nous le sommes dans notre Département.

Concernant les seniors, je n'ai pas bien compris votre intervention, parce que d'un côté, vous parlez de renforcement du maintien à domicile et, de l'autre, vous disiez qu'il n'y avait pas assez de places en EHPAD.

M. Timotéo.- Oui, ce n'est pas incompatible.

M. le Président.- D'abord, il y a assez de places dans notre département, on n'est pas le département le plus démunie, bien au contraire ; nous avons même un niveau de places supérieur à la moyenne nationale. Ce qu'il faut sur l'EHPAD, c'est le revoir, et vous savez que nous travaillons là-dessus pour être innovants. Je crois que courant mars, en tous les cas avant l'été, nous pourrions donner la définition de ce que nous avons travaillé avec le CSTB et les professionnels pour faire évoluer les Ehpad vers « l'EHPAD de demain ».

Pour autant, l'un n'empêche pas l'autre, il y a effectivement besoin de développer le maintien à domicile, c'est ce que nous faisons, entre autres, avec AutonomY, et nous travaillons – cela commence à se mettre en place – sur ce qu'on appelle « l'habitat inclusif » pour nos seniors, pour les maintenir à domicile le plus longtemps possible, en tous les cas jusqu'à ce qu'ils le souhaitent. Là aussi, cela demande des transformations importantes, parce qu'il ne suffit pas que la Commune, par ses services, apporte le repas à domicile, il y a tout un environnement et un suivi à créer, et vous savez qu'indépendamment de notre volonté, ce sont des secteurs où on a du mal à recruter, dans tous ces métiers. Pour pouvoir mettre en place ce renforcement du maintien à domicile, il faut donc aussi travailler sur l'attractivité des métiers et la professionnalisation de ceux qui interviennent à domicile.

Sur le soutien des maisons médicales, vous ne suivez pas l'actualité et vous n'avez peut-être pas pu échanger parce que vous n'êtes pas dans le même groupe, mais il me semble que j'étais à côté de Monsieur Jarry il n'y a pas très longtemps, à Nanterre, pour inaugurer une maison de santé pour laquelle le Département, Monsieur Jarry, a participé à hauteur de combien de millions ?

M. Jarry (hors micro).- Je ne sais même plus... *(Protestations sur les bancs de la Majorité départementale)*

M. le Président.- 3,2 M€, je crois...

M. Timotéo.- Pas assez, sans doute.

M. le Président.- Donc nous le faisons, Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Faites-le dans le Sud du département.

M. le Président.- Vous dites : « dans le Sud ». Mais, moi, je respecte les Maires et leur Majorité, je ne m'immisce pas dans la politique des Villes !

Monsieur Jarry, en tant que Maire, avec sa Majorité, a décidé de faire cela ; nous avons décidé de le soutenir. Si d'autres Communes le font, nous ferons la même chose. Nous ne le ferons pas qu'à Nanterre, parce que je ne vois pas pourquoi on ne le ferait que pour Monsieur Jarry.

M. Timotéo.- C'est l'avant-garde. L'avant-garde, c'est toujours difficile.

M. le Président.- ... mais d'autres peuvent suivre. Vous dirigez quelques autres Villes dans le département, vous pouvez y aller !

Sur la jeunesse, vous dites : « Il y a des actions, mais on ne voit pas très bien la politique ». Je ne vous en fais pas grief ; c'est vrai, c'est quelque chose que j'essaye...

M. Timotéo.- Merci.

M. le Président.- ... avec le Directeur général, et cela commence à porter ses fruits, c'est d'arriver à être plus transversal. Notre administration, même si nous sommes une collectivité territoriale, était très en silo, et du coup, que ce soit dans la jeunesse, le développement durable, dans la politique de la ville, c'est dans des tiroirs au sein de chaque silo.

M. Timotéo.- Oui, c'est transversal...

M. le Président.- Pour qu'il y ait une visibilité de notre action, il faut mettre de la transversalité.

Si je prends ne serait-ce qu'un élément de la jeunesse, la politique de la ville, c'est divisé dans différents secteurs : vous avez une partie à la direction de l'éducation pour les intervenants dans les collèges, vous avez une autre partie au social qui finance les éducateurs spécialisés, vous en avez encore une autre au Pôle « Logement, Patrimoine et Partenariats » à travers les CLSPD et les Contrats Ville. Tout cela est

disséminé, mais quand vous regardez l'ensemble de ces actions, ce sont plus de 15 M€ que nous dépensons rien que sur la politique de la ville ; 15 M€ ! Les Yvelines, où il y a aussi des secteurs importants relevant de la politique de la ville, globalement, c'est 7 M€. La Seine-Saint-Denis, je ne sais pas, je demanderai au Président Troussel, mais c'est à peu près, je crois, d'après nos renseignements, du même ordre – mais les populations et les enjeux ne sont pas les mêmes.

Je suis d'accord, il faut que l'on ait plus de transversalité pour montrer l'efficacité et la globalité de nos politiques, parce que sinon, il faut aller chercher dans toutes les Directions générales adjointes. C'est dommage parce que, vous le reconnaissez vous-même, on fait beaucoup, on fait de plus en plus et on n'a pas forcément cette bonne et exacte lisibilité. Donc rassurez-vous, on va s'y employer, parce que c'est bien de faire, mais c'est toujours mieux de faire savoir ce que l'on fait.

M. Timotéo.- Comme sur le développement durable : transversal.

M. le Président.- Comme sur le développement durable. Et quand vous verrez, à travers le projet de budget vert, tout ce qui est fait, vous vous rendrez compte de l'ampleur des actions conduites dans tous les domaines. C'est la même chose, parfois, au niveau de nos Villes : on ne se rend pas compte, et quand, on juxtapose, finalement, on se dit « Ah, on fait déjà tout cela ». Le développement durable, encore plus que d'autres secteurs, est tellement transversal qu'il peut couvrir tous les champs de l'action départementale. Tout le budget peut être dans le développement durable !

M. Timotéo.- Bien sûr.

M. le Président.- Si je pousse à l'extrême, au lieu de mettre : « budget primitif 2023 », il suffit de mettre « budget primitif vert 2023 » et c'est bon.

M. Timotéo.- Monsieur le Président, je vous suis parfaitement. Je ne veux pas prendre la parole de mon collègue...

M. le Président.- Oui, parce que Monsieur Jarry a envie de s'exprimer.

M. Timotéo.- ... mais sur la jeunesse et la visibilité de la jeunesse, juste à titre d'information, parce que je souscris pleinement à ce que vous venez de dire sur la transversalité...

M. le Président.- En plus, sur la jeunesse, je vous rappelle qu'on n'avait pas de Direction ; on l'a créée il y a à peine quelques mois...

M. Timotéo.- Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. le Président.- ... et, justement, ils s'emploient à recenser tout cela.

M. Timotéo.- Mais de la même manière que tout à l'heure, on s'inquiétait de la situation à la Ville de Paris dans un cadre institutionnel, je vous renvoie vers le bleu budgétaire de la Ville de Paris qui a dépassé la difficulté...

Un élu (hors micro).- Ce n'est pas un exemple.

M. Timotéo.- ... que vous venez d'évoquer et qui donne à voir, effectivement, la politique jeunesse conduite par la Ville, la Ville-Département – c'est pour cela que je prends cet exemple –, dont on pourrait s'inspirer pour donner à voir, à terme, la manière dont...

M. le Président.- Je ne sais pas si je vais m'inspirer de la Ville de Paris...

Sur les bancs de la Majorité.- Non !

M. Timotéo.- Le document qui donne à voir ; vous voyez, je ne vous demande pas un effort important.

M. le Président.- ... mais nous allons essayer de trouver, nous aussi, la forme du document qui sera le plus apte pour donner de la visibilité.

Ce n'est pas un bon exemple, la Ville de Paris, sur un certain nombre de choses, et en particulier sur la fiscalité. Vous savez de combien ils augmentent les impôts, la Ville de Paris, vos amis ?

M. Timotéo.- Oui.

M. le Président.- 52 % ! C'est pas mal !

M. Timotéo.- Et de combien ils exonèrent la taxe foncière pour ceux qui font des travaux de transition écologique ? 100 % !

M. le Président.- Allez, Monsieur Jarry, c'est votre tour !

M. Jarry.- Je vais faire comme vous : je vais faire quelques remarques préalables comme cela, avant de dire quelque chose sur le budget primitif de précis.

D'abord, je pense qu'il faut quand même un peu de clarté sur les concepts de développement durable et de budget vert. En réalité, soit on veut parler des politiques publiques précises sur la transition écologique, en donnant globalement à voir, sur tous ses aspects, quels sont les investissements et quels sont les budgets de fonctionnement qui sont constatés.

Après, évidemment, le concept « développement durable », qui a été inventé il y a bien longtemps, c'est un peu le « truc fourre-tout ». Par exemple, un département comme les Hauts-de-Seine – au-delà du Conseil départemental, qui a un rôle important, mais avec l'ensemble des Maires qui sont dans la même sensibilité – ne pourra jamais être un département durable, au regard des politiques de solidarité qui y sont menées, parce que, évidemment, il faut parler avec des critères précis.

Par exemple, un chiffre qui, aujourd'hui, à mon avis, traduit bien ce qu'on est : le taux de population sous le seuil de pauvreté qui vit dans les villes et les départements ; cela ne change pas en fonction de celui qui mesure, c'est un taux pour tout le monde, le même. 10 % à peu près pour le département des Hauts-de-Seine, 14 % pour la région Ile-de-France, 17 % pour la métropole du Grand Paris, c'est-à-dire que le département des Hauts-de-Seine est complètement en décalage par rapport à ce qu'est la métropole du Grand Paris. Cela montre qu'un département comme le nôtre ne pourra jamais prétendre

au développement durable. C'est une histoire de pipo qui est racontée, mais qui masque le fait qu'en réalité, ce Département et ses Maires sont arcbutés pour absolument faire en sorte qu'on ne soit pas dans une vision solidaire de la métropole du Grand Paris ; ça, c'est une question qui est, à mon avis, fondamentale.

Deuxième remarque sur les centres de santé. D'abord, pour Nanterre, ce n'était pas une nouveauté, c'est la reconstruction d'un centre de santé qui existe à Nanterre depuis un peu avant-Guerre et beaucoup depuis la seconde Guerre mondiale. Évidemment, il n'est pas étonnant que Nanterre soit en avance sur cette question-là, puisqu'il fut un temps où vous et vos amis nous critiquiez de collectivistes lorsque nous développions des centres de santé municipaux. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si la plupart des centres de santé municipaux à l'échelle de la France se trouvent dans des villes qui, historiquement, ont été à Gauche et pas ailleurs : vous étiez, les uns et les autres, tous enfermés dans l'idée d'une médecine libérale, alors que nous, nous pensions qu'il fallait forcément des centres de santé pour corriger des inégalités d'accès aux soins et à la santé. D'ailleurs, cela nous a valu un recours devant les tribunaux de la part de l'association des dentistes, qui contestait le fait qu'on puisse ouvrir des cabinets dentaires dans des centres de santé municipaux. Il y a d'ailleurs une jurisprudence Nanterre qui fait qu'aujourd'hui, vous pouvez ouvrir, des cabinets de dentistes, mais également des activités, dès lors que le marché ne répond pas à la demande.

Enfin, troisième chose, sur la jeunesse : il me semble qu'il existait une Direction jeunesse au Département des Hauts-de-Seine il y a quelques années, mais que l'ancien Président l'avait supprimée. On essaye donc de revenir, finalement, à quelque chose qui semble nécessaire.

Alors, évidemment, je vous ai entendus, les uns et les autres, sur la fiscalité sur les entreprises, et sur ce rapport qui déplore, à juste raison, la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises proposée par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2023 et approuvée par le Parlement à l'automne dernier. Mais à l'Assemblée nationale, cette suppression a pourtant bénéficié du soutien inconditionnel, voire enthousiaste, des Députés Les Républicains ; au Sénat, Madame Christine Lavarde, une Sénatrice que vous connaissez bien, et particulièrement notre cher collègue Pierre-Christophe, qui s'exprimait au nom du groupe LR, a dit : « *Sur ce point, nous sommes d'accord avec le Gouvernement, regrettant, non pas le fond de cette réforme, mais son caractère trop rapide et pas suffisamment concerté* ». Philippe

Dominati, Sénateur LR de Paris, a, pour sa part, tenu à féliciter le Gouvernement « *d'avoir tenu un engagement à l'égard du monde économique et des entreprises en baissant les impôts de production* ».

Le rapport que nous examinons regrette « *la dévitalisation démocratique qu'entraîne cette suppression* ». Mais pourtant, ce sont bien vos amis de l'Assemblée nationale et du Sénat qui ont permis son adoption et ce n'est pas surprenant, parce que, pour cause, elle s'inscrit tout à fait dans l'ADN idéologique de la Droite pour laquelle les entreprises payent toujours trop d'impôts.

La suppression de la CVAE rejoint aussi les innombrables aides aux entreprises, niches fiscales, niches sociales, subventions, sur lesquelles se sont penchés les chercheurs de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales).

En 2019, c'est-à-dire avant la crise sanitaire et le « quoi qu'il en coûte » – et puis son prolongement –, ces aides, définies comme des transferts de richesse vers les entreprises sans contrepartie, se montaient à 205 Md€ par an, soit près de 8,5 % du PIB, contre à peine 2,6 % en 1979.

Cette politique d'assistanat aux entreprises, c'est bien la Droite qui la porte depuis vingt ans, certes, avec le soutien des Socialistes, – mais c'était avant la NUPES... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)* –

... qui lui ont donné une nouvelle impulsion lorsque Dominique Strauss-Kahn était ministre de l'Économie et qui l'ont poursuivie sous le mandat de François Hollande.

Ces transferts ne sont pas neutres, loin s'en faut, puisqu'ils sont financés par une hausse conséquente de la fiscalité des ménages, par de la dette, que mon ami Éric Berdoati fustige parfois à juste titre, et par une détérioration des services publics.

Les montants en jeu, accessoirement, relativisent le déficit prévisionnel de notre système de retraite, qui est, selon les prévisions du COR, dix fois moindre. Les sujets sont liés, puisque, comme pour la suppression de la CVAE, la réforme des retraites voulue par le Gouvernement ne passera pas sans le soutien des Parlementaires de Droite, je veux dire des autres Parlementaires de Droite, ceux de LR.

Pour notre part, nous considérons que les impôts dits « de production » reflètent ou plutôt reflétaient la contribution et l'implication des entreprises au devenir des territoires sur lesquels elles sont implantées.

Alors, certes, et vous l'avez dit, l'État va compenser cette suppression de la CVAE, mais :

- d'une part, les Départements et le bloc communal et intercommunal – puisque la CVAE était l'impôt important pour les intercommunalités – vont perdre le dynamisme de cette contribution ;

- d'autre part, les effets économiques de cette générosité restent à démontrer.

Le Gouvernement aurait été mieux inspiré, me semble-t-il, de maintenir la CVAE et de financer aux collectivités locales – toutes les collectivités locales – des investissements d'un montant peut-être un peu moindre, mais en tout cas s'en rapprocher.

Concernant la partie des dépenses de ces orientations budgétaires, c'est-à-dire, pour rester sur la même thématique, les services publics qui incombent au Département, il s'agit d'un budget en tout point conforme au précédent : budget indéniablement rigoureux d'un point de vue comptable, mais qui manque singulièrement d'ambition politique eu égard à la fois à l'urgence de la situation sociale comme climatique et aux moyens dont dispose ce Département.

Ainsi, il est prévu, au niveau du DOB, une augmentation très modérée des différents postes budgétaires. Pourtant, parmi ces augmentations, quelques baisses, évidemment, posent question.

Pour introduire le chapitre consacré au soutien aux publics fragiles, le rapport indique que « *le Département agit pour permettre aux familles en difficulté de faire face aux conséquences de la hausse des prix des denrées alimentaires et des matières premières* ». Mais dans les faits, le budget consacré au dispositif d'aide à la destination des ménages en difficulté et aux publics fragilisés est plutôt légèrement orienté à la baisse par rapport au budget primitif 2022, sur des volumes assez faibles au demeurant : 13 M€ au DOB 2023 contre 13,6 M€ en BP 2022, soit -4,41 % ; même baisse constatée sur le soutien à la parentalité : 4 M€ au DOB 2023 contre 4,3 M€ au BP 2022, -5,74 % ; et le parcours petite enfance, cela a été dit tout à l'heure : 23 M€ au DOB 2023 contre 24,4 M€ au BP 2022, donc -6,98 %.

L'an dernier à la même époque, je me suis contenté de signaler ces quelques baisses et je m'en suis tenu là, mais cette année, le contexte a changé, avec une inflation à 5,2 % constatée par l'Insee en 2022. Si on retranche cette inflation aux augmentations annoncées dans le budget pour 2023, c'est-à-dire si on raisonne en euro constant, quasiment tous les postes sont en négatif.

En gros, les augmentations prévues en 2023 ne couvriront pas, pour la plupart des postes, l'inflation constatée en 2022, et pas non plus, a fortiori, celle attendue en 2023 et qui devrait rester à un niveau similaire.

D'ailleurs, de ce point de vue, il faut regarder de près ce qui se passe pour toutes ces grandes actions sociales qui sont souvent portées par des associations, dont l'essentiel des dépenses sont liées aux salaires et qui, parfois, payent leurs locaux, et donc payent les charges, et pour lesquelles, évidemment, le maintien des niveaux de subvention peut en réalité entraîner, sur des masses relativement importantes, des dégradations très importantes.

Au bout du compte, ce qui reste de ces orientations budgétaires pour 2023 une fois retranchée l'inflation, c'est un cruel manque d'ambition politique, un manque d'ambition notamment pour remettre en ordre de marche les services sociaux du Département qui ne sont toujours pas en mesure de remplir les prérogatives qui sont les nôtres en matière de social. Je prends l'exemple du SST 6 qui regroupe Nanterre et Rueil-Malmaison : la nouvelle Cheffe de territoire a impulsé une nouvelle dynamique, indéniablement positive, qui permet à ses services de répondre aux sollicitations les plus urgentes, ce qui n'était pas le cas il y a peu. Mais les effectifs manquent toujours pour revenir à un accueil inconditionnel et pour pouvoir accompagner tous ceux qui ont besoin d'aide, des personnes qui, aujourd'hui, si leur situation n'est pas jugée urgente, se voient proposer un rendez-vous avec un travailleur social dans plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Je veux donc croire que le budget primitif que vous présenterez lors de la prochaine séance publique sera moins timoré et plus à même de répondre aux préoccupations des Altoséquanais. Nous serons notamment particulièrement attentifs quant au résultat prévisionnel ; la persistance d'un excédent n'est pas compatible avec une diminution en euro constant de l'intervention du Département, notamment concernant les solidarités.

Évidemment, nous ne soutenons pas ces orientations budgétaires.

J'en profite pour traiter le rapport d'après, qui est celui du recours à l'emprunt, puisque cela va avec...

Un élu (hors micro).- On va gagner du temps.

M. Jarry.- Le budget et les emprunts vont ensemble.

Vous vous réjouissez de ne pas avoir eu recours à l'emprunt depuis 2017, non sans nous annoncer cependant une reprise du recours à l'emprunt à partir de 2025, et pour financer quoi ? L'hasardeux programme immobilier que vous nous avez exposé lors de la séance publique du 14 octobre dernier.

En gros, vous n'empruntez pas quand les taux sont nuls ou quasi nuls et vous recommencez à emprunter quand ils repartent à la hausse, pour financer un Monopoly immobilier dont les résultats semblent bien aléatoires.

J'en viens presque à regretter d'avoir crédité votre gestion de rigoureuse. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Avant de donner la parole à Monsieur Baguet, et à d'autres conseillers qui voudraient intervenir, juste quelques points.

Monsieur Jarry, vous dites qu'on a 10 % de population en difficulté alors que la moyenne est à 17 % sur la métropole et c'est presque un reproche dans votre bouche. Eh bien, écoutez, moi, je serais très heureux qu'il y ait zéro, ce serait plutôt bon signe. Je ne suis pas pour qu'il y ait plus de pauvres, je suis pour que les gens puissent travailler, vivre de leur salaire, vivre décemment, et si on en a moins qu'ailleurs, c'est peut-être qu'on les aide mieux qu'ailleurs, y compris par l'insertion, qu'on a de meilleurs résultats, donc cela prouve qu'on n'a sans doute pas une si mauvaise politique que cela, voyez-vous.

M. Jarry (hors micro).- La presse est là, je ne vous conseille pas non plus de dire...

M. le Président.- La presse est là et je dis ce que j'ai envie de dire, presse ou pas presse, je ne changerai pas !

(Remarques hors micro de Monsieur Jarry)

Monsieur Jarry, je ne vous ai pas coupé !

M. Jarry (hors micro).- Oui, vous avez raison.

M. le Président.- Merci. Vous êtes trop bon, Monsieur Jarry !

Je vais être d'accord avec vous sur un point : sur la CVAE ; je suis d'accord. Que l'État veuille baisser les impôts sur les entreprises est une bonne chose, ne vous en déplaît, parce que ce sont quand même elles qui créent de l'emploi, à moins que vous vouliez que l'on soit comme au Danemark, où 86 % de la population travaille dans le public ; je ne pense pas que ce soit notre objectif. Pour autant, comme vous l'indiquez, la CVAE touche nos territoires, et si l'État voulait baisser les impôts des entreprises, il pouvait baisser tout simplement l'impôt sur les entreprises qu'il perçoit. Je suis d'accord pour que, globalement, les charges sur les entreprises baissent, pour favoriser la création d'emplois ; en revanche, je vous rejoins sur le fait qu'il ne fallait pas toucher à la CVAE, il fallait baisser l'impôt sur les entreprises, recette encaissée par l'État, plutôt que d'aller toucher encore une fois, avec la CVAE, à une recette des collectivités.

Sur les effectifs dans les SST et dans le secteur social, vous savez que – et d'ailleurs, vous y avez fait allusion, – les effectifs ont augmenté. Il n'y a plus de départs – à part les départs à la retraite, mais il n'y a plus de fuite –, on recrute et on est maintenant à « un solde positif », mais il est évident qu'il nous en manque encore des postes ; je ne le nie pas. Les postes sont ouverts ; en réalité, la difficulté, c'est d'arriver à trouver les personnels et nous faisons pour cela de gros efforts, puisque nous avons non seulement respecté les textes pour revaloriser ces personnels, mais nous avons nous-mêmes augmenté les parts sur lesquelles nous pouvions agir avec, entre autres, le RIFSEEP.

Sur l'emprunt, vous dites : « Vous allez être amenés à emprunter quand les taux augmentent ». D'abord, je ne lis pas dans le marc de café, je ne sais pas, en 2025 ou en 2026, où en seront les taux. Pour autant, on emprunte quand on en a besoin pour investir, mais peut-être avez-vous l'habitude de faire autrement ? Je me rappelle qu'à Châtenay, quand j'ai récupéré cette Commune, il y avait un endettement énorme et c'était pour payer le fonctionnement, ce qui est totalement illégal ! La Chambre régionale des comptes n'avait pas manqué de le souligner dans son rapport.

Vous vouliez qu'on emprunte pour faire quoi ? Pour constituer la cagnotte ? Vous ne nous en parlez plus, d'ailleurs, du coffre, de la cagnotte, j'ai remarqué... *(Rires sur les bancs de la Majorité départementale)*

Donc oui, Monsieur Jarry, on emprunte quand on a besoin.

Sur vos chiffres, on n'a pas vu la même chose, ou on ne lit pas de la même façon. Mais je vais vous donner le détail.

Sur la protection de l'enfance, il n'y a pas de baisse, il y a une hausse de 3,7 %, à 221 M€.

M. Jarry (hors micro).- De BP à BP.

M. le Président.- Oui.

Sur les jeunes, 5,8 % de hausse. Le RSA, c'est stable ; le nombre de bénéficiaires diminue, mais le montant pour chaque bénéficiaire augmente, cela donne, pour l'instant, une stabilité. Pour les seniors, il y a une hausse de 3,5 %. Pour le handicap, c'est une hausse de 6,3 %.

Et, vous avez raison, il y a une légère baisse sur la petite enfance, mais qui est due à quoi ? À deux choses. Effectivement, Bébédome, alors que nous avons augmenté le montant de l'allocation, comme l'a dit Monsieur Timotéo tout à l'heure, il y a moins de familles qui la demandent, et moi, je n'y suis pour rien sur le taux de natalité ; je veux bien faire des efforts, mais quand même ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Le deuxième point, c'est la municipalisation des crèches. Au fur et à mesure où on arrive à l'extinction, les montants diminuent et, bientôt, on sera pour toutes les crèches dans le droit commun.

Les deux seules causes de la diminution de la petite enfance sont celles-là.

Après, soit on veut, comme vous, dire : « Ah, vous ne faites pas assez de social », soit on regarde la réalité des choses. Et la municipalisation des crèches, vous n'avez pas été contre les uns et les autres et vous êtes satisfaits qu'elles reviennent au niveau municipal, ce qui entraîne, de fait pour le Département, une diminution des montants. Mais cela ne veut pas dire que sur les autres champs de nos compétences nous avons diminué.

Quant à Monsieur Timotéo, les chiffres, on les fait parler comme on veut. Tout à l'heure, je vous l'ai dit, vous parliez de 49 % pour le social ; en réalité, c'est 60,5 %, parce que vous avez pris en compte 1,9 Md€ de recettes brutes, alors qu'on est soumis à la péréquation, qui nous prend 400 M€. Si vous retirez au 1,9 Md€ 400 M€, il nous reste 1,5 Md€, et si vous prenez sur 1,5 Md€ 969 M€, cela fait 60,5 %, Monsieur ! Il faut raisonner sur ce qu'il nous reste réellement pour agir et mettre en œuvre nos politiques

publiques, donc ce n'est pas 49 %, c'est 60,5 %, refaites votre calcul. Alors que la Seine-Saint-Denis, dont vous dites qu'elle affiche 60 %, elle les affiche peut-être après péréquation, ou avant...

Un élu (hors micro).- Elle n'en a pas.

M. le Président.- Si, elle en récupère un maximum ! (*Rires sur les bancs de la Majorité départementale*)

Il faudrait savoir si elle a 60 %, mais après avoir récupéré notre argent, ou si c'est au départ. Si c'est au départ, c'est 60 %, mais à l'arrivée avec notre argent, ce n'est plus 60 %, c'est peut-être moins de 50 %. Il faut donc comparer, là aussi, ce qui est comparable.

Monsieur Baguet, vous vouliez intervenir.

M. Baguet.- Juste deux secondes, parce que vous avez effectivement répondu à toutes les interpellations qui n'étaient pas forcément justifiées.

Je prends les chiffres de Patrick Jarry, notamment de 10 % de gens qui vivent sous le seuil de la pauvreté, comme un hommage à la bonne gestion du Département. Je prends cela plutôt dans ce sens que dans l'autre sens. (*Réactions sur les bancs de l'Opposition départementale*)

Attendez, cela veut dire quoi ? Effectivement, c'est ce qu'a dit le Président, on souhaite tous qu'il n'y ait personne sous le seuil de pauvreté. La comparaison, c'est aux autres de faire les efforts et de faire les bons choix, c'est tout, et de se donner tous les moyens. La solidarité, je pense qu'elle existe réellement. Vous avez oublié le FS2I, par exemple, auquel le Département des Hauts-de-Seine participe chaque année : 80 M€ ; il y a tout ce qui est fait au niveau des péréquations, même au niveau de nos territoires et de nos communes : le FSRIF, le FPIC ; je crois qu'en termes de solidarité, on n'a pas de leçon à recevoir.

Juste un mot sur les entreprises et la CVAE, je rappelle, mes chers collègues, qu'avant, on avait ce qu'on appelait « la taxe professionnelle », qui était payée. La taxe professionnelle était composée de trois choses : la part salaires, l'outil de production et le foncier. La compensation, après, on a remplacé la part salaires, ce qui était effectivement un peu injuste, parce que le calcul de la part salaires n'était pas très équitable...

M. Jarry (hors micro).- C'est social...

M. Baguet.- D'accord, mais cela a été effectivement supprimé pour qu'il y ait plus de lien avec le territoire, parce que les grands groupes déclaraient les effectifs au niveau national.

Ensuite, on a remplacé ce qui restait de la taxe professionnelle par la CFE, qui est le lien foncier, et la CVAE, qui était l'outil de production et la valeur ajoutée.

Maintenant, une fois que cela a été posé, effectivement, on a deux visions. Nous avons une vision, comme l'a dit le Président : l'entreprise, c'est l'emploi, donc moins l'entreprise est ponctionnée, plus elle peut créer de développement et plus elle peut créer de l'emploi, et aujourd'hui, il faut reconnaître que le taux de chômage...

(Intervention inaudible de Monsieur Jarry)

Mais ce n'est pas vrai. Ça, c'est notre vision.

Votre vision à vous est que « l'entreprise est au seul service du grand capital », comme disait Georges Marchais. C'est une vision excessive, mon cher collègue.

Nous voyons le développement de l'entreprise comme un bien qui permet de donner de l'emploi.

Je ne veux pas être plus long, Monsieur le Président, parce que vous avez répondu à toutes les interpellations. Et quand Madame Lavarde et Monsieur Dominati ont salué effectivement la baisse des impôts sur les outils de production, c'était en faveur de l'emploi, ils n'ont pas soutenu le transfert/la suppression du lien avec les territoires ; ce n'est pas la même chose. Vous avez fait un raccourci de leurs propos. L'allégement des entreprises, oui, la suppression du lien avec le territoire, non. Je peux vous apporter les amendements, Madame Lavarde ; notamment, a déposé au Sénat des amendements pour maintenir un lien avec le territoire, elle a fait partie des Parlementaires, aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat, qui ont voté la répartition CVAE/CFE pour maintenir justement ce lien avec le territoire, donc ne confondons pas tout.

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

J'ai encore trois intervenants : Madame Tilly, Madame Le Moal et Monsieur Berdoati.

Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'à 11 heures 30, nous avons Monsieur le Préfet avec ses services qui viennent pour nous faire leur compte-rendu d'activité. On n'a vu qu'un seul rapport, donc je vous donne rendez-vous cet après-midi !

Allons-y, Madame Tilly !

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques petites explications. Vous avez très bien, Monsieur le Président, expliqué la situation, le contexte. Aujourd'hui, faire de la politique politicienne en ce qui concerne les sujets d'actualité ne me semble pas tout à fait correct. Nous sommes confrontés aujourd'hui à des situations tout à fait nouvelles, notamment avec des crises que nous avons dû gérer et qui ont, bien évidemment, fragilisé l'ensemble des personnes vulnérables et de nouvelles personnes vulnérables aussi, parce que vous parlez de quelques pourcents dans les Hauts-de-Seine, mais une nouvelle fragilité s'est créée et c'est à nous, en tant que Département, de l'anticiper sur tous les sujets.

Vous parliez notamment du RSA. Je me félicite malgré tout, avec les efforts qui ont été faits par le Département depuis plusieurs années, de la baisse du RSA. C'est déjà positif, avec aussi, comme vous l'avez dit, un montant des aides qui sont apportées à nos bénéficiaires du RSA ; je rappelle que nous avons quand même trente-trois mille bénéficiaires du RSA aujourd'hui sur le département des Hauts-de-Seine.

Nous avons mis en place notamment de nouvelles initiatives avec ActivitY' ; je pense notamment au Club business – je ne sais pas si vous l'avez vu –, qui permet de développer les dispositifs d'insertion professionnelle auprès des BRSA, et tout cela en lien avec Pôle Emploi notamment.

Nous allons aussi avoir très prochainement des référents territoriaux dans les SST pour pouvoir repérer, ressource et accompagner encore mieux nos BRSA.

Je vous invite à venir au salon E-Tonomy Job, qui aura lieu en septembre, justement sur tous ces métiers qui sont en perte de vitesse, l'objectif étant de mettre en avant tout ce suivi des personnes au RSA.

M. le Président.- Merci... Ah, pardon.

Mme Tilly.- Je vais être très courte, il est important quand même de revenir sur le sujet des seniors à domicile, qui est un sujet fondamental, puisque c'est ce que souhaitent la plupart de nos concitoyens altoséquanais.

Le domicile, aujourd'hui, le parcours usager va être pris en compte dans le cadre d'une nouvelle plateforme qui sera proposée à la fois aux usagers, aux opérateurs, mais aussi au monde de l'emploi. Nous mettons en place des rencontres territoriales, et j'ai eu la chance d'aller sur sept territoires pour l'instant, mais je vais faire tous les territoires ; je suis allée voir dernièrement la ville de Bagneux. Nous allons organiser, structurer l'offre et aider notamment les Communes pour pouvoir mieux passer ce virage domiciliaire.

Dans ce cadre-là, nous avons aussi trente-deux projets d'habitats inclusifs qui vont éclore sur le département des Hauts-de-Seine, c'est une très belle réussite. L'habitat inclusif est aussi une réponse pour les personnes âgées et vieillissantes de notre territoire.

Je suis étonnée que vous parliez de l'EHPAD, parce que nous pouvons souhaiter en avoir plus, mais cela dépend de l'ARS ; c'est l'ARS qui décide si, oui ou non, nous devons créer ou pas des EHPAD, et en tout cas, à l'heure actuelle, il n'est pas question de la part de l'ARS de créer encore plus d'EHPAD sur notre territoire.

Voilà quelques points très rapides, mais je vais laisser la parole, notamment au niveau de l'ASE, à ma collègue.

Merci.

M. le Président.- Non, juste avant de passer la parole à Madame Le Moal, Monsieur Berdoati, parce qu'il doit nous quitter.

M. Berdoati.- Merci, Président. Excusez-moi, mais en fait, chaque vendredi qui précède les vacances scolaires, je déjeune avec les directeurs d'école de ma commune, et donc c'est aujourd'hui, et comme ils déjeunent tôt, parce qu'ils reprennent les cours à 13 heures 30...

M. le Président (hors micro).- Donc on vous revoit cet après-midi !

M. Berdoati.- Oui, je reviendrai après, mais là, je suis obligé de vous quitter.

J'avais juste deux réflexions.

La première : dire à notre collègue Patrick Jarry...

M. Jarry (hors micro).- Notre excellent collègue ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Berdoati.- ... notre excellent collègue Patrick Jarry, bien sûr, en soutien de ce qu'a redit Pierre-Christophe Baguet et ce qu'a dit notre Président, que j'ai été un peu surpris par son appel à, en fait, rejoindre la Métropole du Grand Paris, qui n'est pas un exemple – la Cour des comptes vient de le rappeler, d'ailleurs – dans son fonctionnement, dans sa pertinence, dans sa capacité à produire des politiques publiques, en nous disant : « On est à 17 % de taux de pauvreté à la métropole du Grand Paris – c'est le chiffre qu'a donné notre collègue...

M. Jarry (hors micro).- Sur l'espace métropolitain.

M. Berdoati.- ... sur l'espace métropolitain, alors qu'on est à 10 % dans les Hauts-de-Seine ». En fait, je regardais le taux de pauvreté en France. En 2020, il est de 13,9 %, ce qui veut dire que la métropole du Grand Paris est pire que le taux de pauvreté dans notre pays, et moi, je pense que ce n'est pas ce vers quoi on doit tendre ; on ne doit pas tendre vers le pire, on doit tendre vers le meilleur, en tous les cas c'est comme cela que j'ai été élevé, structuré et c'est comme cela aussi que se passe l'ascenseur social. 13,9 % le taux de pauvreté en France en 2020 ; 13,9 % !

M. Jarry (hors micro).- En attendant, ils sont là et il faut les aider.

M. Berdoati.- D'accord, mais ils sont à 17 %.

Je pense que si, un jour, on s'est engagé au service de l'intérêt général, c'est pour améliorer les situations et pas pour les empirer. Après, on peut discuter de pourquoi on est à 10 %, mais je préfère être à 10 % comme notre département, c'est-à-dire un peu en dessous de la moyenne nationale, que d'être nettement au-dessus. Je ne suis pas sûr que ce soit l'exemple à suivre.

Ensuite, sur la CVAE et sur l'impôt des entreprises, je crois que nous avons une grande difficulté dans ce pays – et je vais m'arrêter après sur cette réflexion –, qui est que, aujourd'hui, plus personne n'est capable d'assumer le modèle de redistribution ou le modèle social sur lequel nous vivons, qui a été assis sur des critères et des paramètres qui, depuis plusieurs années, plusieurs décennies, ont disparu. C'est pour cela qu'aujourd'hui, ces débats-là n'ont plus de sens : parce qu'on essaye, avec des paramètres qui ne sont plus là, de régler un problème qui est bien réel.

Je vous rappelle que notre pays est le plus fiscalisé de la zone OCDE ; parfois, on est à égalité avec un pays nordique, on est premier ou deuxième, mais, aujourd'hui, on est le plus fiscalisé, et ce que personne ne dit, mais qui est quand même une réalité, c'est que nous sommes aussi le pays qui redistribue le plus, déjà aujourd'hui ; 800 Md€ de dépenses sociales chaque année.

La question que l'on doit se poser est : comment faisons-nous pour redonner un vrai pacte social républicain dans ce pays qui n'existe plus ? Arrêtons les hypocrisies ! Vous parliez d'assistanat aux entreprises, nous parlons d'assistanat en général, et je pense que c'est le concept qu'il faut revisiter, pour redéfinir un vrai pacte social qui soit humainement soutenable et économiquement soutenable, les deux. Aujourd'hui, nous avons un système qui génère du déficit de fonctionnement et que nous finançons par de la dette ; 3 050 Md€ de dette publique ! Les collectivités : 10 % ; la Sécurité sociale : 12 %. Et le reste, c'est l'État.

On peut donc s'envoyer plein de concepts à la figure etc., mais nous avons un problème : nous avons un système qui est assis sur des paramètres et des critères qui ne sont plus existants aujourd'hui, en tous les cas qui ne sont plus finançables.

Sur la CVAE, une dernière réflexion. Le Parlement vient de voter le PLF 2023 ; 165 Md€ de déficit dans le PLF ! Pensez-vous que ce soit le moment, au-delà de ce que l'on pense des entreprises, d'aller se rajouter 9 Md€ de dette sur le dos, puisque la CVAE, c'est un produit de 9 Md€, alors qu'on a 165 Md€ de déficit – on en avait 178 l'année dernière, 171 l'année d'avant ?

J'arrête là, mais il faudra un jour, et je sais que vous êtes sensible à cela, Président, que l'on redéfinisse un nouveau pacte social républicain dans ce pays, parce que sinon, nous courons à notre perte.

Merci.

M. le Président.- Monsieur Berdoati, merci de ces explications.

Madame Le Moal, vous avez le mot de la conclusion, si on ne veut pas faire attendre trop longtemps Monsieur le Préfet...

Mme Le Moal.- Tout à fait, je serai synthétique, Monsieur le Président...

M. le Président.- Je ne veux pas trop vous réduire, mais...

Mme Le Moal.- ... après ces longs échanges.

Bonjour à toutes et à tous.

Simplement, puisque vous nous avez interpellés à plusieurs reprises sur l'Aide sociale à l'enfance, je voulais apporter quelques compléments. – Monsieur le Président en a apporté un certain nombre –, simplement préciser, sur le contexte que l'on connaît de difficulté de recrutement notamment, que le Département, et j'espère que cela ne vous a pas échappé, chers collègues, notamment de l'Opposition, a lancé une grande campagne de recrutement d'assistants familiaux, après avoir voté un paquet de mesures de revalorisation de ce métier. Aujourd'hui, dans chaque abribus du département ou presque, vous voyez cette campagne de recrutement, parce qu'évidemment, nous recherchons activement des assistants familiaux, car nous travaillons à renforcer les places d'accueil des enfants pour accueillir davantage d'enfants ; c'est le point n° 1.

Point n° 2, vous en avez parlé, Monsieur le Président, nos trois structures d'accueil que nous souhaitons ouvrir, à savoir à Villeneuve, Nanterre et Rueil-Malmaison, avancent à un rythme soutenu ; vous en avez été le témoin, Monsieur Jarry, à Nanterre, où nous avons pu présenter ce projet aux habitants. Je remercie d'ailleurs l'ensemble de vos collègues du Conseil municipal de Nanterre, qui nous ont très bien accueillis, au contraire de certains habitants qui étaient un peu plus réservés.

Par ailleurs, nous travaillons sur le volet quantitatif à renforcer les places d'accueil. Nous avons, comme vous le savez également, décerné un certain nombre de places suite à notre appel à projets pour les sorties d'hôtel ; ce sont plus de trois cents places qui ont été attribuées à nos opérateurs pour accueillir davantage d'enfants.

Je voulais insister sur un autre point, qui était le volet qualitatif de l'accompagnement des enfants qui nous sont confiés, et je voudrais à cette occasion remercier chaleureusement l'ensemble des services du Conseil départemental, parce que je peux témoigner du fait qu'il n'y a pas un service du Conseil départemental qui, aujourd'hui, ne se sente pas concerné par l'Aide sociale à l'enfance, et tous – culture, sport, bâtiment, éducation, solidarités au premier rang desquels, bien sûr, l'ensemble des services – se mobilisent pour proposer une ouverture sur le monde à tous les enfants qui nous sont confiés la plus large possible, parce qu'on leur doit le meilleur.

Un petit témoignage : ces derniers temps, nous avons fait plusieurs sorties avec les enfants qui nous sont confiés ; notamment hier, nous étions avec plusieurs collègues, Pierre-Christophe Baguet et Vincent Franchi, à La Seine Musicale ; il y avait trois cents jeunes altoséquanais qui étaient invités au LFL CIC Day, donc le sport, le *e-gaming*, quelque chose d'assez exceptionnel, et soixante-dix jeunes de l'Aide sociale à l'enfance ont pu participer à ces événements. Nous poursuivons, nous renforçons, sur le vélo, sur le cheval, sur tout un tas de politiques publiques, nous travaillons à offrir le meilleur aux enfants qui nous sont confiés.

Sur le volet quantitatif, nous ouvrons. Sur le volet qualitatif, nous renforçons, et vous nous trouverez toujours au rendez-vous.

Sur les MNA, nous accueillons aujourd'hui un millier de MNA ; c'est un défi collectif, un défi sur lequel tous les services sont mobilisés, mais vous nous trouverez toujours au rendez-vous pour, non seulement offrir le meilleur, les accompagner au mieux, dans le contexte qu'on a plusieurs fois décrit de, difficultés à recruter.

Là encore, je remercie l'ensemble des services du Département qui se mobilisent pour qu'on leur offre le meilleur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Le Moal.

Je pense qu'on peut considérer à l'unanimité que nous avons pris acte du débat.

On est d'accord, c'est un vote unanime ? (*Assentiment général*)

Rapport n° 23.24 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président.- On va voter le rapport suivant aussi, qui est le compte-rendu sur la dette, parce que Monsieur Jarry devait intervenir, mais il l'a fait dans le débat d'orientation budgétaire.

C'est un compte-rendu, donc, là aussi, nous devons prendre acte.

Il est pris acte à l'unanimité.

Je suspends donc la séance et nous la reprendrons dans cinq minutes, dès que nous aurons accueilli Monsieur le Préfet et ses services.

(La séance, suspendue à 11 heures 27, reprend à 11 heures 51)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez reprendre place.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les Préfets, Sous-préfets, Représentants de l'État, bienvenue dans notre hémicycle.

Merci, Monsieur le Préfet, avec vos services, de votre présence aujourd'hui pour nous dresser le bilan de l'année passée, et présenter votre rapport d'activité.

Comme le veut la tradition, après vous avez avoir écouté, nous aurons un certain nombre de questions à vous poser par les différents groupes qui forment notre Assemblée.

Je vous donne tout de suite la parole.

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et collaborateurs de l'Administration départementale,

Mesdames et Messieurs les membres du corps préfectoral, Directeurs des services de l'État,

Je souhaite tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier de votre accueil, toujours chaleureux ; c'est toujours un plaisir de vous retrouver et j'ai vraiment un grand plaisir à vous retrouver dans ce format et cette configuration du Conseil départemental, puisque beaucoup d'entre vous doivent se rappeler de la situation que nous avons vécue la dernière fois : on était en pleine crise sanitaire, il y avait de petites tables espacées, un contexte qui montrait bien que nous étions dans une situation particulièrement critique. C'est donc un grand plaisir de vous retrouver dans cette configuration.

Vous dire que je suis venu avec l'ensemble de l'équipe de l'État et que j'interviens évidemment en tant que représentant de l'État et du Gouvernement, mais avec l'ensemble de cette équipe, qui est engagée au service de nos concitoyens.

Cette séance, pour moi, est l'occasion, évidemment, vous l'avez dit, Monsieur le Président, de présenter le bilan de l'action des services de l'État ; c'était le bilan 2021, mais au-delà, c'est celui aussi de l'année 2022 et, évidemment, surtout, de tracer les perspectives 2023 et d'échanger avec vous, l'objectif essentiel est bien celui-là, au-delà de cet exercice un peu formel qui est prévu par la loi.

Avant de vous présenter les quelques éléments de bilan et de perspective, je voudrais vous dire quelques mots, Monsieur le Président, pour saluer l'excellente qualité de travail que nous accomplissons ensemble, en partenariat.

Bien sûr, c'est le sens de cet exercice, je vais souligner l'action propre des services de l'État, mais très souvent, je le mentionnerai aussi, il y a tout le travail qui est mené avec le Conseil départemental, toujours présent, notamment à nos côtés, et qui est un partenaire actif, pragmatique, efficace, et je crois pouvoir dire qu'il y a une relation de confiance, de franchise aussi, à chaque fois qu'il y a des difficultés, nous les mettons sur la table, nous trouvons à chaque fois des solutions pour les surmonter ensemble, et insuffler cette dynamique, qui est une dynamique propre au département des Hauts-de-Seine, où il y a une relation très singulière entre l'État, le Conseil départemental et les Maires, et je pense que c'est un des facteurs clefs de succès de notre département ; nous l'avons vu notamment dans la gestion des crises, pas uniquement dans la gestion des crises, mais cela a été évidemment un élément important.

Je dis : « pas uniquement dans la gestion des crises », parce que, en permanence, nous avons dû à la fois gérer les crises et, en même temps, nous avons ici des projets d'une dimension extrêmement importante, que nous avons dû aussi aider à faire sortir, émerger, dans une période qui n'était pas la plus facile et la plus évidente.

Évidemment, l'année dernière a été une année fortement marquée par la gestion de la crise sanitaire. En 2022, sans que la page de la crise sanitaire soit complètement tournée, nous avons retrouvé un fonctionnement – une activité – plus normal et l'activité des services de l'État s'en est ressentie.

Dans un département qui est totalement hors normes : un million six cent mille habitants, mais, je le dis souvent, parmi les plus dynamiques de France, avec un million d'emplois sur cent soixante-seize kilomètres carrés, accueillant le premier quartier d'affaires européen post Brexit, un nombre très important de projets d'aménagement sur son territoire, d'opérations ANRU, et puis aussi un département – nous le savons, nous le disons souvent – qui est contrasté, avec ses difficultés de cohésion urbaine, de cohésion sociale, qui font partie aussi de son identité.

L'année 2022 a été marquée par deux éléments notables :

- en premier lieu, un phénomène de rattrapage sur l'ensemble de nos projets départementaux, avec évidemment un freinage de l'activité par le Covid ;
- en second lieu, le retour de la guerre en Europe avec la guerre en Ukraine, qui a profondément bousculé notre quotidien et qui a touché l'activité de l'ensemble de nos services, Monsieur le Président, évidemment des services de la Préfecture, des services de l'État, de nos concitoyens.

Après le temps de la relance en 2021, 2022 a été l'année plutôt du rebond et du rattrapage et l'année 2023 devra être celle de l'accélération de la dynamique qui a été engagée dans le département des Hauts-de-Seine.

Tout d'abord, peut-être, en matière économique, comme vous le savez, même dans les Hauts-de-Seine, il a fallu venir en soutien de nos acteurs économiques, de nos entreprises, et les services de l'État ont été particulièrement impliqués, avec des montants considérables qui ont été déployés : 1,7 Md€ au profit de l'activité partielle, 1,1 Md€ au titre du Fonds de solidarité ou encore 13,5 Md€ au titre des prêts garantis par l'État, dont je rappelle, par rapport à ce qui est dit parfois, que 80 % de ces prêts garantis par l'État ont été contractés par des TPE et des PME, démontrant la puissance de frappe qui a été

celle de l'État durant cette crise, avec l'engagement aussi du Conseil départemental à des moments clefs, qui ont permis de renforcer la résilience de notre territoire.

Je veux saluer l'engagement notamment de la DDFIP, ici présente, et de la DRIETS, qui ont permis, avec le Sous-préfet au développement économique, Yoann Blais, le bon déploiement de ces dispositifs, et le rôle des collectivités territoriales est évidemment très important durant cette période.

Le plan France Relance a été très structurant et a bénéficié de manière assez forte au territoire : près de 1,5 Md€ ont été déployés sur les Hauts-de-Seine, dont 730 M€ de baisse d'impôts pour les entreprises – il faut le rappeler, c'est la baisse des impôts de production, qui a été un élément fort, puisque, quand on regarde les chiffres de Bercy, c'est notre département qui en a le plus profité avec Paris, mais ce n'est pas illogique, puisque l'activité économique se trouve beaucoup dans notre département –, et plus de 55 M€ en faveur du soutien des entreprises sur leurs projets d'investissement.

L'idée, aujourd'hui, est évidemment de sortir de ce soutien de court terme et on est déjà bien engagé. L'État a investi fortement en 2021, en 2022 via le Programme des investissements d'avenir, et puis France 2030, qui est un projet, comme vous le savez, qui a été porté au plus haut niveau de l'État, par le Président de la République, Emmanuel Macron. Ainsi, à la fin du mois de décembre, nous avons plus de 156 M€ qui ont été investis sur différents secteurs : les projets aéronautiques, la 5G, la décarbonation des mobilités, le développement du *cloud* en particulier.

La place et l'investissement dans les secteurs d'avenir sont très importants pour nos territoires et se sont illustrés par des atouts majeurs que nous avons inaugurés ensemble ; je pense notamment :

- au Campus Cyber sur La Défense, qui est un projet quand même assez singulier, – il n'y en a pas d'autre en Europe –, dans lequel l'État a investi ; c'est un partenariat public-privé inauguré par le ministre Bruno Le Maire ;

- à l'ouverture de Paris Cité Campus situé à Issy-les-Moulineaux, en partie à Paris aussi, qui a vocation à développer et à accompagner les projets en matière sanitaire ;

Nous avons également développé en parallèle des projets qui sont assez structurants en matière d'hydrogène ; il y a un engagement fort dans le développement de la filière hydrogène dans notre département.

Par-delà la stratégie d'investissement, l'État a aussi investi dans le savoir-faire à travers le soutien à l'apprentissage, qui est une réussite dans notre territoire : nous avons augmenté le nombre de contrats d'apprentissage de 120 % dans les Hauts-de-Seine et, sur les deux dernières campagnes, cela représente plus de soixante mille contrats d'apprentissage contractés, soit près de 300 M€ de primes allouées.

Nous avons un taux de chômage aujourd'hui qui n'est pas encore complètement revenu à l'avant crise, mais pas très loin, puisqu'il est de 5,9 % dans le département des Hauts-de-Seine ; nous avons un niveau exceptionnel de création d'entreprises sur l'année 2021 et sur l'année 2022 dans le département.

L'État souhaite continuer à renforcer les liens déjà forts qui nous unissent en travaillant aussi sur les métiers en tension. Je voudrais saluer l'engagement du Conseil départemental, notamment à travers la création du Service public de l'insertion, qui est vraiment le pivot et qui doit pouvoir se renforcer dans les semaines et mois qui viennent, notamment pour aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi et que nous devons accompagner de la manière la plus individualisée qui soit.

Les actions aussi de revitalisation : les services de l'État soutiennent des initiatives en faveur des métiers, des filières en manque de main-d'œuvre, et puis tout le travail que nous avons mené, que nous menons ensemble, notamment dans la préparation des Jeux olympiques – j'y reviendrai –, dans des secteurs en forte tension : la sécurité, l'hôtellerie, la restauration.

Je voudrais souligner et saluer le rôle et l'implication du Conseil départemental dans ce domaine, qui dépasse, même si c'est une opération emblématique, le portage et la maîtrise d'ouvrage de la rénovation et de l'extension du Stade Yves du Manoir, qui est une très grosse opération, mais cela concerne de très nombreux champs sur lesquels nous travaillons en commun.

Ce développement économique ne saurait prospérer dans un territoire où nos concitoyens ne seraient pas en sécurité. Comme vous le savez, j'attache évidemment une attention particulière – c'est une priorité très forte de l'État – à la sécurité et à la mobilisation de l'ensemble de nos services, de nos services de police, sur ces sujets, avec la justice et le Procureur de Nanterre. C'est une des premières responsabilités de l'État, je l'assume totalement.

Toutefois, si l'État est très présent dans notre département et que nous avons une configuration d'une délinquance qui est une délinquance que je qualifierai de « maîtrisée », c'est aussi grâce à l'engagement sur le terrain de l'ensemble des acteurs de la sécurité ; je veux rendre hommage notamment aux Maires et au travail qui est effectué ici et qui est remarquable avec les Maires et qui contribue évidemment à maintenir un niveau élevé de sécurité dans notre département.

Quand je regarde les chiffres d'atteintes aux biens, de cambriolages, même si nous avons eu, au premier semestre, des chiffres qui n'étaient pas bons, ils s'améliorent depuis maintenant quelques semaines et surtout depuis la deuxième partie de l'année 2022. Les chiffres sont, en gros, inférieurs à ceux de 2019 ; c'est très compliqué, parce que nous avons une période de crise sanitaire qui complique la comparaison.

Les chiffres de la délinquance, quand ils sont comparés à une échelle nationale, sont évidemment meilleurs.

Cette situation maîtrisée doit être mesurée à travers, c'est important, les études dites « de victimation » et la perception par nos concitoyens de l'insécurité. Je n'aime pas le mot « sentiment d'insécurité », mais je dirai « la perception de l'insécurité ». Des études ont été publiées, notamment une récemment, montrant que la perception est ici la plus faible d'Ile-de-France, même s'il y a encore beaucoup de travail à faire.

Je vous le disais, c'est le résultat de l'implication de tous, d'une analyse fine des faits, d'une adaptation de nos dispositifs : présence policière renforcée en tenue sur le terrain, déploiement de la vidéoprotection, renforcement des opérations de terrain.

J'ai souhaité mettre l'accent sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, nous avons eu des résultats importants. Comme toujours dans ce domaine, nous mesurons surtout l'activité des services, il ne faut jamais l'oublier, dans les chiffres que nous voyons, notamment sur le démantèlement des points de deal qui ont baissé de 40 % en deux ans dans le département des Hauts-de-Seine. Lorsque j'ai pris mes fonctions, il y avait quatre-vingt-treize points de deal dans le département, il y en a aujourd'hui cinquante-cinq ; ce sont cinquante-cinq de trop, le but est évidemment d'en avoir zéro. Mais vous voyez tout le travail qui a été effectué, il est très important, et je félicite le travail qui est réalisé notamment par la DTSP dans notre département.

Nous avons saisi l'année dernière cent trois kilos de cannabis, six kilogrammes d'autres stupéfiants, notamment héroïne et cocaïne, et nous avons aussi – car nous savons que les stupéfiants impliquent beaucoup d'infractions, de délits et pourrissent la vie de nos quartiers et de nos concitoyens, cela a un impact sur d'autres indicateurs, je pense notamment aux vols avec violence – une baisse de 7,3 % entre 2021 et 2022, elle est assez sensible.

Je veux aussi mentionner un point important, parce qu'on en avait parlé, Monsieur le Président, lors de la phase de sortie de crise sanitaire : les chiffres qui étaient très mauvais sur la sécurité routière, qui s'étaient beaucoup dégradés – et nombre d'entre vous ici présents sont Maires ou participent aux exécutifs municipaux, vous savez à quel point cela a été une priorité commune d'action –, nous avons eu des résultats, puisque nous avons eu une baisse de 40 % du nombre de tués sur nos routes, ce qui est important, même si nous avons encore un niveau d'accidents et de blessés qui reste élevé, et il faut toujours être très prudent dans l'analyse de ces chiffres. Le travail de la police, de la justice, les interventions sur les infrastructures, Monsieur le Président, qui sont très importantes, le travail à la fois de prévention et de répression, nous ont permis d'obtenir des résultats ; il faut que l'on puisse évidemment poursuivre sur cette voie.

Tout le travail aussi sur les rodéos. Dans nos quartiers, en 2022, près de mille sept cent quatre-vingt-quatorze opérations ont été menées au total, près de quatre mille sept cents personnes contrôlées, cent dix-sept personnes interpellées ; ce sont des chiffres très importants. Vous savez que c'était aussi une priorité d'action forte qui a été prescrite au Préfet par le ministre de l'Intérieur et sur laquelle nous sommes conjointement très impliqués.

Nous avons aussi un niveau élevé de présence de l'immigration irrégulière sur la plaque parisienne, et notamment dans le département des Hauts-de-Seine, ce qui demande une action déterminée des services de l'État pour lutter contre l'immigration irrégulière. Il faut savoir que dans le département, nous avons doublé le nombre d'obligations de quitter le territoire entre 2020 et 2022, et que nous appliquons de manière très ferme à chaque fois que nous le pouvons.

Évidemment, nous visons aux éloignements chaque fois que possible, nous dégradons ou retirons les titres de séjour à chaque fois, s'agissant des personnes en situation régulière, que des infractions ont été commises, évidemment à un certain niveau. Ces chiffres sont évidemment importants, puisqu'on a quadruplé nos nombres de

dégradations ou de retraits de titres de séjour, et c'est une activité que je voulais également mentionner, car elle n'est pas dénuée de tout lien avec les questions de délinquance dans notre département.

Nous avons aussi tout le travail qui est mené sur la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales. Nous avons encore une augmentation des plaintes de 5,8 %, mais cette augmentation est moins rapide qu'au niveau national. Nous avons eu, vous le savez, une augmentation très importante, notamment en phase de crise sanitaire. Beaucoup de dispositifs sont déployés dans le département, avec aussi l'implication du Conseil départemental. Nous avons notamment mis en place des référents dans les commissariats, il y a également une implication forte des Communes, des services de l'État. À Nanterre, un hygiaphone a été dédié et installé au commissariat pour prioriser l'accueil. On travaille aussi avec l'ADAVIP, les assistants sociaux sont très impliqués et le Conseil départemental est un partenaire très important, notamment dans le cadre de cette convention avec l'ADAVIP.

Nous avons aussi un travail qui est mené dans la lutte contre le séparatisme – près de deux cents entités ont été ciblées depuis maintenant près de deux ans dans le département –, un travail avec les Maires qui est essentiel dans la prévention et la lutte contre la radicalisation. Trente Communes ont des chartes d'échange avec la Préfecture sur les informations que nous pouvons partager sur ces sujets.

Il y a tous ces éléments qui concernent la sécurité et qui permettent d'obtenir des résultats, mais je voudrais, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, qu'on puisse évoquer ensemble, évidemment, les grands projets structurants qui veillent – et souvent, nous sommes ensemble sur ces projets – à assurer un meilleur équilibre, une meilleure cohésion sociale et territoriale dans le département. Il y en a de très nombreux, donc je ne citerai pas tous les territoires et vous voudrez bien m'en excuser.

Mais je voudrais évidemment évoquer le quartier de La Défense, qui est une forte priorité. Nous travaillons ensemble, Monsieur le Président, et bien ensemble, avec l'Établissement public, sa nouvelle gouvernance ; les services de l'État continuent à jouer tout leur rôle, s'agissant de deux opérations d'intérêt national et de mon rôle dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, du Préfet de région dans la délivrance des agréments de bureau. Nous avons travaillé ensemble à des orientations communes. Une note d'enjeux présente l'ensemble des politiques publiques qui peuvent être déployées et

qui doivent être mobilisées au service de La Défense pour permettre non seulement le maintien et le développement de l'attractivité d'un secteur particulièrement concurrentiel au niveau national, mais surtout international.

Le système qui existe aujourd'hui – on en parle souvent, Monsieur le Président – nous permet de traiter 99 % des sujets ensemble ; c'est ce qu'a permis le changement de gouvernance, le renforcement aussi des services de l'État, et on voit bien qu'à travers à la fois des aspects de décentralisation et de déconcentration, nous sommes dans un système aujourd'hui où nous pouvons être plus réactifs. Nous avons eu de nombreux sujets sur certains espaces de La Défense sur lesquels nous avons pu nous mobiliser pour trouver des solutions, sans que nous ayons des réunions interministérielles sur ces sujets, si j'en juge les échanges que j'ai eus avec certains de mes prédécesseurs.

Évidemment, c'est aussi un espace d'expérimentation innovant, qui est en pleine transformation : transformation environnementale, bas carbone, favorisant évidemment la mixité fonctionnelle et sociale, permettant le développement de l'offre de logement dans les zones dans lesquelles c'est nécessaire, notamment en frange de La Défense. C'est tout le travail que nous menons. Il y a également les chantiers considérables sur les infrastructures, ne serait-ce que le chantier d'Eole, – et je salue la participation du Conseil départemental, partenaire dans cette opération d'Eole –, mais aussi l'arrivée de la ligne 15 Ouest, dont le calendrier est, je pense, maîtrisé – quand on est sur des chantiers d'infrastructures de ce type, on est quand même plutôt sur un calendrier maîtrisé, selon les dernières informations que la Société du Grand Paris a indiquées, et je salue aussi l'engagement de la Société de Grand Paris –, et sur une démarche portée par les deux Départements et soutenue par l'État sur la ligne 18...

M. le Président (hors micro).- Cela a été acté hier.

M. le Préfet Hottiaux.- Voilà, cela a été acté hier ; c'est aussi très important. La ligne 18 est, pour nous, du point de vue des Hauts-de-Seine, importante dans deux dimensions, je dirai même trois dimensions : vers Versailles, vers Paris, beaucoup des Maires sont ici concernés, je pense à Gennevilliers, à Bois-Colombes, la Garenne-Colombes, Colombes, mais aussi le Sud du département, autour d'Antony Pôle, Antony ; le Département va bénéficier massivement du Grand Paris Express et vous pouvez compter évidemment sur tout le soutien de l'État dans ce domaine.

Nous avons signé aussi sur La Défense des conventions d'objectifs : sur la végétalisation de la dalle, la reconnexion des quartiers de Bellini et Arago, Seine Arche.

L'État a été étroitement associé à l'APUI Empreintes, qui vise à développer des projets mixtes et des projets qui doivent être emblématiques de la transformation de La Défense.

Et puis les opérations emblématiques que nous pilotons ensemble : je veux citer :

- la ZAC des Papeteries, très importante, Monsieur le Maire, sur laquelle nous sommes très engagés, dont les premiers bâtiments vont pouvoir être livrés dans les prochaines semaines ;

- la ZAC des Groues aussi, sur laquelle il y a un soutien fort du Fonds friches, qui a vocation à accueillir la future gare de la ligne Eole et à devenir le onzième quartier de Nanterre, Monsieur le Maire, et à accueillir douze mille emplois et dix mille résidents ;

- le projet urbain partenarial de Charlebourg, qui fait l'objet d'un travail intense avec la Garenne-Colombes ;

- le travail important avec Paris La Défense, avec Nexity ;

- des projets très structurants, je ne les mentionnerai pas tous, il y a aussi le projet des Miroirs sur La Défense, qui est un des plus gros projets, puisque c'est un projet à plus de 1,5 Md€ d'investissement, ce qui est évidemment considérable.

Il y a d'autres projets en cours ou des sites remarquables sur lesquels l'État est particulièrement investi :

- je pense notamment à tout le travail qui a été mené sur Meudon, avec notamment le Hangar Y, mais il y a tout le travail sur la Grande Perspective, Monsieur le Maire ; nous avons, là aussi, fait preuve avec un opérateur privé, d'imagination, d'inventivité, d'expérimentation, sur un monument historique appartenant à l'État, géré par un opérateur privé, avec un bail emphytéotique ; c'était la première fois que ce type d'opération était conduite et c'est dans les Hauts-de-Seine, je crois, vraiment, au bénéfice de tous ; il sera formellement inauguré dans les prochaines semaines ;

- je voudrais mentionner évidemment les étangs Corot. Il y a eu une première phase de sécurisation sur ces étangs, la déclaration d'utilité publique a été signée après enquête publique, nous allons arriver au terme des procédures d'expropriation et les travaux vont pouvoir commencer dès que la procédure sera finalisée ;

- je voudrais évoquer aussi, évidemment, la Butte Rouge, Monsieur le Président, projet que vous connaissez bien et qui vous tient aussi à cœur, évidemment. C'est une opération extrêmement complexe, dont une opération ANRU qui sera une des plus grandes du département – pas au niveau de celle de Nanterre, Monsieur le Maire, mais quand même, qui est substantielle –, avec l'élaboration d'un site patrimonial remarquable, mais opération ô combien urgente et dont nous devons tenir évidemment le calendrier.

J'ai évoqué les travaux très structurants du Grand Paris Express.

Je voudrais aussi mentionner :

- l'enfouissement des lignes à haute tension sur Villeneuve-la-Garenne et tout le travail que nous menons sur Villeneuve-la-Garenne, commune qui va connaître un changement profond de paysage urbain, avec des investissements très importants, et notamment l'ANRU ;

- l'arrivée à Suresnes, et c'était, vous le savez, lié à la décision du Président de la République, du Musée-mémorial du terrorisme ;

- tout le travail que nous avons mené sur les carrières Arnaudet à Meudon ;

- le regroupement à Boulogne des hôpitaux Ambroise-Paré et de Garches ;

- il y a de nombreux projets boulonnais, je ne les cite pas tous, tout le travail mené notamment sur l'île Séguin, espace évidemment très important, stratégique et, enfin, c'était très compliqué et je salue tout le travail qui a été fait avec vous, Monsieur le Maire, parce que la réalité est que tous les projets qui se sont présentés depuis la fermeture de Renault ont échoué d'une manière ou d'une autre et celui-là va pouvoir fonctionner ; c'est très important. On y a mis toute notre énergie ensemble.

Évidemment, je ne citerai pas tous les projets, mais il y a des travaux qui ont été menés notamment sur Issy-les-Moulineaux et qui méritent d'être mentionnés.

La même énergie a été déployée en faveur de la politique de la ville et de la cohésion sociale. En 2021 et 2022, les services de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances et les Délégués du Préfet, qui sont en première ligne sur le terrain, ont été très mobilisés pour mettre en œuvre les décisions. Je salue Nadège Baptista qui est à nos côtés, qui nous a rejoints à la fin de l'année dernière, notre nouvelle Préfète déléguée pour l'égalité des chances, que beaucoup d'entre vous ont déjà rencontrée et qui est très impliquée sur la mise en œuvre de cette politique, qui est évidemment très importante dans notre département :

- en matière d'éducation, le territoire compte désormais quatre cités éducatives : deux nouvelles cités à Villeneuve-la-Garenne et à Colombes labellisées en janvier qui s'ajoutent à celles de Gennevilliers et de Nanterre ;
- en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, deux cités de l'emploi, qui sont nées à Gennevilliers et à Villeneuve-la-Garenne ;
- en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, avec le bataillon de la prévention pour la commune de Nanterre ;
- sans oublier l'expérimentation d'une cité de la jeunesse à Villeneuve-la-Garenne ; il n'en existe qu'une dizaine en France.

Évidemment, l'année 2023 sera une année importante pour la politique de la ville, puisque l'on va :

- retravailler sur ces dispositifs ;
- évaluer – c'est en cours – ces contrats de ville et on va faire ce travail évidemment ensemble ;
- travailler aussi sur la nouvelle géographie, et nous devons y travailler avec l'objectif – c'est ce que le Gouvernement nous demande – de pouvoir mettre en place cette nouvelle géographie de manière opérationnelle à partir de 2024. Les Communes seront évidemment très impliquées, les EPT, le Département ; vos équipes ont participé activement aux premières réunions départementales pilotées par la Préfecture durant l'année 2022, sachant que nous avons d'ores et déjà des premières pistes de réflexion.

Ce sera un cadre évidemment très territorialisé, comme souvent sur la politique de la ville, et le Conseil départemental y jouera évidemment tout son rôle, partenaire essentiel notamment des politiques de cohésion sociale.

Nos équipes continueront à se mobiliser à vos côtés pour créer un terreau qui soit le plus favorable à la réduction des inégalités sociales et territoriales, au renforcement de la cohésion de notre département.

Évidemment, il faut profiter de l'opportunité qui est celle des Jeux olympiques, qui est une formidable opportunité, notre département étant un département olympique ; il l'était déjà il y a un siècle, mais ce n'étaient pas encore les Hauts-de-Seine, puisque vous savez que la séance d'ouverture des Jeux olympiques avait eu lieu au stade départemental Yves du Manoir. Ce sera donc évidemment une formidable opportunité pour nous dans l'accès au sport, à la culture, et notamment la jeunesse.

Nous soutiendrons évidemment, les approches inclusives, nous sommes très engagés ensemble notamment sur la question du handicap, à travers le tour olympique et paralympique 92, et je salue le partenariat établi avec le Conseil départemental sur le développement du handisport.

Proximité toujours, sur les services publics, à travers le déploiement de France Services, et je vois de nombreux Conseillers départementaux Maires qui sont très impliqués – Madame le Maire de Levallois – sur le programme France Services. Ce n'était pas si évident, parce qu'on disait : « France Services, c'est pour les zones rurales, le périurbain, en province... » ; non, France Services fonctionne aussi en zone urbaine, en zone urbaine dense. Évidemment, il y a un enjeu pour déployer encore plus les France Services dans nos quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais, globalement, cela fonctionne plutôt bien, grâce à votre implication. Nous avons actuellement dix maisons France Services, nous avons eu cinq nouvelles labellisations en 2021, deux en 2022, dont cinq au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et comme cela a été un succès dans les Hauts-de-Seine, nous avons proposé trois nouvelles labellisations à l'Agence nationale de cohésion des territoires qui pourraient voir le jour durant l'année 2023, afin d'assurer un maillage encore plus fort du territoire. Autour d'un enjeu que l'on constate tous, l'accès au numérique, ce qu'on appelle l'illectronisme – le mot n'est pas très beau, mais c'est un sujet –, cinquante-deux conseillers numériques ont été déployés sur le territoire pour accompagner les usagers et les habitants.

Pour conclure sur ce chapitre, l'année 2023 nous ouvrira l'opportunité, Monsieur le Président, de travailler ensemble, et notamment dans le cadre du rôle essentiel du Conseil départemental, de son chef de filat, en matière sociale, sur le Pacte des solidarités, qui est une déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les efforts et les capacités créatives de nos institutions doivent pouvoir s'unir pour permettre de faire plus et mieux en matière de lutte contre la pauvreté des plus

fragiles sur le territoire ; nous pensons notamment à la pauvreté, qui frappe de nombreuses familles, des enfants aussi, qui est une priorité d'action, et nous aurons l'occasion d'en reparler et d'y travailler ensemble.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je voulais aussi que nous puissions revenir sur un aspect – on vient de l'évoquer ensemble, Monsieur le Président, juste avant – qui est plutôt préoccupant. Nos résultats sont plutôt bons sur un certain nombre de politiques, mais ils ne doivent pas dissimuler des signaux d'alerte sur notre département, et je sais que vous en êtes particulièrement conscient, et nous les vivons ensemble.

Notre département est un département dynamique, il y a des promesses d'un avenir dynamique, incontestablement, notamment notre jeunesse, mais notre département connaît un vieillissement de plus en plus marqué. Le solde naturel s'est notamment ralenti entre 2014 et 2020 ; la croissance démographique s'est affaiblie ; nous ne connaissons pas les phénomènes que nous pouvons connaître notamment à Paris, mais si nous n'y prenons pas garde, dans quelques années, nous serons dans une situation similaire, c'est-à-dire la stagnation, puis, ensuite, la déprise.

Depuis 2017 – cet indicateur est important et beaucoup d'entre vous qui sont Maires m'en parlaient et évidemment le Conseil départemental, notamment à travers la question du scolaire, des collèges, on en parle souvent –, dans le premier degré, ce sont près de dix-sept mille élèves qui manquent à l'appel. Pour la rentrée 2023, la baisse du nombre d'élèves attendue est très marquée : moins trois mille sept cent douze élèves dans le premier degré, moins cinq cent quatre-vingt-cinq dans le second degré.

Nous avons un double phénomène :

- le département reste très attractif, nous avons des arrivées dans le département, vous avez peut-être vu dans les analyses démographiques que 25 % des Parisiens qui quittent Paris viennent dans les Hauts-de-Seine, un phénomène entrant ;
- nous avons aussi beaucoup de nos habitants qui quittent le département des Hauts-de-Seine pour, souvent, la grande couronne, plus d'ailleurs que la province, ou la « très très grande couronne », si je puis dire, pour des raisons que nous connaissons très bien, qui sont notamment liées au coût de la vie, à la cherté de la vie, et notamment du logement.

Heureusement, le nombre de postes supprimés n'est pas proportionnel à la déprise démographique. Tout un travail est mené, et je salue le rôle de la DASEN et notre nouveau Directeur, Frédéric Fulgence, il y a un vrai accompagnement national et académique, mais c'est évidemment un point préoccupant et nous devons poursuivre la politique engagée avec des moyens importants pour la maîtrise des savoirs fondamentaux, la justice sociale et scolaire, l'égalité territoriale, le bien-être des élèves comme des personnels. Les moyens attribués permettent la stabilisation ou l'amélioration des taux d'encadrement, notamment sur les grandes priorités ; je pense à la finalisation du plafonnement à vingt-quatre élèves par classe pour les grandes sections de maternelle, les CP et les CE1, hors éducation prioritaire, la poursuite des dédoublements de classes en grandes sections situées en éducation prioritaire, l'accompagnement de l'école inclusive.

Le ralentissement démographique de notre département ne se ressent pas uniquement au niveau scolaire, mais c'est là où il y a les germes les plus préoccupants et les plus inquiétants. Évidemment, il y a l'impact qui est créé, c'est-à-dire les difficultés aussi que nous connaissons en matière de recrutement. Nous le voyons tous les jours, pas uniquement à l'échelle scolaire, mais dans nos propres administrations, nous le voyons dans les collectivités territoriales, au sein de l'État, nous le voyons au sein de nos services publics, mais aussi dans les entreprises qui font le dynamisme de notre département.

Nous le voyons aussi dans un autre domaine, qui est soumis également à des problématiques particulières : nous avons perdu en dix ans, sur les Hauts-de-Seine, près de cinq cents médecins. On a toujours tendance à dire que les déserts médicaux – ce qui est vrai – sont dans un certain nombre de départements de province, avec, on le voit bien, toute la partie notamment nord-est du territoire national ; mais notre département et Paris aussi connaissent une vraie déprise de la démographie médicale. Vous savez que c'est un des axes des travaux du CNR, qui vise notamment à identifier les pistes d'attractivité, en associant évidemment les acteurs locaux.

Après, une récente enquête montre – et je pense que vous y avez tous été très sensibles – que sur vingt villes moyennes où il fait bon élever nos enfants, douze se trouvent, en Ile-de-France, dans les Hauts-de-Seine, et c'est tout le paradoxe. Mais il faut pouvoir s'y installer, et c'est la raison pour laquelle nous devons travailler ensemble sur cette question – nous le faisons, mais nous devons le faire beaucoup plus – notamment

de la cherté du logement, le manque de logements à des prix abordables, notamment pour les classes moyennes et populaires. C'est vraiment le cœur de notre action et j'y reviendrai, mais un gros travail est en cours, avec vous, Monsieur le Président, pour que nous puissions mobiliser tous les moyens nécessaires pour faire plus vite et plus fort – je vois le Président Rémi Muzeau qui est très impliqué sur ces sujets et avec Hauts-de-Seine Habitat notamment –.

Cela me permet de venir à la question du logement. Nous avons une dynamique de la construction neuve qui est importante dans le département, mais il y a encore du potentiel. Un soutien a été apporté aux collectivités en 2021 et 2022 : l'aide aux Maires bâtisseurs a été déployée dans le cadre du Plan de relance et a évolué vers une contractualisation entre les collectivités et l'État via les contrats de relance du logement. Le bilan de cette contractualisation est très positif, puisque nous avons plus de quatorze mille logements délivrés dans les territoires volontaires entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Ces chiffres sont très importants, puisque ce sont les plus importants d'Ile-de-France. Nous allons verser près de 14,5 M€ aux Communes pour accompagner les investissements en lien avec les nouvelles réalisations.

Ce bilan est très positif, le département des Hauts-de-Seine est le premier département d'Ile-de-France en nombre de logements réalisés et en montant d'aide aux collectivités, mais ce très bon résultat n'a pas profité pleinement, notamment à la hausse du nombre de réalisations de logements sociaux. Or, les besoins en logement de nos concitoyens n'ont jamais été aussi élevés. La pression de demande pour le logement social est très élevée, puisque nous avons, en gros, un écart de un à dix sur le territoire des Hauts-de-Seine.

À l'échelle du département, le parc de logement social est conséquent. Nous avons plus de deux cent mille, deux cent dix mille logements sociaux dans les Hauts-de-Seine. Le parc social représente 28,8 % des résidences principales, contrairement à l'image que peut avoir le département, il faut aussi le dire, puisque nous sommes au-delà, en moyenne, des 25 %, qui est l'objectif de la loi SRU. Mais, vous le savez, ce taux global cache de nombreuses disparités entre les communes, avec des secteurs où il n'y a pas assez de logements sociaux et d'autres où il y en a trop. Toute l'action que nous menons est évidemment de permettre et d'accélérer ce rééquilibrage. La loi SRU est mise en œuvre dans le département et il y a des résultats qui ont été atteints, qui sont atteints chaque année, et il faut les accélérer.

Le rééquilibrage territorial et la réalisation de logements sociaux est un enjeu évidemment très important pour notre département. Cette année 2023 va être essentielle, puisque nous allons faire le bilan du triennal et, évidemment, tracer les perspectives avec les Maires concernés. Au-delà de ce bilan du triennal, un travail un peu nouveau va être conduit pour que nous puissions nous mobiliser ensemble, notamment à travers les contrats de mixité sociale, pour accélérer cette démarche, dans une logique beaucoup plus partenariale. Il s'agit d'activer, ensemble, tous les leviers et d'apporter tous les moyens territoriaux nécessaires pour que nous puissions faire plus de logement et plus de logement social là où c'est indispensable. Nous pourrons aussi adapter ce rythme de rattrapage, ce que permettent les contrats de mixité sociale. On aura l'occasion d'y revenir, parce que, parfois, ce dispositif n'est pas encore complètement compris, mais il y aura de nombreuses réunions de travail. L'objectif est de les finaliser, d'ici l'été 2023.

Mais, évidemment, il y a aussi la question de l'amélioration du parc de logements sociaux, qui est un défi pour les prochaines années, à travers, évidemment, les diverses crises que nous connaissons, notamment la rénovation thermique des logements, qui est un des piliers de la transition écologique et énergétique, et donc il faut que nous puissions, chaque fois que possible, plutôt que détruire, réhabiliter, rénover, ne serait-ce que pour des raisons d'empreinte carbone.

Nous avons nos grandes opérations de rénovation urbaine. L'année 2022 a été marquée par la contractualisation de trois nouveaux projets :

- le quartier de la Cité des Musiciens à Bagneux ;
- le quartier des Agnettes à Gennevilliers ;
- le quartier sud des Hauts d'Asnières.

Nous avons pu porter en Comité d'engagement de l'ANRU trois projets parvenus à maturité :

- le projet du Petit-Colombes ;
- celui de Villeneuve-la-Garenne ;
- et, évidemment, l'amplification du projet de Nanterre, qui inclut la réhabilitation emblématique des tours Aillaud, le plus gros chantier de rénovation urbaine du département.

C'est très important, parce que beaucoup de ces projets – et je vous remercie de votre implication, le Département joue un rôle important – étaient bloqués, pour plusieurs raisons ; ils sont extrêmement complexes, on a encore beaucoup de travail à faire, donc ce n'est pas terminé, mais j'avais souhaité, dès ma prise de fonction, que nous puissions accélérer la sortie de ces projets. Nous avons de multiples obstacles – administratifs, bureaucratiques –, qu'il a fallu prendre en main, et il faut que nous continuions à sortir au plus vite ces projets.

Au 31 décembre 2022, ce sont près de 335 M€ de concours financiers qui ont été validés ou contractualisés avec l'ANRU, dont 214 M€ de subventions, pour un coût total de travaux de 1,3 Md€.

Le Conseil départemental est un partenaire très important, notamment à travers l'opération « Quartier d'avenir », qui vient encore renforcer l'effet de levier de transformation urbaine, et l'idée de cette future contractualisation est notamment qu'on puisse travailler ensemble pour que ces opérations soient très bien articulées, là où il y a évidemment les besoins les plus importants.

2023 nous permettra de mettre en lumière et de contractualiser notamment le projet de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry, celui de Villeneuve-la-Garenne, celui de Colombes, qui sont autant de vecteurs de mixité sociale, d'amélioration concrète du cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Il y a aussi tous les dispositifs qui existent pour les particuliers, et notamment Ma Prime Rénov, qui remplace les précédentes aides de l'Anah, qui a été renforcée depuis le 1^{er} octobre 2020 par le Plan de relance. Ma Prime Rénov est accessible à tous les propriétaires, à toutes les copropriétés de logements qui sont construits depuis au moins quinze ans, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement à rénover ou le louent. Ici, dans le département, ce sont près de mille cinq cents logements hors copropriétés qui ont bénéficié de ce dispositif, pour près de 3,4 M€ d'aides, et il y a une montée en charge sur l'année 2022, qui a permis la rénovation de cinq cent quarante-sept logements pour 3,5 M€ de subventions.

Je voudrais rappeler aussi la question de l'hébergement ; c'est un enjeu majeur dans notre département, et sur l'Ile-de-France de manière plus large, qui est très prégnant, puisque nous avons fait des efforts très importants, l'État a financé l'augmentation, en Ile-de-France, de près de 40 % de places supplémentaires sur ces dernières années. Beaucoup de places ont été ouvertes durant la crise sanitaire, mais

nous voyons, et c'est une difficulté dans nos départements, que beaucoup de places ont été ouvertes dans les hôtels, et nous avons un parc hôtelier qui va évidemment se réduire : cette tendance va perdurer, d'abord, en sortie de crise sanitaire, les hôtels étaient moins disponibles ; avec l'arrivée des Jeux olympiques, et nous le voyons et nous en subissons aussi un des effets, sur l'ensemble de la plaque parisienne, ce n'est pas spécifique aux Hauts-de-Seine. C'est un sujet de grande préoccupation.

Nous avons aussi, et je vais prendre des initiatives dans les semaines qui viennent, un sujet de rééquilibrage territorial sur cette question de l'hébergement, avec des écarts très importants de taux d'équipement entre les communes, ne serait-ce que pour – je le dis très clairement – accueillir les personnes qui sont sur notre territoire, dans notre département, dans des conditions acceptables, qui sont celles de l'hébergement inconditionnel.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères départementales, je voudrais revenir sur le contexte international.

Cette année 2022 nous a permis aussi de nous mobiliser collectivement, avec la guerre en Ukraine. Il y a eu une très forte mobilisation des Hauts-de-Seine pour accueillir près de trois mille réfugiés ukrainiens dans notre département. Cela s'est traduit par la remise d'autorisations provisoires de séjour, la recherche de solutions d'hébergement, l'intégration des enfants dans notre système scolaire, l'accompagnement vers l'emploi. Les défis étaient de taille et nous les avons collectivement relevés et je veux vous remercier et remercier le Conseil départemental, les Conseillers départementaux ici présents, les Maires que sont certains d'entre vous pour le travail qui est réalisé et qui n'est pas terminé.

Cette guerre a profondément modifié notre quotidien : les tensions sur les approvisionnements, la reprise de l'inflation en particulier sur le prix de l'énergie après trente-cinq ans d'une inflation maîtrisée à 2 %.

Face à cette situation, par définition imprévisible, nous avons su répondre présent, pour nos concitoyens comme pour les collectivités, et je voudrais féliciter l'ensemble de ceux qui ont été mobilisés dans les services de l'État. Je pense notamment à la DRIHL, qui a fait un travail remarquable sur ces sujets, comme sur les sujets de logement et d'hébergement, pour minimiser l'impact de cette crise.

Je ne listerai pas tous les dispositifs qui ont été mis en place. Nous avons évidemment, par ailleurs, tout ce qui concerne la réponse de l'État liée au prix de l'énergie, les boucliers, les chèques qui ont été mis en place ; je rappellerai évidemment que ces dispositifs ont touché et touchent l'ensemble des secteurs de notre société ; nous avons mis en place, avec le Conseil départemental, un dispositif de sortie de crise concernant, parmi les plus modestes, certaines professions, particulièrement les boulangers, les bouchers, qui sont les plus exposées, mais aussi les collectivités territoriales. Je rappellerai simplement que onze Communes de notre département ont pu bénéficier du filet de sécurité institué par le Gouvernement pour compenser la hausse des dépenses d'énergie et la revalorisation du point d'indice, pour un montant de 14,1 M€.

Je voudrais évoquer aussi la situation des finances locales ; nous échangeons souvent sur ces sujets.

D'abord, sur les concours financiers de l'État, je suis conscient que la péréquation est très importante, il n'y a pas de doute là-dessus. Elle a augmenté en 2022 : la contribution nette, notamment des Communes, est passée de 122 à 132 M€ pour notre département, même si elle ne représente que 3,3 % des recettes réelles de fonctionnement, mais elle devrait représenter 3,5 % en 2022 d'après les derniers chiffres, sous réserve des chiffres définitifs que nous n'avons pas encore.

À côté des concours financiers, l'État a fait un effort particulier sur les dotations, et notamment nos dotations à l'investissement. Vous avez pu le voir, on a des crédits déconcentrés plus importants, notamment à travers les enveloppes qui étaient très péréquées pour le Département des Hauts-de-Seine, mais on a eu des enveloppes plus importantes sur la DSIL thermique, qui a augmenté de 14 % pour atteindre 8,1 M€ ; nous avons permis le financement de vingt-six projets au total, pour un coût de 21,5 M€ ; ce sont des projets concrets que vous portez. Cet effort va s'amplifier, se poursuivre.

Nous avons évidemment, outre l'amortisseur électrique, l'élargissement du filet de sécurité énergétique avec son seuil d'éligibilité abaissé, mais surtout le Fonds vert ; des crédits très importants vont être déployés, près de 41 M€, avec le Département, près de 20 M€, et avec les Communes, qui vont nous permettre de financer notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Enfin, sur le plan fiscal, il faut noter que le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est passé, sur la période 2016-2021, de 604 à 732 M€, soit un accroissement de 7 % en moyenne annuelle ; c'est évidemment un montant très important qui a permis de réinjecter des recettes, et notamment au profit des collectivités territoriales. Seules trois Communes sur trente-six dans le département sont en réseau d'alerte, mais principalement sur le sujet de l'endettement.

Je voudrais évoquer, enfin, Monsieur le Président, deux échéances d'importance qui vont continuer à nous mobiliser collectivement dans les prochains mois.

D'abord, la transition écologique et énergétique. Je l'ai déjà évoqué, c'est un chantier de très grande ampleur qui nous concerne tous : l'État, les collectivités, nos concitoyens, et nous aurons à prendre des initiatives importantes. Je voudrais mentionner, évidemment, le chantier de rénovation du Centre administratif départemental qui, vous le savez, fête ses cinquante ans cette année, il a été inauguré le 31 janvier 1973, deuxième cité administrative de France. Ce chantier va nous conduire, jusqu'en 2028, à une rénovation d'ampleur, qui sera une des plus grosses opérations de l'État en matière d'administration territoriale. Il doit permettre aussi de mieux regrouper, par la densification, les services de l'État – nous allons accueillir près d'un millier de fonctionnaires de l'État supplémentaires sur ce site – et d'améliorer évidemment les conditions de travail des agents, les conditions d'accueil du public, et de diviser la facture énergétique par quatre, ce qui est quand même considérable.

Je sais, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, qu'il y a aussi beaucoup de projets : des projets que vous conduisez, des projets de l'ensemble des collectivités sur les territoires. J'ai évoqué le Fonds vert, qui va permettre d'accélérer ces projets : la rénovation thermique, la renaturation, le *relamping* – je n'aime pas tellement ce mot, mais c'est le terme consacré –, la transformation des friches industrielles dans la suite des travaux du Plan de relance, et donc il faut que nous soyons collectivement au rendez-vous. Je n'ai pas trop d'inquiétude ; généralement, il y a plutôt deux fois plus de projets que de financements dans les Hauts-de-Seine. On m'interroge beaucoup, on me dit : « Mais 40 M€, vous êtes sûr qu'on va arriver à les consommer dans les Hauts-de-Seine ? », je pense qu'il n'y aura pas de difficulté, mais nous avons un calendrier assez serré. Monsieur le Secrétaire général, c'est pour début mars...

M. le Secrétaire général (hors micro).- Fin mars.

M. le Préfet Hottiaux.- En matière de transition énergétique, il nous faut aussi être plus efficace en matière de déploiement des énergies renouvelables.

On en a souvent parlé, Monsieur le Président, les Hauts-de-Seine utilisent déjà assez largement la ressource géothermique, avec beaucoup de projets communaux, intercommunaux. Le plan national sur la géothermie, vous le savez, a été annoncé à Clamart récemment par la ministre Agnès Pannier-Runacher, en présence de François Bayrou, mais nous devons aller plus loin, mieux nous organiser aussi, car le potentiel est réel ; il y a parfois quelques conflits sur la répartition de cette ressource...

M. le Président (hors micro).- On va y arriver.

M. le Préfet Hottiaux.- ... mais on doit pouvoir y arriver ; en tout cas, le potentiel est réel.

Le potentiel photovoltaïque : il ne faut pas l'oublier, on a aussi beaucoup de zones industrielles, des bâtiments industriels, nous avons le port de Gennevilliers, nous devons y travailler aussi avec Haropa.

Nous devons encourager évidemment l'hydrogène industriel pour notre territoire ; il existe beaucoup de projets, notamment sur notre territoire, d'industries.

Nous installerons aussi un Conseil territorial de développement des énergies renouvelables et je sais que, Monsieur le Président, vous souhaitez que le Conseil départemental joue un rôle très important dans ce domaine. Je trouve que c'est une excellente initiative et qu'un partenariat pourra évidemment s'établir, comme dans de nombreux domaines. Vous savez que la loi vient d'être votée. Évidemment, nous n'avons pas tellement de problématiques éoliennes dans le département des Hauts-de-Seine, mais nous pouvons agir sur toutes ces énergies et déployer plus rapidement les projets, et ils commencent à être nombreux.

La seconde échéance qui va nous occuper tout au long des années 2023-2024, ce sont les Jeux olympiques. Comme vous le savez, à cinq cent vingt-et-un jours des jeux, le compte à rebours est désormais lancé. Nous avons collectivement bien avancé. Nous avons, comme vous le savez, deux sites olympiques :

- nous accueillons à Nanterre, sur l'Arena, les épreuves de natation, de paratation, la finale de waterpolo, qui n'est pas, je voudrais le dire, un exercice si facile que cela ; nous aurons à le suivre de manière très précise, notamment l'arrivée des piscines. Nous aurons des sujets de logistique. On se dit : « Il y a déjà l'enveloppe – si je puis dire – , il n'y a pas de problème ». En fait, la réalité est que – nous avons encore eu des échanges avec Paris 2024, puis avec l'Arena – nous avons un calendrier très serré, nous aurons beaucoup de mesures à prendre pour « dérisquer » au maximum cette opération complexe ; c'est un des trois sites considérés comme les plus sensibles sur l'ensemble des Jeux olympiques – je voulais le mentionner, cela ne paraît pas intuitif. Evidemment, il faut que les piscines soient livrées à temps, qu'elles puissent être installées à temps, qu'elles soient homologuées, que la qualité de l'eau soit assurée, qu'elle soit testée, mais je ne doute pas que nous y arriverons ;

- évidemment les épreuves de hockey sur gazon au stade départemental Yves du Manoir, et je salue l'engagement à la fois financier, technique, humain, opérationnel, Monsieur le Président, du Conseil départemental sur cette opération majeure.

Mais aussi, et il ne faut pas les oublier, les épreuves de cyclisme et de marathon qui vont concerner neuf communes du département ; on a eu l'occasion d'en parler ensemble et on va rentrer dans les semaines qui viennent dans l'opérationnel, on n'y est pas encore complètement, parce qu'il nous manque encore un certain nombre d'éléments, mais notre département va être très mobilisé.

Nous allons accueillir aussi des délégations étrangères. Nombre de communes sont aujourd'hui en discussion pour accueillir ces délégations étrangères, en concurrence avec d'autres communes d'Ile-de-France.

Quarante-sept centres de préparation des Jeux dans le département, c'est considérable, trois sites d'entraînement (la piscine olympique de Colombes, le stade Louis Boury de Gennevilliers pour le football, le stade du Parc pour les arbitres de football à Rueil-Malmaison), mais il reste encore beaucoup à faire pour 2023, année préolympique déterminante.

Nous devons effectivement nous mobiliser pour la participation de nos habitants aux Jeux olympiques ; les festivités créent les conditions aussi de l'héritage de ces Jeux – on ne fait pas juste des Jeux et on passe à autre chose –, auquel vous êtes très attaché, Monsieur le Président, afin qu'ils bénéficient durablement au département, que ce soit

pour le développement de la pratique sportive, le développement et la transmission des valeurs du sport, pour renforcer la cohésion du territoire, l'insertion des jeunes, l'inclusion, l'engagement citoyen.

C'est dans ce cadre que nous avons mis en place ensemble un Comité de pilotage – c'était le premier d'Ile-de-France, installé dans les Hauts-de-Seine –, en novembre 2021 avec le Délégué interministériel aux Jeux olympiques. Il se réunit tous les trimestres avec l'ensemble des acteurs, avec Monsieur le Président, les Communes concernées. Le cinquième Comité de pilotage s'est tenu d'ailleurs très récemment, le 27 janvier dernier.

Voilà, Monsieur le Président, je ne suis pas exhaustif, il y a probablement plein d'autres sujets, j'en ai probablement oublié.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, voilà tracé en quelques mots un aperçu de l'activité de l'État dans les mois passés, et pour les mois à venir. Il y aurait beaucoup à dire, il y a surtout beaucoup à faire et je veux une nouvelle fois remercier les services de l'État, remercier le Conseil départemental, rendre hommage à la grande qualité de la coopération, une coopération qui est évidemment au service de l'intérêt général et de nos concitoyens.

Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Je ne sais pas si vous avez été complet, mais en tous les cas, les choses étaient précises, synthétiques, et je me félicite également, vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, de notre travail partenarial, chacun dans notre rôle, vous, le représentant de l'État, moi, Président du Département ; comme vous l'avez indiqué, on trouve toujours les solutions, parce qu'on a un but commun qui est d'améliorer la vie de nos concitoyens. Nous œuvrons en ce sens et il y a encore à faire. Nous serons et nous continuerons à être un partenaire à part entière, tant que nous serons considérés comme un partenaire. *(Sourire de Monsieur le Préfet)*

INTERVENTIONS DES GROUPES

M. le Président.- Je donne maintenant la parole aux différents groupes pour qu'ils puissent poser des questions, Monsieur le Préfet. On va commencer par le groupe de la Majorité avec Monsieur Muzeau.

M. Muzeau.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'état,

Mes chers collègues,

La crise que nous vivons actuellement place les offices HLM dans une situation de forte tension budgétaire et, lors du Conseil fédéral du quatre-vingt-deuxième Congrès du logement, fin septembre dernier à Lyon, nous avons fait part de nos inquiétudes au ministre du Logement.

Dans cet esprit, une résolution avait été adoptée, mais, malheureusement, elle ne semble pas avoir suffi à provoquer la nécessaire prise de conscience ni les mesures indispensables pour rassurer les bailleurs sociaux et surtout les locataires, inquiets pour leur pouvoir d'achat.

Ils doivent, en effet, faire face à une augmentation considérable des dépenses d'énergie et à l'inflation d'une manière générale.

Cette situation est accentuée pour les bailleurs par une amputation de leurs recettes, et cet « effet ciseaux » réduit fortement leur capacité d'action. Je rappelle ainsi que Hauts-de-Seine Habitat est ponctionné de 6,7 M€ au titre de la Réduction de loyer de solidarité et qu'il reverse également 4,8 M€ correspondant au Supplément de loyer de solidarité perçu. Ce sont donc des sommes très importantes qui échappent à l'Office départemental.

Pour autant, malgré ces difficultés, conséquences des réformes des dernières années qui ont considérablement fragilisé le modèle économique du secteur, Hauts-de-Seine Habitat joue pleinement son rôle de bailleur social et met en place des dispositifs pour accompagner ses locataires face à la crise que nous traversons. Que ce soit par l'intermédiaire de l'aide sur quittance ou grâce à la création d'un « Fonds solidarité énergie Hauts-de-Seine Habitat », ce sont 500 000 € qui ont été mobilisés par notre bailleur pour

protéger ses locataires particulièrement fragilisés par cette crise et prévenir le développement des impayés.

Cette action volontariste de notre Office vient s'ajouter aux dispositions que nous avons prises à l'automne 2020, dans le contexte de la crise du Covid-19, pour aider les locataires les plus en difficulté. Sous l'impulsion du Président du Département, nous avons engagé une refonte du Fonds de solidarité logement, afin de répondre plus rapidement et plus justement aux difficultés des locataires dans le paiement de leurs loyers et charges. Ce renforcement de l'accompagnement du Département s'est traduit par une dépense de 6,3 M€ au titre du FSL en 2021, soit un doublement du montant versé par rapport à l'année précédente, et ce dispositif a été, de nouveau en 2022, pleinement mobilisé, pour un montant similaire de plus de 6 M€, avec près de six mille quatre cents aides allouées.

Vous le voyez, Monsieur le Préfet, et vous le savez : nous agissons pour accompagner nos concitoyens dans un contexte de crise sans précédent du pouvoir d'achat. Mais comme beaucoup d'autres collectivités, nous nous sentons un peu seuls ! Cette solitude est confortée par l'absence de réponse du ministre du Logement, Olivier Klein, au courrier que nous lui avons adressé fin octobre 2022, suite à la motion votée à l'unanimité – d'ailleurs – par le Conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat – donc avec les représentants des locataires –, pour l'alerter sur la gravité de la situation et lui proposer des mesures à prendre rapidement.

Certes, vous nous direz sans doute que des dispositions ont d'ores et déjà été prises pour maintenir en 2023 un bouclier tarifaire, dispositions dans lesquelles les bailleurs sociaux ont finalement été inclus, alors qu'ils avaient été – malencontreusement – oubliés initialement. Le ministre avait alors reconnu des « trous dans la raquette ».

Mais quels seront les effets réels de ce bouclier pour les ménages ? Je rappelle qu'en 2022, le Gouvernement avait assuré que grâce au premier bouclier tarifaire, les tarifs de l'électricité n'augmenteraient que de 4 %. Or, nous avons vu que pour nombre de foyers, les tarifs réels ont dépassé cette limite, allant dans certains cas jusqu'à des augmentations trois fois supérieures. Pour l'année prochaine, le mécanisme annoncé prévoit de limiter les hausses de prix à 15 %. Peut-on se fier à cette estimation ou faut-il s'attendre à ce que, comme en 2022, le plafond annoncé explose ?

En outre, à l'envolée des coûts de l'énergie s'ajoute, pour les locataires, la perspective d'une augmentation incompréhensible des loyers, puisque le Gouvernement a décidé de permettre aux acteurs du logement de les augmenter au niveau de l'IRL fixé à 3,6 %.

Vous nous direz que les bailleurs sont libres de ne pas appliquer cette augmentation, dans la mesure où il s'agit simplement d'une possibilité qui leur est donnée, mais encore faudrait-il qu'ils en aient les moyens, alors que – nous l'avons vu – leurs recettes sont déjà largement mises à mal.

Cette décision du Gouvernement apparaît en réalité comme un signe supplémentaire du désengagement de l'État vis-à-vis du logement social, puisqu'il transfère au bailleur la responsabilité d'annoncer des hausses indispensables pour maintenir son propre équilibre économique, et donc sa pérennité, mais aussi pour honorer ses obligations en matière d'investissement, notamment pour la réhabilitation énergétique de son patrimoine.

Pourtant, des solutions existent pour redonner des marges de manœuvre aux bailleurs et éviter de reporter la charge, in fine, sur les locataires. Nous les avons exposées lors du Congrès HLM et nous les avons de nouveau exposées dans notre courrier au ministre du Logement. Simples et rapides à mettre en œuvre, elles n'attendent que des décisions de sa part.

La première décision consiste à acter le gel temporaire du taux du livret A pour l'indexation des emprunts des organismes de logements sociaux, dans la mesure où l'augmentation subie en 2022 alourdit considérablement les charges d'intérêts et met en cause les équilibres économiques dès 2023. À elle seule, par l'économie qu'elle générerait sur les intérêts d'emprunts, cette mesure technique, circonscrite à la seule indexation des emprunts pour ne pas pénaliser les titulaires du livret A, aurait permis à notre Office départemental d'éviter toute augmentation des loyers en 2023.

La deuxième décision que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années – et sur laquelle nous avons appelé votre attention en décembre 2021, lors de votre audition devant notre Assemblée départementale – consiste à supprimer la Réduction du loyer de solidarité pour redonner des marges de manœuvre à l'ensemble des organismes HLM et leur permettre d'engager les travaux de rénovation thermique

indispensables si l'on veut réduire durablement les consommations et les coûts énergétiques des locataires.

Ces mesures sont simples et n'entraînent aucune dépense supplémentaire pour l'État.

Alors, Monsieur le Préfet, en l'absence de réponse du ministre du Logement sur nos propositions, pouvez-vous nous dire si, face à l'urgence, l'État sera au rendez-vous pour soutenir les bailleurs et pour préserver réellement le pouvoir d'achat de nos concitoyens, déjà soumis à une inflation galopante ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Muzeau.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, merci beaucoup.

Tout d'abord, je tiens à saluer votre engagement sur ces sujets de logement, à la fois sur la commune de Clichy, et notamment le développement du logement et du logement social à travers le contrat d'intérêt national qui a été conclu, et évidemment au niveau départemental et aux responsabilités que vous exercez, notamment la Présidence de Hauts-de-Seine Habitat.

Ce sujet est évidemment un sujet majeur et une très forte priorité de l'État. Vous avez vu, d'ailleurs, que la question du logement est aujourd'hui inscrite dans le cadre des CNR, qu'il y a un CNR logement (Conseil national de la refondation). La question de la rénovation thermique, qui est le premier sujet du parc de logements sociaux, est évidemment une composante essentielle de la planification écologique souhaitée par le Gouvernement.

D'abord, pour consolider le modèle économique du logement social et répondre à l'ensemble des inquiétudes auxquelles votre question fait écho, le Gouvernement a engagé au cours des derniers mois, comme vous l'avez dit, une large concertation avec les bailleurs sociaux pour établir un pacte de confiance, qui comprend notamment la co-construction d'objectifs et des investissements qui y sont associés.

Vous l'avez d'ailleurs mentionné, l'urgence est de répondre à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt. Vous avez vu que le Gouvernement, effectivement, a modéré la hausse du livret A à 3 % – normalement, le livret A aurait dû monter à des niveaux bien plus élevés – au 1^{er} février, et a annoncé, cette semaine, les premières mesures d'importance pour renforcer la capacité d'investissement des bailleurs, même si, comme vous le savez, si on se situe dans une perspective nationale, mais aussi en partie dans notre département, la situation des bailleurs est extrêmement différente, tous les bailleurs ne sont pas à la même enseigne de ce point de vue :

- d'abord, le bouclier financier mis en place pour les opérations nouvelles financées en 2023. La Banque des Territoires va rembourser aux bénéficiaires des prêts une part des intérêts relatifs à leur première échéance, ce qui va, outre le plafonnement du livret A, jouer un rôle d'amortisseur pour l'augmentation qui a quand même dû être nécessaire du taux du livret A ;

- ensuite, l'éco-prêt au logement social, qui finance notamment les travaux de rénovation énergétique, va être, en parallèle, renforcé, son enveloppe va atteindre 6 M€ en 2023-2027, soit une hausse de 50 % par rapport à la précédente enveloppe ;

- la Banque des Territoires met en place aussi une nouvelle tranche de titres participatifs à hauteur de près de 250 M€ pour le soutien aux bailleurs, qui vont compléter une enveloppe qui a été dégagée de 1 Md€ qui a été mobilisée ces dernières années.

Le contexte est effectivement particulièrement troublé. En même temps, des actions avaient déjà été décidées. Je voudrais rappeler quand même, s'agissant de notre département, qu'en plus du soutien très important du Conseil départemental à Hauts-de-Seine Habitat, la Banque des Territoires accompagne, au nom de l'Etat, Hauts-de-Seine Habitat à hauteur de 60 M€ de titres participatifs – ce sont des quasi-fonds propres – pour soutenir notamment la réhabilitation thermique des logements sociaux.

Je voudrais signaler également qu'au regard des enjeux de production, d'équilibre budgétaire des opérations, nous avons une enveloppe au titre des aides à la pierre qui est en constante augmentation dans notre département et qui fait l'objet d'un rééquilibrage en notre faveur : 24 M€ en 2020, 27 M€ en 2022 et 30 M€ prévus en 2023, soit +25 % en trois ans.

Je voudrais signaler aussi une enveloppe que nous avons obtenue, – et c'est à notre demande et à la demande, d'ailleurs, de certains d'entre vous ici, du temps de Madame Wargon –, pour que nous puissions mieux équilibrer, notamment dans les communes carencées, nos opérations de logement social. Cette enveloppe spécifique a été mise en œuvre au niveau national pour un montant de 15 M€ du temps d'Emmanuelle Wargon et continue avec Olivier Klein. Nous avons d'ores et déjà pu mobiliser 1,4 M€ en 2022, et l'idée est d'aller beaucoup plus loin en 2023 pour mobiliser cette enveloppe qui est très adaptée, me semble-t-il, aux problématiques des Hauts-de-Seine.

Ce sont autant de mesures qui traduisent l'engagement de l'État pour répondre aux enjeux de soutien renforcé des bailleurs, qu'elles soient de niveau national ou de niveau départemental.

Après, vous avez mentionné le sujet spécifique du soutien apporté aux ménages, et plus particulièrement à l'inflation énergétique sur les fluides. Vous savez évidemment que le Gouvernement a mis en place le bouclier tarifaire, qui est réajusté à chaque fois que nécessaire pour intégrer des catégories de ménages qui pouvaient y échapper. Ces dispositifs sont prolongés en 2023.

Au-delà de ces mesures nationales relatives au bouclier tarifaire énergie, il y a évidemment la question du FSL – on l'évoquait ensemble avec Monsieur le Président – qui voit son montant augmenter de manière très importante, avec la mobilisation du Conseil départemental. L'État est aux côtés du Conseil départemental pour soutenir la forte sollicitation de ce fonds, qui est intervenue dès 2021, avec un abondement exceptionnel de 1,8 M€, soit le plus fort soutien apporté à un Conseil départemental au niveau national.

Comme vous le voyez, il y a effectivement des mesures que nous connaissons, des mesures qui ont été prises et encore des mesures qui sont attendues. Vous l'avez très bien indiqué, il ne m'appartient pas de faire des annonces qui sont de niveau national, mais, en tout cas, soyez convaincus que l'État prend ses responsabilités pour agir à vos côtés dans le partenariat, pour accompagner les bailleurs sociaux et nos concitoyens les plus fragiles, tant au niveau national qu'au niveau local, et que nous utilisons tous les moyens qui sont à notre disposition, mais il est vrai qu'il y a un certain nombre de sujets qui sont en cours d'examen, de négociation, de traitement au niveau national.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Je passe maintenant la parole à Madame Pottier-Dumas.

Mme Pottier-Dumas.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président,

Chers collègues,

La sécurité est un droit fondamental et une compétence régalienne de l'État, qui a la responsabilité de protéger nos concitoyens, mais nos collectivités s'investissent également dans ce domaine : la sécurité et la prévention sont une part relativement importante de notre politique départementale, sans oublier le rôle essentiel que jouent les polices municipales, suppléant trop souvent les manques de l'État dans ce domaine.

Notre Collectivité départementale, pour sa part, finance depuis 2005 le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance. Celui-ci s'accompagne de moyens financiers ambitieux : l'enveloppe dédiée à ce programme a été augmentée en 2022 pour passer de 720 k€ à 1,17 M€, afin de soutenir les actions locales menées par les Communes ou les associations, dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (les CLSPD) ou encore pour financer les postes de coordinateur communal.

Le financement de caméras de vidéoprotection par le biais des Contrats de développement Département-Villes représente, quant à lui, depuis 2020, près de 4,8 M€ de subventions qui ont permis de soutenir l'installation de six cent soixante-cinq caméras.

Depuis 2006, nous apportons une aide financière aux policiers référents dans les collèges afin de prévenir la délinquance et d'assurer la sécurité au sein des établissements dont nous avons la charge. Dans ces mêmes collèges, nous sommes attachés à la médiation avec les jeunes, et nous venons de créer de nouveaux postes de médiateurs avec pour objectif, à terme, que chaque collège ait un médiateur en son sein. Leur rôle est essentiel pour contribuer à la qualité du climat scolaire, mais aussi à la promotion de la persévérance scolaire et des valeurs citoyennes. Ces équipes de médiateurs seront désormais accompagnées par des managers de proximité, à leur écoute, qui assureront la coordination des missions conduites avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Autre sujet essentiel qui appelle également la mobilisation de tous : la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous nous sommes engagés depuis de nombreuses années dans le soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, à travers le financement de projets dans le cadre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention, ainsi que dans le soutien au dispositif Femmes Victimes de Violence 92 et à d'autres associations. Ce sont ainsi plus de 1 M€ qui ont été mobilisés à cette fin.

Par ailleurs, la création d'une délégation à l'égalité hommes-femmes, avec la désignation d'une élue consacrée à cette problématique, témoigne de notre volonté d'agir de façon déterminée dans ce domaine, comme le Président Siffredi l'avait rappelé en juin dernier, lors de l'installation du Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.

Je pourrais également évoquer le soutien régulier de nos collectivités à la construction de commissariats, les villes mettant à disposition les terrains et notre Département participant même, désormais, au financement de l'opération, comme nous l'avons vu pour le commissariat de Boulogne-Billancourt.

Comme vous pouvez le constater, et sans vous faire un inventaire de toutes nos actions, nous avons fait le choix d'agir chaque fois que nous le pouvons et d'assumer nos responsabilités.

Mais comme je le rappelais en introduction, les enjeux de sécurité relèvent avant tout des missions régaliennes de l'État, et c'est la condition qui permet de garantir à tous nos concitoyens, quelle que soit la ville dans laquelle ils vivent, la sécurité et la tranquillité publique auxquelles ils ont droit et auxquelles ils aspirent légitimement.

C'est pourquoi nous sommes attachés à ce que l'État assume pleinement cette responsabilité, au fondement du pacte républicain, en commençant par garantir partout les effectifs nécessaires qui, malheureusement, font défaut dans bon nombre de communes de notre Département. Même si nous interpellons l'État et ses représentants régulièrement sur ce sujet, force est de constater que nous sommes encore – et toujours plus – face à des manques avérés en termes de personnels, et les Maires font régulièrement part de leurs inquiétudes, et de celles de leurs administrés, face aux délits et aux violences constatés sur notre territoire.

Les derniers chiffres publiés par le ministère de l'Intérieur ne sont pas rassurants avec, pour l'année 2022, une augmentation globale de la délinquance dans notre département : +21 % pour les cambriolages, +8,7 % pour les coups et blessures et surtout 11,5 % pour les violences intrafamiliales et 14,8 % pour les violences sexuelles.

Cette inquiétude quant à l'adéquation des forces de police avec les besoins du terrain est encore plus vive à l'approche des Jeux olympiques, dont nous savons tous qu'ils vont nécessiter une mobilisation toute particulière des forces de l'ordre.

Oui, nous avons parfaitement conscience des enjeux de sécurité liés aux Jeux de Paris 2024 – et les incidents qui se sont produits il y a quelques mois lors de la finale de la Ligue des Champions au Stade de France ont montré combien des défaillances en la matière peuvent nuire à l'image de notre pays –, mais nous ne pouvons accepter que les mesures qui doivent être prises pour être à la hauteur des défis posés par les Jeux se fassent au détriment de nos villes et de nos concitoyens, dans un contexte déjà marqué par une pénurie des effectifs.

À cela s'ajoute une crainte supplémentaire des Communes, attachées au dynamisme et à la vitalité de la vie locale : qu'il leur soit demandé de renoncer à leurs propres événements et manifestations, pour concentrer l'ensemble des moyens disponibles sur les seuls Jeux olympiques.

Dans ce contexte marqué par beaucoup d'incertitudes, notre question, Monsieur le Préfet, est un appel à la clarté et à la constance, sans masquer les réalités du terrain derrière des statistiques auxquelles on peut faire dire presque tout et son contraire.

Premièrement, que comptez-vous faire pour assurer, dès à présent et de manière pérenne, le renforcement des forces de police nécessaires pour garantir la sécurité des biens et des personnes dans nos communes ?

Deuxièmement, pouvez-vous lever l'inquiétude suscitée par la perspective des Jeux olympiques et prendre l'engagement devant notre Assemblée que l'État mobilisera les moyens humains et financiers nécessaires pour sécuriser cet événement majeur sans remettre en question les dispositifs de sécurité publique présents dans nos villes ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, d'abord, je tiens à vous rassurer : évidemment, la sécurité est une des premières responsabilités de l'État, elle est totalement assumée et il y a une implication extrêmement forte, la mienne, celle des équipes de la police, de la Direction territoriale de la sécurité de proximité, et je salue d'ailleurs son Directeur, Stéphane Wierzba, qui est ici présent et le travail qu'il réalise. Nous avons un niveau maîtrisé de délinquance dans notre département. Les chiffres que vous mentionnez sont à prendre avec beaucoup de précaution, parce qu'en fait, ce sont des chiffres qui comparent une situation de crise sanitaire à une situation où il n'y a plus de crise sanitaire, donc certains indicateurs sont forcément à la hausse ; je prends l'exemple des cambriolages : quand les gens sont à la maison, il y a forcément moins de cambriolages. C'est pour cela qu'ils doivent être mis toujours en perspective, d'où les chiffres que je vous ai indiqués, à la fois par l'activité des indicateurs d'activité des services, qui montrent qu'on va chercher la délinquance, et évidemment dans une perspective qui n'est pas juste une perspective annuelle, mais qui est de regarder effectivement la situation aussi d'avant crise.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres, je les ai largement mentionnés tout à l'heure, notamment sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, mais aussi les vols avec violence. Je vous ai dit sur les cambriolages qu'effectivement, les chiffres du premier semestre n'étaient vraiment pas bons, je crois qu'il n'y a pas de doute là-dessus, mais qu'ils ont très nettement décéléré depuis le second semestre, et c'est ce que nous constatons : ils sont en baisse depuis le début de l'année 2023.

Sur la question, d'abord, de l'engagement des collectivités, cet engagement est important dans le département des Hauts-de-Seine, je tiens à le saluer : l'engagement des Maires, du Conseil départemental, et notamment à travers le rôle des Maires en matière de prévention de la délinquance, des CLSPD qui sont beaucoup actifs dans notre département, – ce qui n'est pas le cas partout et sur tout le territoire national –, sur la prévention de la délinquance au niveau départemental aussi, tout le travail que vous avez mentionné, Madame la Vice-présidente, et le partenariat que nous avons d'ailleurs relancé ensemble, parce que nous n'avions plus de Conseil départemental de prévention de la délinquance dans les Hauts-de-Seine. Tout cela, on l'a porté avec vous-même, avec Monsieur le Président, pour relancer ces dispositifs départementaux.

Sur les effectifs, ils ne sont pas en baisse dans les Hauts-de-Seine. Nous avons à peu près trois mille policiers dans le département, pour l'essentiel des effectifs de sécurité publique, mais nous avons aussi des effectifs des services spécialisés, de la police judiciaire, les CRS, la DOPC qui est présente notamment à travers la Compagnie territoriale de sécurité routière, donc ces effectifs dans le département ne sont pas en baisse.

J'ajouterai que nous veillons avec Monsieur le Directeur à ce que la proximité, évidemment, soit maintenue au quotidien, entre les effectifs de police, les collectivités locales, notamment les Communes, nous avons un maillage policier qui est le plus fort d'Ile-de-France. Je rappelle que nous avons quatre districts, vingt-quatre circonscriptions de sécurité publique pour trente-six communes et que nous avons aussi en permanence, non seulement un dispositif très territorialisé, mais des effectifs départementaux et des effectifs d'agglomération.

C'est vrai que la question que vous posez mérite d'être posée, mais je voudrais vous rassurer tout de suite et en prendre d'ailleurs l'engagement : le département des Hauts-de-Seine sera un département olympique, et donc ce n'est pas dans les Hauts-de-Seine que l'on devra avoir les plus grandes inquiétudes ; c'est plutôt dans tous les départements dans lesquels on annonce, au fur et à mesure des semaines, le fait que des événements, des manifestations, notamment en province, vont être annulés, parce qu'ils ne bénéficieront pas des renforts de forces mobiles qui vont venir sur la région parisienne en particulier, mais pas uniquement parce qu'il y aura aussi des épreuves olympiques à Marseille, à Lille, dans beaucoup d'endroits dans les territoires, jusqu'en Polynésie française.

Évidemment, la sécurité des épreuves va être assurée par les effectifs de police, avec les moyens de la DTSP 92, mais aussi l'effectif des forces mobiles de la Direction de l'ordre public et de la circulation de la Préfecture de police, de forces mobiles qui viendront de l'ensemble du territoire national, probablement aussi des escadrons de gendarmerie mobile, des CRS, en tout cas sur l'ensemble de la plaque, sous la coordination du Préfet de police. Nous aurons des effectifs substantiels, puisque nous bénéficierons d'un apport d'effectifs dans notre département. Les effectifs de sécurité privée – vous savez que c'est un sujet de grande préoccupation – seront aussi mobilisés.

C'est vrai que les polices municipales joueront un rôle, incontestablement. Il faudra qu'on se mobilise pour assurer le plus d'événements possible, mais une chose est vraie : il y aura des événements que nous devons reporter, incontestablement, compte tenu de la charge qu'il y aura à ce moment-là.

Après, on est sur une période un peu particulière quand même, entre mi-juillet et mi/fin septembre, qui n'est pas le cœur de l'année, et sur laquelle il est vrai que je ne peux pas demander des forces mobiles pour qu'on assure, par exemple, des événements locaux ; ce sera évidemment beaucoup plus compliqué.

Il n'y aura donc pas de diminution des effectifs de sécurité publique pour les Jeux olympiques, on ne va pas prélever des effectifs dans les commissariats, dans nos circonscriptions de sécurité publique, pour aller ailleurs, ces effectifs sont là, et nous aurons des renforts d'unités de forces mobiles, et notamment de toute la France s'agissant de la plaque parisienne.

Nous aurons aussi des moyens importants supplémentaires pour les communes qui accueillent des épreuves pour améliorer le maillage en vidéoprotection, et ce sont des moyens supplémentaires, notamment au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Nous allons pouvoir déployer plus de vidéoprotection et garder ces moyens, évidemment, après les Jeux olympiques. Ils sont acquis pour l'avenir.

Vous pouvez donc compter, évidemment, sur les services de l'État, sur l'implication des services de police, les moyens ne seront pas réduits, on aura plutôt plus de moyens. Après, évidemment, on devra organiser un certain nombre d'événements pour ne pas mettre à la charge des forces de police des événements qui pourraient être reportés ou qui pourraient perturber leur action, mais je pense que dans notre département, on est plutôt, département olympique, un département qui bénéficiera d'une priorité particulière.

Quand vous regardez...

M. Baguet (hors micro).- Pas que Paris, Monsieur le Préfet.

M. le Préfet Hottiaux.- Non, pas que Paris ; justement, j'allais y venir, mais nous serons très vigilants, Monsieur le Maire, ensemble.

Quand vous regardez, sur les Jeux olympiques, si on reprend les huit départements d'Ile-de-France, il est vrai que la plupart des grands événements sont sur Paris et la Seine-Saint-Denis, mais après, il y a les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Je vous rappelle qu'il y a quelques départements, par exemple dans le Val-de-Marne, l'Essonne, le Val-d'Oise, où il n'y a pas d'épreuve olympique ; cela ne veut pas dire qu'ils ne seront pas impliqués dans les Jeux olympiques, mais il n'y a pas d'épreuve olympique. Il y en a aussi en Seine-et-Marne, avec la base de Vaires-sur-Marne. Les Hauts-de-Seine sont donc un département, par nature, prioritaire dans l'organisation des Jeux olympiques et l'affectation des forces de l'ordre.

En tout cas, vous pouvez compter sur mon engagement, ma grande vigilance – vous avez raison, Monsieur le Vice-président, de le rappeler – et l'engagement total et continu des services de l'État sur ces sujets.

Merci.

M. le Président.- Merci.

La dernière question pour le groupe de la Majorité avec Monsieur Franchi.

M. Franchi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, avant d'en venir à ma question, je souhaitais, au nom du groupe de la Majorité départementale, rappeler ici les très bonnes relations que nous entretenons avec vous, Monsieur le Préfet, mais aussi, et vous l'avez souligné, entre nos services respectifs. Elles nous permettent, malgré des divergences sur certains sujets, de servir collectivement nos administrés dans les meilleures conditions, et cette rencontre annuelle formelle est inscrite dans nos usages et l'occasion de le rappeler ; je tenais à vous en remercier.

J'en viens maintenant à la dernière question de notre groupe.

Lors de la cérémonie des vœux de notre Département, le 10 janvier dernier, le Président Georges Siffredi a invité le Gouvernement à passer des paroles aux actes pour engager enfin une véritable réforme de la décentralisation, à même de simplifier l'organisation territoriale de la République et de donner aux collectivités la pleine et entière responsabilité dans leurs domaines de compétences, ainsi que les moyens de les exercer.

Je ne vais pas reprendre ici le détail de son propos, vous l'avez entendu dans son intégralité, puisque vous nous avez fait l'honneur d'être parmi nous ce soir-là. Je rappellerai simplement deux principes que le Président Georges Siffredi a mis en exergue et qui doivent animer, selon nous, cette nouvelle décentralisation que nous appelons de nos vœux :

- la confiance, d'une part, pour engager cette démarche dans un esprit de dialogue constructif et poser ainsi les bases d'un véritable partenariat entre l'État central et les collectivités territoriales ;

- la liberté, d'autre part, pour redonner aux élus le rôle qui doit être le leur et leur accorder la latitude de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux réalités et aux spécificités du terrain.

Début février, une dépêche de l'AFP nous informait que le Président de la République rouvrirait « discrètement » le chantier de la réforme des institutions, considéré par l'exécutif comme l'un des grands dossiers de l'après-réforme des retraites, et que cette réflexion institutionnelle allait être l'occasion de repenser le millefeuille territorial.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, même si, malgré les multiples déclarations d'intention et autres déclarations d'amour aux élus du Président de la République et de la Première ministre, force est de constater que nous ne savons rien des orientations que le Gouvernement entend donner à cette réflexion. Après avoir envisagé il y a quelques années la suppression des Départements, ce seraient à présent les grandes Régions instaurées sous le quinquennat de François Hollande qui seraient dans le viseur...

Une chose est sûre : plus que des bruits de couloirs ou des fuites organisées, cette question mérite un débat sérieux avec les élus, et nous avons appris avec intérêt qu'une « commission transpartisane » devrait être installée en ce sens. Nous n'en connaissons, à ce jour, ni le calendrier ni le mandat, mais nous ne doutons pas que les élus seront associés à cette démarche et qu'un véritable travail partenarial pourra ainsi être engagé.

Pour autant, dans l'attente de cet important travail de fond, qui va nécessairement prendre du temps pour aboutir à des conclusions, nous l'espérons... Je suis perdu...

M. Baguet (hors micro).- ... à hauteur des enjeux.

M. Franchi.- ... à hauteur des enjeux, oui, mais je n'ai pas la suite... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Continue à me souffler ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... une modification de l'organisation territoriale de la région Ile-de-France est-elle envisagée à court terme, comme cela a été évoqué ?

Au vu du récent rapport de la Cour des comptes, publié en janvier, qui souligne l'inadaptation et le défaut d'efficacité de la juxtaposition des cinq échelons – dénoncés de longue date par les élus de tous bords – issus de la loi MAPTAM de 2014 et de la loi NOTRe de 2015, le Gouvernement considère-t-il qu'il y a urgence à agir ?

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Préfet, s'il est exact que le ministre de l'Intérieur est chargé de faire des propositions pour une simplification rapide de la gouvernance territoriale en Ile-de-France ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous préciser les lignes directrices de la feuille de route confiée au Ministre, ainsi que le calendrier de mise en œuvre envisagé ?

Je vous en remercie.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président du groupe de la Majorité départementale, merci beaucoup.

C'est vrai que, d'une certaine manière, vous fixez à un niveau assez élevé le niveau de réponse attendue, qui est d'un niveau presque présidentiel... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je vous remercie de votre confiance.

M. le Président.- Avec Monsieur Muzeau, vous commencez Ministre, et vous finissez Président de la République ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Préfet Hottiaux.- Je vais essayer de vous répondre pour partager avec vous ce qu'on sait, à ce stade.

Vous m'interrogez effectivement sur un certain nombre d'annonces et sur des prochaines étapes, et notamment sur la question de la décentralisation.

D'abord, comme vous l'avez bien relevé, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé ouvrir un nouveau chantier de décentralisation et un débat notamment sur la répartition des compétences des collectivités pour une organisation territoriale de proximité qui soit évidemment plus efficace. Il est trop tôt pour dessiner aujourd'hui ces pistes d'évolution, dans la mesure où les premières consultations viennent à peine d'être lancées. Y compris, il y a une initiative sur la commission transpartisane, mais comme vous l'avez indiqué, nous n'avons pas plus d'éléments à ce stade.

Mais il y a une chose qui est sûre : d'abord, il y a la volonté d'une simplification de l'enchevêtrement des strates et du millefeuille territorial qui paralysent l'action publique, et notamment, pour ce qui concerne l'Ile-de-France, encore plus s'agissant de la petite couronne, où nous avons cinq échelons d'administrations, de collectivités. C'est un sujet qui est notamment évoqué à travers le contrôle de la Cour des comptes et le rapport de la Cour des comptes.

Nos concitoyens ne comprennent plus vraiment, – nous nous y perdons nous-mêmes parfois, même souvent –, qui décide et de quoi dans ce maquis de compétences, de superposition de niveaux de collectivités, ce qui n'est pas bon pour la démocratie.

Le Président de la République souhaite clarifier les responsabilités, renforcer la capacité d'action des élus et sur le territoire. L'idée, et il a défini une méthode, c'est d'abord regarder là où la décision est prise de la manière la plus efficace, en poursuivant un objectif qui est mentionné et qui est lié évidemment à la compétence avec la responsabilité, la capacité à financer et à prendre des décisions normatives, et donc d'accepter aussi une différenciation selon les territoires.

Je considère aussi – c'est un sujet qui avait été mentionné à plusieurs reprises au plus haut niveau de l'État et par le Gouvernement –, que la décentralisation nécessaire doit aller avec une plus grande déconcentration de l'État, l'un n'est pas contre l'autre, c'est l'un avec l'autre, et donc un renforcement de la présence de l'État au niveau local.

Je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons un exemple et un objet qui est celui de Paris La Défense : le travail qu'on mène ensemble sur Paris La Défense montre bien que si l'un est fait sans l'autre, cela ne peut pas fonctionner, cela doit être fait, évidemment, sous les deux aspects.

Nous n'avons pas attendu ici, dans le département des Hauts-de-Seine, les débats ou une nouvelle loi pour agir de concert, État et Département, et avec les Communes, pour gérer un certain nombre de sujets locaux. Je suis convaincu ici de ce binôme territorial absolument essentiel entre l'État au niveau local, le Département, qui s'illustre particulièrement bien dans les Hauts-de-Seine par un partenariat réussi, avec les Communes.

Je pense que l'idée est assez pragmatique, et le Président de la République l'a indiqué à plusieurs reprises : qu'est-ce qui permet, dans nos territoires, de faire émerger et de construire les projets, de bâtir des « vrais partenariats d'actions » pour reprendre ses termes et, avec les élus qui portent des projets de territoire, de simplifier le plus possible les choses, de manière extrêmement pragmatique.

L'idée, et il l'a mentionné d'ailleurs à plusieurs reprises, est évidemment que les services de l'État soient accélérateurs, facilitateurs, accompagnateurs, et que nous puissions absolument faciliter la vie des porteurs de projet, quels qu'ils soient, et permettre à nos élus locaux, à nos collectivités, d'aller « plus vite, plus loin, plus fort », pour reprendre une expression désormais consacrée et d'actualité. Mais il est vrai que beaucoup de ces points vont être traités dans les semaines et mois qui viennent, et donc je partage avec vous les lignes, mais il y aura des annonces, probablement, d'un niveau supérieur.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Bon... Vous ne vouliez pas avoir une autre réponse ? *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Franchi (hors micro).- Je poserai la même question l'an prochain.

M. le Président.- On va passer maintenant au groupe Communiste, avec Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Préfet, bonjour Madame la Préfète.

L'éducation nationale, après une décision de justice, a publié les indices de position sociale des établissements scolaires.

Les chiffres des Hauts-de-Seine sont particulièrement éloquents : les vingt collèges socialement les plus favorisés sont des collèges privés et les vingt collèges socialement les moins favorisés sont des collèges publics. Excusez-moi cette formule un peu brutale, mais les enfants de riches vont dans des écoles de riches et les enfants de pauvres dans des écoles de pauvres.

La mixité sociale, vous le savez, Monsieur le Préfet, et vous nous l'avez dit, d'ailleurs, est une nécessité pédagogique.

L'absence de mixité renforce des processus de ségrégation territoriale, qui, à leur tour, renforcent les inégalités d'accès au droit à l'éducation. Ainsi, le logement et l'éducation sont intimement liés.

Le droit à l'éducation est un élément fondamental de notre pacte républicain, de notre pacte social.

Ma question est simple : quelle politique l'État souhaite-t-il mettre en œuvre pour que le droit à l'éducation soit restauré partout dans les Hauts-de-Seine ?

Merci, Monsieur le Préfet.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller départemental, le sujet que vous évoquez est un sujet important.

D'abord, le droit à l'éducation est évidemment un droit fondamental.

Ensuite, la mixité sociale est évidemment une préoccupation permanente, et avec Monsieur le Directeur Frédéric Fulgence, c'est une préoccupation très forte. L'enseignement privé sous contrat ne peut pas être en dehors de la mixité sociale, pas de doute là-dessus, nous y sommes tous collectivement attachés.

Vous avez mentionné les indices de position sociale qui permettent d'appréhender le statut social des élèves – statut social, non pas individuel, mais à l'échelle d'un établissement –, à partir, entre autres, des professions et des catégories sociales de leurs parents. Cet indice a atteint ses valeurs maximales dans trois départements : les Hauts-de-Seine, Paris et les Bouches-du-Rhône.

Et donc il y a des axes de travail qui sont développés avec l'enseignement privé, pour l'essentiel l'enseignement catholique, afin d'améliorer la mixité sociale des établissements privés sous contrat.

D'abord, un travail de coopération avec l'enseignement catholique, les Directions diocésaines, pour inciter les établissements à mettre en œuvre la mixité sociale. Je voudrais mentionner, et Monsieur le Directeur les connaît bien, deux exemples que nous avons dans le département, mais le but est évidemment de développer ce type d'approche :

- le collège Saint-Philippe à Meudon, qui, avec un IPS de treize points inférieur à la moyenne départementale, a bénéficié d'un contrat local d'accompagnement qui lui permet de bénéficier de crédits pédagogiques complémentaires et de déployer des dispositifs innovants ;

- nous avons aussi un projet important, qui est le projet emblématique de l'école et du collège Sœur Marguerite à Clichy, qui est porté par la Direction diocésaine des Hauts-de-Seine, qui met en avant les notions de proximité et de mixité : l'engagement affiché d'accueil majoritaire des enfants clichois, d'ouverture aux familles les plus modestes, de politique de contribution financière ajustée, avec un objectif de mixité sociale dans les faits, une part significative d'élèves de familles démunies ou en situation d'exclusion sociale ; des moyens particuliers ont été alloués à cet établissement dans ce cadre.

Nous veillons aussi avec Monsieur le Directeur à la régulation de ces moyens, notamment dans les demandes de moyens qui peuvent être effectuées sur les établissements sous contrat, de manière à ce qu'ils puissent être équilibrés. Dans le respect de la loi et dans la recherche d'un équilibre à atteindre, nous veillons à ce que, effectivement, il n'y ait pas des moyens qui soient apportés à l'enseignement privé sous contrat qui « déshabilleraient » des établissements publics qui pourraient recevoir ces élèves ; nous y veillons très précisément.

Des pistes d'actions concrètes sont déjà mises en œuvre dans une partie des établissements : la tarification adaptée aussi en matière de frais de scolarité, notamment à travers le quotient familial, les caisses de solidarité pour des aides ponctuelles aux familles, mais aussi tout un travail mené par la DASEN sur l'attractivité de la voie professionnelle, qui est en perte de vitesse dans le privé – il y a aussi cette dimension qu'il

faut prendre en compte dans la réflexion – et, évidemment, la question du développement de l'apprentissage.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Genthon ?

Mme Genthon.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, comme le rappellent constamment les associations, le nombre de places d'hébergement d'urgence en Ile-de-France, et notamment dans notre département, reste très insuffisant. Toutes soulignent la difficulté à joindre le 115, à faire aboutir les demandes, et cette situation n'est plus acceptable.

Une des principales causes, vous l'avez rappelé dans votre introduction, est le manque de logements, et en particulier de logements sociaux. En Ile-de-France et dans les Hauts-de-Seine, trop de Villes, malheureusement, continuent à ne pas respecter les taux imposés par la loi SRU et nous considérons que cet effort doit être partagé par toutes les Villes.

Je voudrais ici mentionner deux populations spécifiques.

Tout d'abord, celles des femmes victimes de violences, qui doivent quitter, avec leur enfant dans 80 % des cas, en urgence leur domicile, se retrouvant ainsi sans ressources et sans logement. Là aussi, les associations nous alertent, elles témoignent des difficultés à répondre au besoin. Selon la fondation Abbé Pierre, près de 40 % des femmes victimes de violences en demande d'hébergement seraient sans solution.

Proposer aux femmes dont les enfants sont scolarisés dans le 92 des nuitées d'hôtel éloigné dans le 95 ou encore dans le 78, c'est ajouter de la difficulté et de la précarité à leur situation. Faute de réponse adaptée, souvent, ces femmes, avec leurs enfants, retournent au domicile du conjoint violent.

Il faut donc un état des lieux sur le nombre de places d'accueil dans notre département, avec de nouveaux moyens et mieux répartir l'offre sur tout le territoire.

Autre population spécifique : celles des demandeurs d'asile. Si les Hauts-de-Seine comptent deux mille quatre-vingt-quinze places d'hébergement pour demandeurs d'asile, 53 % de ces places sont concentrées dans cinq villes de notre département, représentant moins de 18 % de la population ; neuf villes, représentant 23 % de la

population départementale, ne proposent aucune place pour les demandeurs d'asile. Cette situation explique en partie l'inégale répartition des domiciliations, puisque les bénéficiaires du droit d'asile quittant un CADA après instruction de leur demande sont domiciliés dans la ville où ils étaient hébergés sans nécessairement y habiter.

À Nanterre, par exemple, le nombre de domiciliations est passé de trois cent soixante-quatorze à huit cent vingt-quatre entre 2014 et 2022, soit un taux de 120 % d'augmentation. Cette situation a des incidences financières pour la Ville et pour le Département, puisque l'Espace Insertion de Nanterre accompagne de nombreux allocataires ne résidant pas à Nanterre.

Aussi, ce déséquilibre se retrouve dans les procédures de DALO (Droit au logement opposable), où Nanterre est également la Ville la plus sollicitée du département.

Nous savons, Monsieur le Préfet, qu'un travail est engagé entre la Préfecture et les Villes sur le schéma des domiciliations, mais en tout état de cause, un rééquilibrage en matière d'hébergement, de relogement prioritaire et de domiciliation est indispensable.

Quelle réponse l'État entend-il apporter à ces problématiques majeures ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère départementale, effectivement, cette question est une question majeure. La saturation du dispositif d'hébergement d'urgence, notamment du 115, s'inscrit dans le contexte qui a été celui déjà des conséquences sociales de la crise sanitaire, avec un niveau historique de places d'hébergement mobilisées pour y répondre. L'engagement de l'État a été extrêmement important : +40 % depuis 2020 ; je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est un effort très conséquent, notamment du point de vue budgétaire. Je rappelle que ce sont, de mémoire, plus de – je me tourne vers Madame la Directrice – 2,5 Md€ de crédits au niveau national, dont près de la moitié sur la seule Ile-de-France. C'est considérable.

L'offre d'hébergement généraliste dans le département a connu une augmentation importante, qui a atteint près de dix mille places à la fin de l'année 2021. Elle a été renforcée à travers la mobilisation exceptionnelle de nombreux établissements hôteliers : mille places supplémentaires ont été mobilisées sur les deux dernières années. Je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est toute la difficulté que nous avons, puisque beaucoup de ces places reposent ou ont reposé sur l'hébergement notamment hôtelier, et, évidemment, dans le contexte que nous connaissons de sortie de crise sanitaire et à venir avec les Jeux olympiques, nous ne pouvons plus mobiliser les hôtels comme nous les mobilisions avant, sachant que, par ailleurs, on n'avait pas forcément ici dans le département un parc extrêmement important. Cela veut dire que nous avons besoin d'identifier de nouveaux sites, puisqu'il y a aussi le développement du tourisme d'affaires qui a repris et qui fait que ces hôtels sont mobilisés.

De nouvelles capacités ont pu être ouvertes en 2022 ou vont ouvrir dans les prochaines semaines, notamment, et je remercie l'implication des Maires, à Boulogne, à Clamart, et je note également le centre qui a ouvert à Levallois à la fin de l'année dernière. Il y a tout un travail qui est mené, et ce n'est pas un travail facile, pour, effectivement, avoir plus de capacité temporaire, mais aussi plus de capacité pérenne ; nous avons une recherche très active.

L'enjeu de long terme est d'avoir plus de capacité pérenne dans le département, et notamment, on a la capacité ici – c'est toujours très complexe, ce sont des opérations très complexes, on voit bien qu'elles ne sont pas toujours possibles – de transformer certains bâtiments de bureaux en capacité d'hébergement, et nous devons saisir cette opportunité. Nous avons une augmentation du taux de vacance dans l'offre de bureaux dans un certain nombre d'endroits sur le territoire départemental et nous devons assurer beaucoup plus cette transformation qui est insuffisante aujourd'hui, en faveur du logement mais aussi en faveur de l'hébergement.

Ce contexte de reconstitution des places doit permettre d'atteindre l'objectif, de rééquilibrage, et je partage votre appréciation selon laquelle il faut que ce rééquilibrage s'opère. Nous avons commencé à le faire et je vais prendre de nouvelles initiatives dans les semaines qui viennent pour ce rééquilibrage.

S'agissant de la commune de Nanterre, on a l'occasion très souvent, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller départemental, de l'évoquer ensemble. Je veille d'ailleurs à ce qu'il n'y ait pas de nouvelle capacité qui soit demandée sur Nanterre. Plus de six cents places ont été fermées ou réimplantées sur d'autres communes au cours des dernières années, et l'enjeu est effectivement le rééquilibrage, notamment à travers l'élaboration du nouveau schéma de domiciliation.

Nous avons réuni le deuxième comité de pilotage le 1^{er} février dernier et l'objectif est que nous aboutissions à un nouveau schéma de domiciliation, avec un schéma de gestion qui soit beaucoup plus clair, qui permette ce rééquilibrage, et qu'il puisse être finalisé avant l'été.

En tout cas, sachez que l'État y est évidemment très attaché et que nous mènerons ce travail jusqu'à son terme.

Sur la question des violences intrafamiliales, des violences à l'égard des femmes, c'est évidemment une priorité de développer les capacités d'hébergement. Dans le département, on a fait beaucoup, mais on peut et on doit encore faire beaucoup. Nous avons quatre cents places au niveau départemental.

Nous avons aussi développé, de manière assez pionnière ici, l'hébergement des auteurs, parce qu'il n'est pas normal que ce soient les femmes qui quittent le domicile familial si elles veulent y rester, ce qui est un sujet parfois compliqué. Donc avec vous, avec le Procureur de la République, on mène une action assez forte dans ce domaine, Madame la Directrice, y compris pour mettre en place des dispositifs dans le cadre de l'éloignement de ces auteurs, d'hébergement de ces auteurs.

Il faut évidemment accélérer, mais il y a plutôt, dans ce domaine, des projets qui émergent dans les départements. On va d'abord contractualiser avec un certain nombre de Communes. Je pense que nous serons en capacité de pouvoir répondre au besoin dans le département des Hauts-de-Seine, il y a des moyens importants et les Maires sont très en demande aussi – il y a notamment les services de l'État, les Maires, le Département.

Ce sujet est évidemment une priorité et je pense que nous pourrons – je me tourne vers la Préfète déléguée – déployer de nouveaux projets, et nous avons eu quand même une augmentation assez conséquente du nombre de places ces derniers temps.
(Approbation de Madame la Préfète déléguée.)

C'est une forte priorité.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

Madame Cillières ?

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Madame la Préfète, je souhaite, Monsieur le Préfet, vous interpellier sur la situation financière des Communes, confrontées, elles aussi, à une explosion des coûts de l'énergie, de l'alimentation pour la restauration et des matériaux.

Je resserre mon propos sur le dispositif spécifique du filet de sécurité mis en place l'année dernière via la loi de finances rectificative.

De nombreux élus ont alors interpellé le Gouvernement sur ce dispositif très restrictif et d'application tardive, qui ne répond pas à l'ensemble des difficultés des élus locaux.

Ce dispositif est censé soutenir les Communes pour accompagner les dépenses supplémentaires liées au dégel du point d'indice notamment, mais aussi, évidemment, à l'augmentation des dépenses relatives à l'énergie, et il n'a bénéficié en 2022 qu'à sept Villes des Hauts-de-Seine.

Les Villes populaires, comme ma Ville, Bagneux, en sont pour la grande majorité exclues. Comment comprendre que les critères du filet de sécurité ne prennent pas en compte la situation sociale de la population, ne prennent pas en compte les besoins plus importants des habitants les plus fragiles, et notamment, bien sûr, en termes de services publics locaux ? Les critères de ce dispositif nous apparaissent injustes, ils pénalisent aussi, de fait, la bonne gestion et nous pensons qu'ils doivent être revus.

À Bagneux, par exemple, les prévisions budgétaires portent sur un effort autour de 3 M€ autour de l'alimentation et de l'énergie, de l'explosion des coûts, avec le point d'indice, l'augmentation qui était attendue, mais en année pleine, 1 M€ supplémentaire. A ce stade, Bagneux devrait porter cela sans aucune aide du filet de sécurité, à travers ce dispositif mis en place par l'État.

Cette situation, Monsieur le Préfet, ne nous semble pas acceptable. Nous demandons un plan d'urgence à l'État qui soit digne de ce nom pour l'ensemble des collectivités et c'est pourquoi j'aimerais savoir si ces critères du filet de sécurité vont être revus en 2023.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

D'abord, Madame la Conseillère départementale, un effort substantiel a été conduit en 2022 pour compenser la hausse des dépenses d'énergie, notamment par la revalorisation liée, d'une part, à l'augmentation des coûts d'énergie et, d'autre part, la revalorisation du point d'indice, parce qu'il y a deux dimensions sur le filet de sécurité. Ce ne sont pas sept Communes, mais onze Communes du département qui ont bénéficié, pour un montant de 14,1 M€, de ce dispositif de soutien. Huit d'entre elles ont demandé l'acompte de 30 % sur le montant de la dotation, soit 4,2 M€ qui leur ont été versés dès la fin 2022, mais onze Communes sont éligibles.

Ensuite, pour 2023, il y a un effort qui, évidemment, a été amplifié, je pense que cela doit répondre à une partie de vos préoccupations.

D'abord, le seuil d'éligibilité a été baissé, parce qu'il y avait la question du niveau de la perte de l'épargne brute – je ne vais pas rentrer dans le détail –, le seuil était fixé à 25 %, il est fixé aujourd'hui à 15 %. À l'instar de 2022, toutes les collectivités qui en font la demande, parce qu'il faut en faire la demande expresse, pourront obtenir l'acompte prévu.

L'amortisseur électrique va bénéficier à toutes les collectivités qui payent leur électricité à plus de 180 € le mégawattheure et l'État va prendre en charge 50 % des surcoûts au-delà de ces seuils jusqu'à un prix plafond de 500 €/mégawattheure et la réduction du prix sera automatiquement décomptée sur les factures d'électricité. Il n'y a donc pas que les subventions, il y a aussi l'apport budgétaire, parce que c'est un apport sur le budget de l'État, lié aux factures d'électricité qui sont adressées aux collectivités territoriales.

Enfin, évidemment, pour accélérer la transition écologique et énergétique dans les territoires et répondre à la crise énergétique, on a eu l'occasion d'en parler précédemment, il y aura des moyens importants dans notre département à travers le Fonds vert et une enveloppe conséquente – c'est la deuxième d'Ile-de-France, Monsieur le Secrétaire général – de 41,5 M€ allouée aux Communes et au Conseil départemental et dont l'appel à projets est lancé jusqu'en mars.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

On passe au groupe Socialiste, avec Monsieur Benarafa...

M. Benarafa.- ... et Écologiste, bien sûr !

M. le Président.- Je voulais vous le laisser dire. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Représentants de l'État, d'abord une petite remarque sur votre intervention, Monsieur le Préfet : vous avez parlé d'immigration, puis vous avez fait un raccourci... malheureux, maladroît, sur la délinquance et, enfin, vous avez parlé de baisse démographique. Moi, je vois plutôt une solution dans toutes ces notions-là. On peut peut-être avoir une petite perspective différente sur ces choses-là, mais ce n'est pas le sujet de mon intervention. *(Brouhaha sur les bancs de la Majorité départementale)*

M. Baguet (hors micro).- On n'a pas dû entendre la même chose ; la relation immigration-délinquance, je n'ai pas entendu cela, cher collègue.

Une élue de l'Opposition (hors micro).- On ne vous a pas interrompus, s'il vous plaît.

M. Benarafa.- Pour reprendre mon sujet, pour faire face à une potentielle crise énergétique, le Gouvernement a adressé aux Préfectures une circulaire en novembre dernier pour préparer nos territoires à des coupures d'électricité au cœur de l'hiver et éviter une panne généralisée ou *black-out* face à une demande énergétique trop grande ; en cause notamment : une production d'électricité nucléaire à la moitié de sa capacité en raison de problèmes de malfaçons, de problèmes de corrosion, en raison d'un EPR à Flamanville qui a seulement douze ans de retard et qui n'est toujours pas achevé et en raison d'un manque d'investissement dans les énergies renouvelables, pourtant bien meilleur marché et plus rapides à mettre en œuvre.

En début de mandat, le Président de la République parodiait un peu les Écologistes en les traitant d'Amish qui veulent retourner à la bougie, alors que nous appelions seulement à anticiper par une sobriété dans l'extraction de nouvelles ressources et à une sobriété des usages en général. La sobriété n'est pas un retour à la bougie, mais un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terre et d'eau, tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète.

On aime à désigner les Écologistes comme des radicaux dans notre pays, mais je vous assure qu'annoncer à la population de la sixième puissance économique mondiale que l'on va devoir effectuer des coupures de courant faute d'énergie disponible est à la fois radical et extrêmement anxiogène.

La sobriété, et c'est le dernier rapport du GIEC qui le dit, est non seulement une parade pour éviter les coupures d'électricité annoncées, mais c'est aussi un levier indispensable pour diviser par deux nos émissions de gaz à effet de serre. Or, nous sommes encore en retard dans nos objectifs de diminution d'empreinte carbone et dans nos mesures de sobriété énergétique.

Nous allons vraisemblablement échapper aux coupures de courant liées au délestage cet hiver, pas grâce aux mesures, mais plutôt grâce au réchauffement climatique. Depuis 2012, il n'y a eu que deux vagues de froid contre seize périodes de canicule.

Cette situation de surdemande énergétique va sans doute se représenter, mais peut-être en été, quand tout le monde voudra climatiser, et j'imagine que vous avez pu étudier les zones du département les plus consommatrices et celles qui pourraient être éventuellement délestées.

Le secret défense a été évoqué pour ne pas communiquer ces informations à la population, mais si ces données ne sont pas rendues publiques, il faut s'attendre dans les prochaines années à voir des particuliers ou même des entreprises, par crainte de coupure, charger tous leurs voitures électriques en même temps, entraîner un pic de consommation et créer eux-mêmes la crise dont ils voudraient se protéger.

Il y a pourtant une manière de prévenir ce genre d'éventualité : les incitations à la sobriété. En Pologne, par exemple, le Gouvernement a fait passer une loi qui permet d'obtenir des tarifs gelés sous réserve qu'ils ne dépassent pas une certaine consommation.

Pourquoi attendre, par exemple, les conditions d'EcoWatt rouge, c'est-à-dire la pire situation de tension, pour couper les écrans publicitaires lumineux, alors qu'ils ne font pas partie des consommations essentielles ? D'après l'ADEME, la consommation d'un écran publicitaire de deux mètres carrés serait l'équivalent de la consommation annuelle d'un ménage pendant un an.

Si, en France, depuis septembre, les secteurs industriels et ceux des particuliers ont diminué leur consommation d'énergie, souvent au prix de la santé des plus précaires et des ouvriers – ne pas pouvoir se chauffer en hiver a un fort impact sanitaire, il ne faut pas l'oublier –, ce n'est toujours pas le cas du secteur tertiaire, par contre, la plupart des bureaux et des espaces commerciaux continuent comme si de rien n'était et on peut voir encore, même à La Défense, beaucoup de bureaux allumés.

Le secteur tertiaire n'est pas inquiet, car d'après les annonces, ce sont plutôt les écoles que l'on va fermer, les tramways que l'on va bloquer, les escalators et ascenseurs dans les gares que l'on va arrêter, et donc je pense plutôt aux enfants, aux enseignants, aux personnes âgées, aux handicapés et aux usagers des transports en commun en Ile-de-France, qui, non seulement, vont encore servir de variable d'ajustement, alors qu'ils sont de loin les moins énergivores, et j'y vois encore une petite forme d'injustice.

Mais ces coupures peuvent aussi toucher la communication. On sait que la plupart des antennes relais disposent de batteries qui ont seulement une autonomie d'une demi-heure ; imaginez les conséquences au niveau des urgences.

Ces coupures pourraient aussi toucher la gestion des eaux usées ; cela concerne aussi le Département. Les stations d'épuration ne peuvent être vidangées sans pompe de relevage, et sans électricité, il y a des risques de débordement avec des pollutions à la clef.

Les délestages comme les mesures de sobriété énergétique doivent se faire dans des conditions soutenables pour les habitants, mais aussi dans des conditions de justice écologique et sociale.

Monsieur le Préfet, je sais que vous n'êtes pas responsable de la plupart des choix du Gouvernement, mais vous avez, en tant que serviteur de l'État, un pouvoir de discernement et de décision qui peuvent faire la différence dans notre département.

Ma question pour le groupe Écologiste et Socialiste est donc la suivante :

- quelles mesures prévoyez-vous concrètement pour contraindre le secteur tertiaire à plus de sobriété dans le département pour éviter les coupures de courant ?
- en cas de coupure absolue, quelles sont les zones du département qui seront touchées et quels secteurs d'activité ?
- vos services ont-ils mesuré ces derniers mois nos capacités d'adaptation à des coupures de courant ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller départemental, d'abord, sur les propos que vous avez tenus en guise d'introduction, je tiens à vous dire tout de suite que je n'ai pas fait le lien entre l'immigration et la délinquance, j'ai fait le lien entre une partie de l'immigration irrégulière et la délinquance, une partie, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Notre département, par ailleurs, bénéficie de l'immigration et bénéficie positivement de l'immigration. Je tiens à bien préciser, et mes termes étaient évidemment précis et équilibrés : je n'ai pas prononcé la phrase que vous avez prononcée ; les termes sont précis et ils sont liés à la réalité, évidemment, et aux éléments liés à l'activité des services de police dont je dispose. Je veux que les choses soient claires de ce point de vue.

La question que vous posez est évidemment une question essentielle de la transition écologique et énergétique, qui a plusieurs dimensions, et vous l'avez très bien indiqué : il y a des dimensions liées à la sobriété énergétique, des dimensions liées à l'efficacité énergétique, des dimensions liées aussi aux aspects de justice sociale, et donc il faut prendre en compte tous ces éléments ; il n'y a pas de doute là-dessus.

Cette priorité est évidemment une priorité très forte au niveau national et dans d'autres départements. Nous mobilisons beaucoup les entreprises, les administrations, les particuliers. Il y a un enjeu de court terme qui est celui de la sobriété, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à être sobre, il est ô combien urgent, mais il faut évidemment engager une action – et elle est déjà bien engagée dans notre département – pour aller vers plus d'efficacité énergétique et assurer la transition qui est associée. C'est bien sur ces deux piliers, et avec notamment le développement des énergies renouvelables. Je n'y reviendrai pas, je l'ai indiqué tout à l'heure, on a un potentiel très important dans les Hauts-de-Seine, il faut l'utiliser au maximum. Les éoliennes, c'est compliqué, mais on a quand même un potentiel de géothermie, on a un potentiel de photovoltaïque, on a la question de l'hydrogène...

Un élu (hors micro).- ... la biomasse.

M. le Préfet Hottiaux.- ... on a la biomasse, tout à fait... on a un potentiel qu'il faut utiliser au maximum.

Un élu (hors micro).- Il faut commencer.

M. le Préfet Hottiaux.- On a un peu commencé quand même, mais il faut accélérer et il faut passer à une autre échelle, c'est très clair.

Si on regarde les chiffres, le secteur résidentiel représente 40 % de la consommation régionale et le secteur tertiaire 29 %, donc la part du secteur tertiaire est évidemment importante. La consommation d'électricité, vous l'avez vu, a connu une baisse au niveau national de 4 % sur l'année 2022 pour atteindre environ 9 % sur les derniers mois. Il peut y avoir des raisons climatiques, mais je pense qu'elles ne suffisent pas à expliquer cette baisse qui va bien plus loin. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire plus, l'objectif fixé étant de 10 %, mais, en tout cas, il y a eu une vraie mobilisation.

Avec les entreprises notamment, vous savez qu'il y a le dispositif territorial « Les entreprises s'engagent », qui est orienté sur les enjeux, à chaque fois, d'emploi, d'inclusion sociale, mais aussi avec des chartes d'engagement sur la sobriété.

Nous avons aussi :

- le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- notre Fonds vert qui va aider les collectivités à adapter le territoire au changement climatique ;
- la rénovation énergétique à travers la Banque des Territoires ; toute une offre de prêts est déployée dans ce domaine, avec des programmes de rénovation énergétique concernant notamment les bâtiments publics, qui est un enjeu très important, j'ai évoqué tout à l'heure le CAD, mais c'est un enjeu qui concerne beaucoup les collectivités, les Communes, les bâtiments communaux, les écoles, les gymnases... En tout cas, je pense que dans notre département, on est très engagé dans cette démarche.

Sur le tertiaire, on a mené notamment une action avec Monsieur le Président sur Paris La Défense...

M. le Président.- Oui.

M. le Préfet Hottiaux.- ... avec une baisse qui a été très importante, de près de 15 %, et on est monté à certains endroits jusqu'à plus de 40 %, notamment sur l'électricité, sur les tours de La Défense, qui est une action très territorialisée, mais qui répond à la problématique que vous indiquez.

Après, sur la question de l'ajustement entre l'offre et la demande d'énergie, et notamment de gaz et d'électricité. Sur le gaz, des mesures très importantes ont été prises par le Gouvernement. Nous étions d'ailleurs, Monsieur le Maire de Bois-Colombes, ensemble avec Madame la Première ministre à GRT Gaz ; on nous avait expliqué à l'époque – tout cela est confidentiel – où en étaient les stocks sur le gaz et ce qui était prévu. Les engagements ont été remplis, c'est-à-dire que la France a importé pas mal de gaz, a pu diversifier ses sources d'approvisionnement et passer la période jugée la plus compliquée ; on n'est pas complètement sorti de cette période, mais, aujourd'hui, la France est un des pays européens qui a, en termes de stockage de gaz, les capacités les plus importantes du fait des mesures qui ont été prises.

Sur l'électricité, beaucoup de mesures, je n'y reviendrai pas, ont été prises, et notamment d'importation d'électricité ; vous savez qu'il y a aussi tout un travail mené avec nos voisins et nos partenaires sur ces sujets, ce qui fait que nous avons pu éviter, jusqu'à maintenant, le délestage. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'y préparer et nous nous y préparons, comme vous l'avez indiqué, très activement, mais ce seraient des mesures qui seraient évidemment prises dans des circonstances extrêmes. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas l'écarter, c'est la raison pour laquelle nous nous y préparons, mais ce n'est pas le scénario de référence.

Potentiellement, s'il y avait un délestage, ce ne serait jamais tout le département, ce seraient des coupures localisées, qui n'interviendraient qu'en dernier ressort et sur une durée limitée, une durée moyenne indiquée de deux heures. Ces secteurs seraient déterminés par Enedis et RTE, et donc le travail qui a été mené par les services de l'État sous ma coordination a été de prévoir – et encore une fois, c'est parfois compliqué à expliquer, parce qu'on n'est pas dans une logique qui est celle que l'on a connue dans la gestion de la crise sanitaire d'utilisateurs prioritaires/non prioritaires, c'est beaucoup plus complexe que cela – les entités qui seraient non délestables pour des raisons de sécurité, et « non délestables » veut dire qu'elles n'ont pas la capacité d'avoir notamment un soutien électrique, des groupes électrogènes, sur des fonctions particulièrement vitales et essentielles, qui ne supporteraient pas non plus une coupure de courte durée, parce qu'elle ne serait pas de très longue durée ; c'est cela, l'exercice, donc il faut le ramener à sa juste proportion.

Ce travail a été mené au niveau départemental. Il concerne des sites importants pour la sécurité, les transports, la santé, dans certaines conditions l'accès à l'eau potable, mais cette liste est effectivement, vous l'avez indiqué, confidentielle et ne peut pas être diffusée et partagée, non pas parce que l'État manquerait de transparence, mais pour des raisons de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas en capacité de pouvoir partager cette liste, mais qui existe et qui a été bien stabilisée.

Sur le gaz, c'est un dispositif un peu différent qui est prévu au Code de l'énergie et qui est en cours d'élaboration. Il s'agit, en cas de besoin, d'imposer des baisses de consommation de gaz aux plus gros consommateurs ; c'est cela, le principe. Cela concerne les consommateurs de gaz de plus de trois cents kilowattheures par an, cela exclut les fournisseurs de chaleur pour les chauffages de logements – c'est un point important – et l'utilisation du gaz pour les missions d'intérêt général. Tout un travail

d'enquête est mené actuellement auprès des soixante-cinq consommateurs de plus de cinq gigawattheures dans le département des Hauts-de-Seine. Ce travail est en cours sur le gaz, avec un travail évidemment mené aussi au niveau national, parce que certains grands consommateurs sont gérés dans un cadre national.

Sur l'électricité, vous savez qu'il y a tout un dispositif, et j'ai mené notamment des réunions de préparation avec les Maires, des dispositifs d'information au niveau national avec EcoWatt, avec le principe, je l'ai indiqué, de coupure ciblée temporaire de deux heures annoncée la veille, en cas de surcharge du réseau d'alimentation électrique. Nous serions amenés, dans ce cas-là, à mettre en place des cellules de crise dans les communes concernées, et au niveau départemental, et à travailler finement ensemble sur l'impact, de manière à anticiper au maximum et à pouvoir gérer tout événement et tout incident en cas de problème. Mais il faut être raisonnable dans l'appréciation de ces coupures – je le redis –, ciblées, pas sur le département, d'une durée de deux heures ; ce sont des coupures qui seraient tournantes et je pense que c'est quelque chose que nous pourrions gérer, même si c'est, effectivement, quelque chose d'un peu nouveau, il n'y a pas de doute là-dessus. En tout cas, nous nous organisons, y compris, et c'est normal, c'est le rôle de l'État, pour n'exclure aucun scénario en cas de crise, et notamment dans la relation avec les Maires et l'implication des services de l'État.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, bonjour à vous.

À mon tour, je voudrais vous remercier pour votre présence aujourd'hui parmi nous, ainsi que l'ensemble de vos collaboratrices et collaborateurs qui vous accompagnent ; c'est toujours un plaisir d'avoir ce moment d'échange avec les services de l'État.

Monsieur le Préfet, je voudrais, pour ma part, vous parler des usagers et, plus précisément, je souhaiterais vous interroger sur la question de la dématérialisation des services publics, de celle de certaines procédures et de leurs effets sur l'accès aux droits de nos concitoyens.

Je relisais il y a peu de temps le rapport que le Défenseur des droits avait consacré à cette question et je reste marqué par ce chiffre impressionnant qui pointe que près de 80 % des réclamations adressées chaque année aux services du Défenseur des droits concernent des difficultés d'accès aux services publics.

Si des efforts ont été, par ailleurs, déployés en matière d'inclusion numérique par les pouvoirs publics, force est de constater que le nombre de personnes qui restent encore sur le bord du chemin est important, voire inchangé.

Le fait est que le maintien d'alternatives au tout dématérialisé reste souvent un impensé des pouvoirs publics.

Le fait est également que certaines populations sont structurellement pénalisées par la dématérialisation des services publics, dématérialisation qui s'est imposée et s'est même accélérée depuis la pandémie, des populations qui se voient privées de l'accès à leurs droits ; ce sont des seniors, ce sont des travailleurs étrangers, ce sont des personnes détenues ou encore des jeunes, bien plus en difficulté que la moyenne, d'ailleurs, pour accomplir leurs démarches en ligne qui sont concernés.

Sur ce sujet, les interpellations et les alertes des associations agissant dans notre département, dans le secteur notamment de la solidarité, sont nombreuses, pointant les conséquences désastreuses de cette évolution lorsque les demandes des bénéficiaires ne se font que par téléservice.

On pourrait citer les problèmes liés au dispositif de prise de rendez-vous en ligne mis en place, qui crée des différences de traitement entre les usagers qui y sont soumis, dans la mesure où leur chance d'obtenir un rendez-vous varie ou peut varier selon l'équipement informatique ou le type d'accès à internet dont ils disposent. On pourrait aussi citer les saturations des plannings de rendez-vous, notamment pour déposer une demande de titre de séjour. On pourrait citer de nombreux exemples en la matière, et je ne parle même pas des difficultés rencontrées au quotidien par tout un chacun pour renouveler une simple pièce d'identité, car là aussi, il y aurait à redire.

Or, comme d'ailleurs aime à le rappeler la Défenseure des droits, les usagers n'ont pas la liberté de recourir au service public, ils peuvent y être contraints, soit par des textes, soit parce que leurs ressources et leur équilibre de vie dépendent des prestations du service public ; ils n'ont donc pas d'alternative, sauf le renoncement et le non-recours.

Aussi, Monsieur le Préfet, dans ce contexte général que je viens de rappeler, où les principes du service public, égalité, continuité et adaptabilité, devraient plus que jamais s'imposer, pourriez-vous nous indiquer quelles dispositions ont été prises cette année, aussi bien en termes de guichets physiques que de plateformes dématérialisées, pour permettre un réel accès aux droits, en matière notamment de délivrance de titre de séjour ou de demande de droit d'asile ou encore de pièce d'identité, et quels sont aujourd'hui les délais moyens pour répondre aux demandes selon le type de ces demandes ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, le sujet que vous évoquez est un sujet important, qui est une véritable préoccupation, une priorité, sur laquelle on a énormément travaillé au niveau de la Préfecture et, s'agissant des titres – je pense à CNI, passeports et cartes d'identité – , avec les Maires depuis maintenant des mois.

D'abord, il ne faut pas oublier – c'est un mot que vous n'avez pas prononcé, qui est très important, Monsieur le Président – la crise sanitaire ; il faut partir de là. La crise sanitaire a eu un impact extrêmement fort, on l'oublie maintenant, mais s'agissant des étrangers, pour une raison très simple : tous les titres de séjour ont été renouvelés durant cette période par la loi, et donc, quand on est sorti de la crise sanitaire, nous avons dû faire face, les services de l'État, la Préfecture et les deux Sous-préfectures, à l'afflux de demandes massives sur un délai extrêmement court, et puis, évidemment, de personnes nouvelles qui déposaient de nouveaux dossiers, et donc, c'est cette conjugaison de la crise sanitaire et de certains aspects de la dématérialisation – je vais y revenir – qui a conduit à cette situation très compliquée à gérer, et nous y avons mis des moyens extrêmement importants ; je voudrais rendre hommage à l'action des agents de la Préfecture, des Sous-préfectures, on n'en parle jamais, on leur met une pression terrible, on explique en permanence que le service n'est pas bon, que les délais sont trop longs... Je peux vous dire, et nous avons renforcé de manière importante, Monsieur le Secrétaire général, les moyens, dans le contexte que vous connaissez en termes de recrutement ; il ne faut pas l'oublier, avec beaucoup d'agents temporaires, beaucoup de contractuels. Ils y

travaillent le soir, le week-end et beaucoup avaient renoncé à leurs congés, et nous sommes en train de revenir à une situation que je qualifierai de normale, mais il y a d'abord cette question de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a eu aussi un impact sur la question des titres (CNI, passeports), puisque, de la même manière, nos concitoyens ne voyageaient plus, ils ont souhaité – c'est bien normal en situation de crise sanitaire – de nouveau voyager et on a eu un afflux extrêmement important de demandes de passeports. Par ailleurs, il y a une nouvelle CNI, un nouveau format, qui est un format plus attractif aussi, donc cela a joué. Par ailleurs, on s'aperçoit aussi qu'elle est plus perdue, parce qu'elle est plus petite. Il y a évidemment tous ces éléments, qu'on a gérés de manière compliquée, sur les titres avec les Communes et sur les étrangers s'agissant de la Préfecture et des Sous-préfectures, et vous-mêmes, qui me relayez régulièrement des demandes, des interventions, que nous traitons toujours – en tout cas nous veillons à les traiter – avec la plus grande célérité.

La dématérialisation est un sujet un peu différent. Elle a été mise en place en 2020 par le déploiement de ce qu'on appelle l'ANEF, c'est-à-dire l'Administration numérique des étrangers en France. L'objectif de cette dématérialisation est de moderniser la relation à l'utilisateur et de lui permettre de déposer son dossier, ce qui n'est quand même pas inintéressant, sans prendre de rendez-vous en préfecture ou d'avoir une longue file d'attente, comme celle qu'on a pu connaître dans le Département il y a un petit peu de temps déjà de cela, mais qui avait fait la une de l'actualité dans les années 2017 ; je n'étais pas en fonction, mais j'en ai quelques souvenirs dans d'autres responsabilités. Il est vrai qu'en soi, la dématérialisation est un progrès, mais vous avez raison qu'elle doit être maîtrisée, pas de doute là-dessus, notamment parce qu'une partie de nos concitoyens, ou s'agissant des étrangers ou de ressortissants étrangers, sont effectivement en difficulté par rapport à ce type de procédure.

Cette dématérialisation est encore partielle, elle va s'achever cette année, donc en 2023.

Pour vous donner quelques chiffres, en 2022, trente-deux mille demandes dématérialisées ont été déposées sur l'ANEF ; 87 % de ces demandes – après, toute la difficulté est qu'il faut que les dossiers soient complets ; c'est parfois la difficulté – sont traitées dans un délai... le délai moyen de traitement des demandes sur l'ANEF est de cinquante-deux jours dans le département des Hauts-de-Seine.

Les équipes du Bureau du séjour à Nanterre ont réalisé un travail très important notamment de réduction des stocks liés à la crise sanitaire et pour maintenir évidemment les usagers dans leurs droits, c'est notre préoccupation première, qu'il n'y ait pas de rupture de droits.

Nous avons régulièrement des échanges, notamment avec les associations : des listes nous sont données régulièrement pour que nous puissions vérifier avec Madame la Préfète déléguée, avec Monsieur le Secrétaire général, rétablir des situations, y compris en intervenant – on l'a fait à de nombreuses reprises – auprès des organismes sociaux, parfois des employeurs eux-mêmes, dans cette phase qui est un peu hors normes, dont nous sommes en train de sortir, mais qui a été extrêmement difficile, comme vous l'avez mentionné.

Il est à noter aussi que les dépôts de demande de naturalisation par décret se font également par voie dématérialisée depuis le mois d'août 2021.

La demande d'asile, c'est un peu particulier, c'est différent, puisqu'elle nécessite un accueil physique au Guichet unique des demandeurs d'asile à la Préfecture à Nanterre. Le dépôt d'une demande d'asile est accompagné d'une prise d'empreintes, donc la dématérialisation n'est pas envisagée sur cette procédure. Le délai d'enregistrement d'une demande d'asile au GUDA (Guichet unique de la demande d'asile) est inférieur à deux jours dans les Hauts-de-Seine ; c'est un des taux les plus faibles au niveau national.

Sur la question de l'accès à ces procédures dématérialisées, d'abord, nous prenons en compte la décision du Conseil d'État du 3 juin 2022 sur le sujet pour permettre de proposer des solutions alternatives, et donc nous avons des points d'accès numérique ouverts à la Préfecture et dans les Sous-préfectures ; on souhaite renforcer ce dispositif pour qu'il puisse venir en soutien, parce que l'idée est que les personnes puissent faire leurs procédures, et être accompagnées par des agents de la Préfecture et des Sous-préfectures dans ces démarches, pour permettre l'accès de tous à ces procédures et pouvoir déposer ce dossier électronique.

Nous y impliquons aussi des agents du service civique, qui sont formés pour cela, à travers ces points d'accès numérique. Croyez bien que c'est une priorité pour moi, que je mesure bien les difficultés que vous indiquez, mais j'insiste sur le fait qu'il y a une partie de cette demande très forte qui était liée à la sortie de la crise sanitaire. Nous devons traiter cette question spécifique de l'accès aux procédures dématérialisées qui n'est pas possible pour toutes les personnes concernées.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

On termine avec Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, avant tout, je vais rassurer tout le monde, mes collègues, je vais être beaucoup plus synthétique et je vais me permettre quand même de rappeler un chiffre : 82 % des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie sont françaises, c'est l'INSEE qui nous le dit, et j'ai bien entendu ce que vous nous avez dit si une partie de l'immigration peut avoir un impact sur la délinquance...

M. le Préfet Hottiaux.- Pas une partie de l'immigration, je vous ai dit une partie de l'immigration irrégulière !

Mme Trichet-Allaire.- ... de l'immigration irrégulière peut avoir un impact...

M. le Préfet Hottiaux.- Je ne vous ai pas dit : « une partie de l'immigration », je suis très précis dans les termes, Madame la Conseillère départementale !

Mme Trichet-Allaire.- Tout à fait, j'ai bien entendu.

Cependant, on voit bien qu'avec ce chiffre de 82 %, la très grande majorité des actes de délinquance sont quand même le fait de Français.

Mais ma question ne porte pas sur les conditions de sécurité, mais sur nos politiques de solidarité envers les jeunes et sur les jeunes migrants isolés.

Plusieurs associations d'aide sociale se sont vivement inquiétées, dans une lettre adressée au Conseil départemental le 20 novembre dernier, de la situation de mineurs isolés, afin d'éviter qu'ils dorment dans les chambres d'hôtel, laissés à eux-mêmes, ou qu'ils retournent à la rue.

Nous vous avons déjà interpellé la dernière fois que nous nous étions vus dans cette enceinte, il y a un peu plus d'un an, sur la situation de dix-neuf migrants isolés, tout juste devenus majeurs. Certains avaient déposé un recours gracieux contre les OQTF qui avaient été prononcées contre eux, alors qu'ils avaient pu obtenir un contrat de travail,

donc on voit bien qu'ils s'intégraient complètement dans les règles de la République française. Force est de constater la récurrence de ce type de situation en 2022, avec notamment l'utilisation – pourtant critiquée par de nombreuses associations – de tests osseux supposément « scientifiques », pour déterminer l'âge de ces jeunes personnes.

Ma question, Monsieur le Préfet, est donc la suivante : que fait l'État pour les mineurs étrangers sur le territoire, qui survivent actuellement dans un « no man's land » juridique et social – et sous la menace d'OQTF dès qu'ils sont considérés comme « jeunes majeurs » –, alors même que leurs éléments d'état civil ne sont pas formellement établis ? Pouvez-vous notamment assurer que les jeunes concernés qui bénéficient d'une formation professionnelle ne seront pas ciblés par des OQTF ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère départementale, c'est un sujet complexe, parce qu'il y a de nombreuses dimensions :

- Il y a, évidemment, une dimension liée à la protection de l'enfance : on a des jeunes qui sont particulièrement en situation précaire, vulnérable, et que nous devons protéger.

- Il y a évidemment une dimension « ce qu'on fait », et j'y reviendrai dans quelques instants, notamment avec le travail avec le Conseil départemental dans le cadre de ses compétences relatives à l'ASE.

- Il y a une dimension aussi liée à la gestion et à la régulation des flux migratoires, car nous savons aussi qu'il y a un certain nombre de filières qui organisent l'arrivée de jeunes sur le territoire ; c'est aussi une question que nous devons prendre en compte, et donc des enjeux aussi d'ordre public.

S'agissant de la question que vous posez, d'abord, la Préfecture des Hauts-de-Seine a mis en place, depuis maintenant près de trois ans, une convention avec le Conseil départemental pour assurer effectivement la fluidité de gestion des jeunes majeurs non accompagnés qui sont pris en charge par l'ASE.

Cette convention prévoit un accueil spécifique de ces jeunes pour que leur situation administrative soit examinée avant leurs dix-huit ans, pour éviter effectivement toute rupture de droits ; c'est bien un dispositif sur lequel nous sommes engagés ensemble avec Monsieur le Président et qui fonctionne bien, sachant que nous avons des jeunes qui relèvent de ce qu'on appelle « la régularisation au titre de l'admission exceptionnelle au séjour », et donc qui ont été pris en charge par l'ASE entre seize ans et dix-huit ans, mais l'obtention d'un titre de séjour reste soumise à une appréciation au cas par cas, qui est liée à plusieurs critères :

- il y a effectivement, et vous avez tout à fait raison de le mentionner, la formation qualifiante, c'est un élément important, il faut que cette formation soit évidemment réelle et sérieuse, donc on doit s'en assurer ;
- qu'il n'y ait plus de lien avec la famille restée dans le pays d'origine ; c'est aussi un élément important ;
- enfin, qu'il n'y ait pas de trouble à l'ordre public, et donc que la personne ne soit pas impliquée dans des faits de délinquance.

C'est au regard de l'ensemble de ces critères que nous apprécions la situation. Vous voyez, il y a trois critères.

Nous y sommes d'autant plus vigilants que le département des Hauts-de-Seine a fait face à un afflux important de mineurs non accompagnés, et depuis la mise en œuvre de la convention, près de six cents jeunes, Monsieur le Secrétaire général, ont sollicité cet examen, ce qui est quand même assez important.

S'agissant des majeurs, la situation est assez simple : les majeurs sont en situation irrégulière ; si la personne est déclarée majeure sur le territoire, elle est considérée comme en situation irrégulière, et donc elle doit rejoindre son pays d'origine. Là-dessus, la question est très claire. Nous veillons d'ailleurs, avec le Conseil départemental, dans le cadre de ce qu'on appelle « l'AEM » (Appui à l'évaluation de majorité), – parce qu'un certain nombre de majeurs cherchent à se faire reconnaître effectivement comme mineurs –, à révéler la majorité chaque fois que nécessaire. Le Département des Hauts-de-Seine est le seul département aujourd'hui de la petite couronne à avoir mis en place l'AEM ; vous savez que maintenant, c'est une disposition législative qui a été votée, et donc tous les Départements vont devoir mettre en œuvre une disposition, qui est d'ailleurs mise en place, à ma connaissance, dans 85 % des Départements de France.

En tout cas, nous veillons, je peux vous l'assurer, vraiment de manière très précise, en relation avec le Conseil départemental au titre de ses compétences de l'Aide sociale à l'enfance conférées par les lois de décentralisation, à examiner les situations de manière très humaine, pas de manière administrative, au cas par cas.

J'indiquerai, par ailleurs, que toutes ces décisions peuvent faire l'objet de recours, notamment juridictionnels ; ce ne sont donc pas des décisions discrétionnaires qui ne seraient pas contrôlées, elles peuvent être contrôlées par les juridictions, par les juges, et, évidemment, nous en tirons à chaque fois toutes les conséquences.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

Nous sommes arrivés au terme des questions. Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour ces réponses que vous nous avez apportées, et on comprend bien que pour certaines, vous ne les aviez pas vraiment, mais nous verrons donc dans les semaines, voire les mois qui viendront, et par qui elles viendront. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Pour autant, je crois qu'il est largement temps que nous allions déjeuner. Je vous invite donc toutes et tous à rejoindre la partie restauration.

Merci beaucoup.

(La séance, suspendue à 14 heures 14, reprend à 15 heures 54.)

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance, si vous voulez bien prendre place.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 23.25 – Délégation de pouvoir au Président – Modification.

M. le Président.- Le rapport suivant est le 23.25 : délégation de pouvoir au Président ; il s'agit de modifications. Vous en avez eu connaissance. Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.26 – Compte-rendu sur les actions en justice – Novembre-décembre 2022.

M. le Président.- Rapport 23.26 : il s'agit du compte-rendu sur les actions en justice de novembre à décembre 2022.

Il s'agit d'un prend acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

C'est l'unanimité pour constater que nous avons pris acte.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 23.22 – Modification du règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

M. le Président.- Rapport 23.22 : il s'agit de la modification du règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, pour vous dire que nous sommes... *(Brouhaha sur les bancs de la Majorité départementale)*

M. le Président.- Mais là, vous retardez, mes chers collègues ! Monsieur Ouzoulis aurait déjà terminé ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Ouzoulis.- Je pense qu'il faut interdire le Lalande de Pomerol et repasser au Margnat Village ; ce sera beaucoup plus calme après. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Donc... nous sommes totalement satisfaits par votre modification du règlement intérieur et nous pensons qu'il est vraiment important et essentiel que chaque citoyen et

chaque citoyenne puisse avoir accès facilement, rapidement, au compte-rendu de notre séance ; cela fait partie aussi de la pédagogie que nous devons assurer pour notre démocratie.

Juste deux petites questions. Je pense que vous allez être obligé de gérer le passif, qui est relativement important, dans des délais à peu près acceptables. Pouvez-vous nous donner quelques indications sur cette gestion ?

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous avons eu un problème, effectivement, qui ne vous a pas échappé, de diffusion des comptes-rendus sur les précédentes séances, tout simplement parce que, malheureusement, la personne qui a en charge le sujet était souffrante, en congé maladie, donc on va rattraper le retard rapidement, mais maintenant, avec le règlement, il faudra, maladie ou pas, qu'on arrive à s'y tenir.

M. Ouzoulias.- Juste une petite demande de précision : est-ce que vous allez moduler la qualité du compte-rendu en fonction de la Séance plénière et des Commissions permanentes ?

M. le Président.- Sur la Séance plénière, il y a la totalité des propos tenus par les uns et les autres...

M. Ouzoulias.- Tout à fait.

M. le Président.- En Commission permanente, il n'y a pas de changement, la modification du règlement ne porte pas là-dessus...

M. Ouzoulias.- Très bien.

M. le Président.- ... ce sont simplement les dossiers avec les votes.

M. Ouzoulias.- C'est cela, un relevé de décisions ; cela nous va très bien.

M. le Président.- Je mets aux voix la modification du règlement intérieur.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 23.9 – Coopération internationale – Cambodge – Programme de développement agricole – 2023.

M. le Président.- Sur le rapport 23.9, concernant la coopération internationale et en particulier le programme de développement agricole au Cambodge, j'avais Madame Trichet-Allaire, mais qui est remplacée par Monsieur Adjroud.

M. Adjroud.- Exactement ! Madame Trichet-Allaire vous prie toutes et tous de l'excuser, elle a été empêchée pour des raisons professionnelles, et donc elle m'a demandé de rapporter, de faire son retour, sur ce déplacement.

En novembre dernier, Dominique Trichet-Allaire a eu la chance et l'occasion de participer à la délégation départementale pour aller voir sur place, au Cambodge, à Siem Reap, ce programme de développement agricole et social. Elle a pu nous faire un compte-rendu assez détaillé et intéressant de ce séjour.

Notre collègue nous a évoqué un très beau programme, très bien pensé, et notamment avec une touche écologique et sociale assez notable.

Un exemple sur lequel elle a particulièrement insisté : à Phnom Kulen, qui est un parc national classé patrimoine mondial de l'UNESCO, il y avait des cultures de noix de cajou ; la noix de cajou est une noix toxique, qui doit être traitée, elle a donc une empreinte carbone assez mauvaise et a besoin en plus de beaucoup d'eau. Face à l'impact écologique, elle nous a rapporté cette transformation de production vers du gingembre noir, qui a une plus grande plus-value, et elle nous a précisé que les agriculteurs et les agricultrices qu'elle avait pu rencontrer travaillaient donc à un aliment avec un impact écologique moins important, moins nocif, plus sain, qui leur permettait de mieux vivre. Elle a donc évoqué « une belle réussite de transition écologique », puisque

les populations les plus fragilisées sont accompagnées, afin de développer de façon autonome leur exploitation de façon globale, en passant par la formation entre pairs, jusqu'à mettre en place des coopératives avec des systèmes solidaires d'épargne et de prévoyance. On est donc dans ce qu'on appelle « l'économie sociale et solidaire ». Aujourd'hui, ce sont des milliers de foyers dont les revenus ont considérablement augmenté, ce qui leur permet de se nourrir correctement, d'avoir accès aux soins et d'envoyer leurs enfants à l'école.

C'est donc un déplacement qu'elle a qualifié de « réussite » et un projet exemplaire.

M. le Président.- Je n'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que, effectivement, on voit là aussi, l'apport que l'on peut avoir. Car quand vous parlez de la diversification que nous avons pu apporter, grâce aux ONG qui travaillent avec nous, cela renvoie à une évolution structurante qui permet de remplacer une production nocive pour l'environnement, mais que les habitants avaient pris l'habitude de cultiver, avec des dispositifs de formation pour qu'ils puissent s'adapter et reprendre à leur compte cette évolution. Et cela contribue à améliorer leurs conditions de vie, car c'est bien là l'objectif de ce programme. Cela démontre aussi toute l'utilité de notre coopération internationale, que ce soit au Cambodge comme dans les autres pays où nous le faisons.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.10 – Coopération internationale – Haïti – Programme de soutien à la filière cacao – 2023.

M. le Président.- il s'agit toujours de coopération internationale, et là, il s'agit d'Haïti. Je n'ai pas d'intervenant.

Même vote ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.16 – Coopération internationale – Tavouch – Programme de développement agropastoral – 2023.

M. le Président.- Rapport 23.16 : il s'agit là de la coopération internationale avec le Tavouch.

J'ai comme inscrite Madame Cillières, qui nous a également accompagnés, donc qui a pu également se rendre compte.

Mme Cillières.- Tout à fait. Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, justement, j'en profite pour dire quelques mots sur ma participation, et je vous en remercie à nouveau, à cette délégation départementale qui s'est rendue en Arménie en octobre dernier à vos côtés, Monsieur le Président.

Je veux témoigner aujourd'hui de la qualité du partenariat et des projets noués entre la région du Tavouch et notre Département, en lien aussi avec le Fonds arménien, avec qui nous avons eu l'occasion de discuter.

La ferme de Lussadzor est un vrai levier d'innovation et d'expérimentation, à la fois agricole, mais aussi d'élevage, au service des populations arméniennes. Cela le sera encore plus, je le pense, avec la formation de futurs agriculteurs et éleveurs au sein du lycée agricole d'Idjevan, le futur lycée agricole Patrick Devedjian, qui doit être inauguré bientôt, au printemps – je pense que vous l'avez dit, Monsieur le Président.

Cette coopération est particulièrement importante dans cette période trouble et pleine de dangers pour l'Arménie, et je vais me permettre de dire quelques mots sur la situation internationale, Monsieur le Président.

Notre solidarité doit rester pleine et entière avec le peuple arménien, menacé aujourd'hui par les velléités de l'Azerbaïdjan. La situation terrible que vit notamment le Haut-Karabakh est inacceptable. Depuis maintenant deux mois, le corridor de Latchine, la seule route qui relie l'Arménie au Haut-Karabakh, est fermé par l'Azerbaïdjan. Il y a, au Haut-Karabakh, cent vingt mille Arméniens qui sont victimes aujourd'hui de pénuries de nourriture, d'énergie, dans ce que certains qualifient de « prison à ciel ouvert ».

L'objectif de l'Azerbaïdjan, avec le soutien de la Turquie, est bien de supprimer l'Artsakh et d'en chasser les populations arméniennes. Cela se passe, je le pense, dans une ignorance internationale qui fait quand même froid dans le dos, au regard de l'histoire du peuple arménien et du génocide.

Je pense et je sais que nous serons unanimes dans cette Assemblée pour demander à la France et à toute la communauté internationale d'intervenir pour que cesse ce conflit et surtout pour venir en aide au peuple arménien.

Je vous remercie.

M. le Président.- Bien entendu, je ne peux que souscrire à ce que vous avez dit, et nous l'avons, plus d'une fois, démontré, mais je rajouterai juste un point, qui démontre bien la grandeur de ce peuple et de ce pays. Il me semble que l'Arménie a envoyé des équipes pour venir en aide aux populations turques après les événements tragiques qu'a vécus le peuple turc : quarante mille morts, et ce n'est pas terminé, malheureusement. Cela montre aussi la grandeur du peuple arménien, raison de plus pour qu'on continue à les soutenir et à faire en sorte qu'effectivement, leur territoire soit reconnu.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Rapport n° 23.27 – Plan d'action pluriannuel – Égalité Femmes-Hommes 2023-2025.

M. le Président.- Nous passons au rapport 23.27 : le plan d'action pluriannuel égalité femmes-hommes ou hommes-femmes pour 2023-2025... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

J'ai deux inscrites : Madame Genthon et Madame Trichet-Allaire.

Mme Genthon.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Je viens prendre la parole sur ce rapport plan égalité femmes-hommes.

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se félicite vraiment de voir le Département s'engager davantage en matière d'égalité femmes-hommes. Nous sommes heureuses et heureux de vous avoir convaincus dans ce domaine... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Nous espérons demain en faire autant dans le domaine des inégalités territoriales ou encore du développement des services publics.

En effet, comme vous le savez, nous nous tenons résolument du côté des luttes féministes, que nous portons depuis de nombreuses années au sein de cette Institution et en dehors, aux côtés des associations. La lutte pour les droits des femmes, que la journée du 8 mars permet de mettre en exergue, demande de la persévérance, de la méthode et de la résolution, d'autant plus que pendant trop longtemps, nos institutions, locales ou nationales, ont préféré regarder ailleurs.

En France, la politique en faveur de l'égalité femmes-hommes ne représente que 0,25 % du budget de l'État, notre pays n'est que vingt-sixième sur trente au classement des pays donateurs de l'aide vers le droit des femmes. Il faut rappeler qu'en moyenne tous les trois jours, une femme est tuée par son conjoint ou son ex-conjoint, que les violences sont de plus en plus dénoncées, y compris dans notre département ; on en parlait ce matin avec Monsieur le Préfet. Le Parquet de Nanterre, notamment, a constaté ces trois dernières années une augmentation de 80 % des procédures de violences intrafamiliales.

Il faut rappeler également que les inégalités économiques touchent davantage les femmes et plus durement et que ce phénomène s'est encore aggravé avec la crise sanitaire.

Enfin, il faut le rappeler, dans le travail, l'écart salarial entre hommes et femmes est de 25 % en moyenne et, malheureusement, la réforme des retraites engagée par le Gouvernement s'annonce comme un facteur d'inégalité supplémentaire en matière de carrière et d'accès aux droits.

Il faut donc un effort public plus important, plus déterminé, pour l'égalité et pour les droits des femmes, dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, la culture, l'exercice de la parentalité et les carrières professionnelles. Il faut lutter plus et

mieux contre les violences faites aux femmes en partageant une culture commune de la protection.

Nous voterons donc favorablement le plan d'action que vous nous proposez aujourd'hui et dont nous partageons les objectifs :

- encourager la réussite des femmes dans les domaines professionnels, dans les domaines culturels, sportifs ou encore dans la santé ;
- sensibiliser, accompagner les femmes en luttant contre les discriminations.

C'est en effet essentiel.

Nous sommes aussi particulièrement satisfaits de la concrétisation que nous attendions tant de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Ce n'est pas un mince sujet ; vous le savez, les élus de notre groupe portaient ici même cette proposition durant près de quinze ans. Nous sommes donc heureux/heureuses d'être enfin entendus et que les Hauts-de-Seine lancent aujourd'hui un tel dispositif initié il y a vingt ans par la Seine-Saint-Denis. Il s'agit bien là, dans la lutte contre les violences faites aux femmes, de mettre un outil public absolument indispensable, qui répond à de réels besoins et qui permettra, j'en suis sûre, de sauver des vies.

Nous prendrons toute notre part pour mettre en œuvre les actions annoncées dans ce rapport. Vous pouvez compter sur nous pour nous opposer à votre politique lorsqu'elle est injuste, mais ici, vous prenez le parti de celles et ceux qui souffrent et vous méritez notre appui.

Nous espérons que vous y associerez évidemment les acteurs et actrices associatifs.

Nous espérons aussi, bien sûr, que les moyens financiers engagés par le Département seront à la hauteur des missions et des objectifs fixés, y compris dans le soutien aux associations.

Au-delà, de nouvelles mesures seront sans doute à prévoir, pour étendre l'action départementale en faveur des droits des femmes, en soutenant, par exemple, la généralisation dans les villes des Hauts-de-Seine du Contrat local sur les violences sexistes et sexuelles ou des projets innovants inspirés de la Maison des femmes de Nanterre, par exemple, ou encore en œuvrant avec les services de l'État, les bailleurs sociaux, comme Hauts-de-Seine Habitat, afin d'améliorer l'offre d'hébergement d'urgence et le logement des femmes victimes de violences dans chaque ville du département.

Nous serons là pour y travailler, Monsieur le Président, et, en effet, toute grande révolution doit faire l'objet de mille réformes pour rentrer dans les mœurs, c'est toujours ainsi que les peuples s'habituent à leurs propres conquêtes, à l'égalité et à la liberté qu'ils ont tant revendiquées. C'est ainsi que les responsables politiques méritent la confiance qui leur est accordée.

La grande révolution dont nous parlons ici est celle qui est née de la libération de la parole des femmes, de #MeToo ou encore de Balance Ton Porc.

Bien sûr, tout reste à faire pour en réaliser pleinement les promesses, mais demain, quand chaque femme et chaque fille se sera débarrassée des liens de servitude qui l'empêchent de vivre librement, les mesures que nous prenons aujourd'hui apparaîtront pour ce qu'elles sont : des décisions importantes qui en appellent d'autres.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Adjroud, à la place de Madame Trichet-Allaire ?

M. Adjroud.- En remplaçant.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la dernière fois que nous nous sommes réunis, le 16 décembre dernier, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur les politiques que mène le Département via le rapport égalité femmes-hommes et les réponses notamment apportées par Madame Bedin aux propos de ma collègue Dominique Trichet-Allaire.

Je ne reviendrai donc pas en détail sur l'intervention qu'avait faite ma collègue, notamment sur l'intérêt qu'aurait le Département à adhérer à l'AFCCRE, une charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Je ne m'étalerai pas non plus, mais tout de même, sur l'impérieuse nécessité de lutter contre le projet de réforme des retraites du Gouvernement, qui pénalise particulièrement les femmes. La retraite n'est pas une compétence du Département, certes...

M. le Président.- Pas encore.

M. Adjroud.- ... mais ayons à l'esprit que nous en subirons rapidement les conséquences, notamment via nos politiques de solidarité, dans la mesure où cette réforme va injustement augmenter la précarité des femmes.

Enfin, je soulignerai la pertinence du partenariat qui a été choisi par le Département avec le centre Hubertine Auclert pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Le centre Hubertine Auclert est largement reconnu pour son professionnalisme et son dynamisme.

Ainsi, nous voterons évidemment pour ce rapport.

M. le Président.- Écoutez, après tous ces remerciements, que voulez-vous que je vous dise, à part rougir de tant d'éloges.

M. Baguet (hors micro).- On lève la séance ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Vous avez souligné qu'on faisait beaucoup plus que l'État ne fait lui-même, finalement.

M. Adjroud (hors micro).- On part de loin !

M. le Président.- Oui, mais cela fait un an – un peu plus maintenant – que nous avons été élus et que nous avons créé cette délégation qui n'existait pas. Juste un mot sur la question de l'hébergement, avant de donner la parole à Mme Bedin, en charge de cette délégation. Je suis plutôt partisan de l'hébergement dans des logements, et pas plus tard qu'hier, j'ai encore signé une attribution de logement avec une association pour que ce logement serve à une femme qui avait été obligée de quitter en urgence son appartement pour des violences conjugales. Je crois plus au diffus, parce qu'on sait – et on le voit bien, d'ailleurs – que peu de femmes vont au commissariat déposer plainte, parce que, déjà, elles sont victimes, elles ont la peur encore plus de représailles et le conjoint sait où elles sont ; à partir du moment où c'est en diffus, il ne sait plus forcément où est la personne, alors que dans la structure, il peut la retrouver.

Je ne dis pas qu'il ne faut plus de structures, il faut les deux. Il faut des structures pour celles qui ont besoin d'accompagnement et de l'aide sociale mise en place dans ces structures et, pour celles qui n'ont pas besoin d'aide sociale, qui travaillent et sont autonomes, je pense qu'il faut plutôt aller vers du logement diffus.

Madame Bedin ?

Mme Bedin.- Merci, Monsieur le Président.

Une seconde pour dire que, d'abord, il existait beaucoup de choses. Effectivement, il y a une délégation et une nouvelle politique engagée, mais cela ne vient qu'appuyer une action qui existait déjà dans les services ; je pense aussi à l'Institut des Hauts-de-Seine, et pour avoir encore vu récemment l'opération « Toutes Culottées », il y a un certain nombre d'actions très concrètes, extrêmement efficaces, qui sont faites par le Département.

Maintenant, oui, deux sujets.

Le programme « Femmes des Hauts-de-Seine », et vous êtes évidemment tous invités le 6 mars – j'espère que vous serez là – au lancement, est un bel outil de déploiement de cette politique-là.

Je voudrais appuyer sur la nécessité de l'Observatoire et revenir sur ce que disait la Préfète déléguée pendant l'heure du déjeuner, au nom de l'État, appuyant totalement l'initiative, la création de cet Observatoire, et donnant, au nom de l'État, son soutien total.

Maintenant, une fois qu'on a dit cela et qu'on a voté ce rapport, ce n'est évidemment que le début d'un travail d'état des lieux très important à établir, état des lieux exhaustif de la situation sur le territoire, et, ensuite, d'engager des nouvelles politiques publiques tous ensemble, mais je suis très optimiste. L'Observatoire se réunit pour la première fois le 7 mars, donc une belle semaine des droits de femme qui va avoir lieu, et qui n'est que le début, et j'espère vous revoir dans un an avec des premières actions importantes.

Je vous remercie tous et je voudrais juste remercier les services, parce que beaucoup de monde a travaillé – le cabinet et les services – sur ce sujet et ce n'est que le début d'un gros travail que nous allons faire ensemble. Merci de nous laisser faire cela et de nous donner tous les moyens de remplir cette mission.

M. le Président.- Nous avons plusieurs délibérations.

La première, il s'agit d'approuver le plan d'action pluriannuel.

Si j'ai bien compris, elle est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération, il s'agit d'adhérer au centre Hubertine Auclert.

Là aussi, je pense que c'est l'unanimité.

Enfin, il s'agit d'avoir un représentant pour siéger au sein du centre Hubertine Auclert ; je vous propose qu'on n'ait pas recours, sauf si quelqu'un le demande, au scrutin secret et que nous désignons Madame Bedin, dont c'est la délégation.

La délibération est adoptée à l'unanimité aussi.

Je vous en remercie.

CULTURE

Rapport n° 23.19 – Subventions culturelles – Équipements structurants d'intérêt départemental.

M. le Président.- On passe au 23.19 : les subventions culturelles.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.20 – La Seine Musicale – Subventions – ERDA pour Insula Orchestra – Académie musicale Philippe Jaroussky.

M. le Président.- Sur le rapport 23.20, concernant la Seine Musicale et les subventions à ERDA pour Insula Orchestra et à l'Académie musicale Philippe Jaroussky, je n'ai pas d'inscrit...

(Monsieur Ouzoulias demande la parole)

Je ne vous avais pas en inscrit.

M. Ouzoulias.- Je peux intervenir sur les deux en même temps pour gagner du temps, si vous me l'autorisez, Monsieur le Président, sur les rapports 23.20 et 23.21.

M. le Président.- Vous vouliez vous exprimer sur le rapport suivant : le 23.21...

M. Ouzoulias.- Oui...

M. le Président.- ... mais allez-y.

M. Ouzoulias.- ... parce que sur le 23.20, j'aimerais vous exprimer vraiment le vif intérêt que nous avons dans ce qui se réalise dans La Seine Musicale. En très peu de temps, c'est une scène qui a conquis un respect à Paris, ce qui n'est quand même pas évident, et qui a une programmation musicale qui est aujourd'hui d'envergure nationale, de très grande qualité, et je crois qu'il faut le mettre au crédit à la fois de Madame Equilbey et de Monsieur Jaroussky, je pense que cela porte très fort la politique culturelle du Département.

On a toujours dit dans cette assemblée que la culture était un continuum qui partait de la petite association locale, mais qui allait y compris dans des structures d'importance nationale.

Je tenais à vous le dire, et ce qu'on a vu, certains d'entre nous, hier soir m'amène à être encore plus enthousiaste sur la qualité du travail qui est fait, qui est très avant-gardiste, extrêmement courageux, dans la perception des choses.

Je crois qu'il est important que, de temps en temps, on souligne l'apport du Département à la vie culturelle, qui n'est pas uniquement parisienne, et cela fait extrêmement plaisir.

Si vous me permettez d'enchaîner sur le 23.21...

M. le Président.- Oui, mais peut-être mettre aux voix.

M. Ouzoulis.- Bien sûr, allez-y !

M. le Président.- Il y a deux délibérations.

D'abord, la subvention pour ERDA.

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération pour l'académie musicale Philippe Jaroussky.

Elle est également adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 23.21 – Contrat de partenariat – La Seine Musicale – Rapport annuel du partenaire 2021.

M. le Président.- Je vous redonne la parole pour le 23.21 ; il s'agit là du contrat de partenariat.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Là, c'est notre marronnier, vous le savez : le PPP, on a toujours eu quelques difficultés à l'accepter et je perpétue l'opposition de Monsieur Dupuy... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... qui avait exprimé ici avec beaucoup de courage, parce qu'il était seul, combien c'était un dispositif qui pouvait être pernicieux.

J'ai lu dans le rapport, page 36, que vous aviez quelques difficultés avec l'exploitant, notamment sur la rétrocession des recettes des activités sous-concédées, sur laquelle vous avez un différend avec l'exploitant. Sachez que nous serons à vos côtés, Monsieur le Président, pour exiger de l'exploitant qu'il satisfasse la totalité des engagements pris dans le PPP.

Le problème du PPP, c'est toujours cette dérive : on signe, tout va bien ; c'est livré, et après, on sait qu'il faut, malheureusement, mettre beaucoup de pression à l'exploitant pour obtenir le respect des engagements.

C'est un « prendre acte », donc on ne peut pas voter contre, mais je vous redis les difficultés que nous avons eues avec ce montage.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Vous vous êtes félicité sur le rapport précédent de l'apport culturel, non seulement de notre département, mais également, de La Seine Musicale.

Si je ne m'abuse, je n'ai pas pour habitude de faire parler ceux qui ne sont plus là, mais je crois que si mon prédécesseur, Patrick Devedjian, avait souhaité un PPP, ce n'était pas parce que le Département n'avait pas les moyens de porter l'investissement – nous les avons – mais c'était justement pour avoir aussi un partenariat pour faire fonctionner cet équipement – parce qu'un PPP, ce n'est pas simplement l'investissement, c'est aussi le fonctionnement –, c'était pour avoir des professionnels qui ont l'habitude de gérer et faire rayonner ce type d'équipements, parce que nous aurions été incapables, malgré la qualité de nos services, de faire cela tout seuls.

Pour autant, vous avez raison, on a un petit différend, qui ne prête pas à conséquence, puisqu'il s'agit des recettes additionnelles. Or, les dernières années, avec le Covid, comme il n'y avait pas de spectacle, la question des recettes additionnelles, ne se posait pas, et c'est même nous qui avons diminué leur participation, puisque c'était fermé et nous n'avons pas réclamé la totalité des sommes.

Pour autant, vous voyez, nous sommes vigilants, nous leur demandons quand même les documents, et cela nous a permis, même si nous savions qu'il n'y avait pas de recette additionnelle, de nous roder et de faire en sorte qu'aujourd'hui, effectivement, les choses soient claires. Vous l'avez dit, les spectacles reprennent, ils sont de qualité, et j'espère que pour l'année 2023, il pourra y avoir éventuellement des recettes additionnelles, et comme nous avons mis les choses au point, il ne devrait plus y avoir, de problème.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité du rapport.

Rapport n° 23.4 – Musée Départemental Albert-Kahn – Concessions de droits d'auteur – Exposition « Rio – Buenos Aires 1909, modernités sud-américaines »

M. le Président.- Le rapport suivant concerne le Musée départemental Albert-Kahn pour des concessions de droits d'auteur pour l'exposition « *Rio – Buenos Aires 1909* ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.18 – Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Centre Bophana du Cambodge.

M. le Président.- Rapport 23.18, toujours pour Albert-Kahn, il s'agit là de remise de fichiers numériques au centre Bophana du Cambodge.

Nous l'avons évoqué lors de notre séjour là-bas.

Je suppose que c'est également l'unanimité.

Rapport n° 23.17 – Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Prêts d'œuvres et concessions de droits d'auteur – Exposition « 1923, Le Domaine de Sceaux, Histoire d'une renaissance ».

M. le Président.- Sur le rapport 23.17, le Musée du Domaine départemental de Sceaux, des prêts d'œuvres et concessions de droits d'auteur, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.5 – Conservation des antiquités et objets d'art – Subvention d'investissement – Meudon

M. le Président.- Sur le 23.5, la conservation des antiquités et objets d'art, une subvention d'investissement à la Commune de Meudon, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.3 – Culture – Compte-rendu des tarifs et autres droits – 2022.

M. le Président.- Sur le rapport 23.3, le compte-rendu des tarifs et autres droits pour l'année 2022, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 23.6 – Compte-rendu des marchés et avenants – Juin-octobre 2022 – Compléments de janvier-mai 2022.

M. le Président.- Sur le rapport 23.6, le compte-rendu des marchés et avenants de juin à octobre 2022 avec un complément de janvier à mai 2022, je n'ai pas d'inscrit.

C'est un « prendre acte ».

Nous avons donc pris acte.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Rapport n° 23.15 – SPLA CITALLIA – Nouveaux actionnaires.

M. le Président.- Sur le rapport 23.15, la SPLA Citallia, pour de nouveaux actionnaires, j'avais une inscrite, Madame Barthélémy-Ruiz, mais qui nous fait savoir qu'elle n'interviendra pas.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

TOURISME

Rapport n° 23.12 – Pass Malin – Hauts-de-Seine/Yvelines – Avenants

M. le Président.- Sur le rapport 23.12, le Pass Malin Hauts-de-Seine/Yvelines, il s'agit d'avenants, je n'ai pas d'inscrit.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 23.1 – Collèges publics en cité scolaire – Aide sociale à la demi-pension – Subventions initiales – Année scolaire 2022-2023.

M. le Président.- Sur le rapport 23.1, les collèges publics en cité scolaire pour l'aide sociale à la demi-pension, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport n° 23.2 – Stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance – Ville de Rueil-Malmaison – 2022-2024.

M. le Président.- Sur le rapport 23.2, la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance concernant la Ville de Rueil-Malmaison pour les années 2022 à 2024, le CLSPD, je n'ai pas d'inscrit.

Je suppose qu'il est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.11 – Désignation – Conseil départemental d'accès au droit.

M. le Président.- Rapport 22.11 : il s'agit de désigner au Conseil départemental d'accès au droit un fonctionnaire en remplacement de Madame Annie Orsini, qui a quitté son poste. Il vous est proposé de désigner Monsieur Laurent Chardon, qui est déjà en charge.

Tout le monde est d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 23.7 – Cession de parcelle – Avenue Victor Hugo – Clamart.

M. le Président.- Sur le 23.7, il s'agit d'une cession de parcelle avenue Victor Hugo à Clamart, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 23.8 – Insertion – Coopération avec Pôle Emploi – Convention échanges de données concernant l'insertion.

M. le Président.- Sur le rapport 23.8, la coopération avec Pôle Emploi pour une convention d'échanges de données concernant l'insertion, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 23.13 – Commune de Suresnes – Contrat de développement Département-Ville 2023-2025.

M. le Président.- Sur le rapport 23.13, le Contrat de développement Département-Ville pour les années 2023 à 2025 avec la Commune de Suresnes, l'Opposition ne prend pas part au vote.

Le rapport est donc adopté à l'unanimité des votants.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 23.14 – Aide à la création de logements locatifs sociaux Boulogne-Billancourt – Fontenay-aux-Roses – Issy-les-Moulineaux – Chaville – Sceaux.

M. le Président.- Sur le rapport 23.14, l'aide à la création de logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Chaville et Sceaux, j'ai une inscrite : Madame Brobecker... Non ? Il n'y en a plus ?

Pourquoi vous me dites « non » ?

J'avais Madame Brobecker et c'est Madame Cillières qui dit « non » pour Madame Brobecker ! Quand même ! Voyez comment ils sont !

Mme Brobecker.- Oui...

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, il est important de permettre à chacun et à chacune de disposer d'un logement décent (isolation, accessibilité...) pour un loyer raisonnable à proximité de son travail et d'éviter l'éloignement forcé de nos villes des « premiers de corvée », ceux et celles qu'on a applaudis durant la crise sanitaire.

Lors de son intervention de ce jour, Monsieur le Préfet a d'ailleurs bien indiqué que les besoins en logements sociaux sont importants.

L'offre de logements sociaux est extrêmement disparate et inégale selon les villes.

Nous saluons la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'avenir » visant à favoriser le renouvellement urbain et la requalification de certains quartiers.

Nous saluons aussi la prise en compte des enjeux climatiques en intégrant les exigences relatives aux performances environnementales, en rappelant aussi de privilégier les rénovations du bâti existant afin d'améliorer l'emprunte carbone.

En revanche, sur le financement des logements sociaux, nous regrettons que le Département finance plus les opérations de construction de logements sociaux dans les villes en dessous du taux SRU, donc un accompagnement financier des villes carencées,

mais aussi un manque pour celles qui ont toujours joué le jeu ; c'est le cas de plusieurs villes, et notamment Fontenay-aux-Roses, dans cette délibération.

Nous voterons évidemment pour cette délibération, en déplorant néanmoins ce point.

M. le Président.- Alors, Madame Brobecker, nous sommes pour la mixité sociale, et la mixité sociale, ce n'est pas que du privé mais ce n'est pas non plus que du social, et quand vous dites que dans les villes qui ne sont pas carencées, on n'aide pas à la création de logements sociaux, c'est faux.

Un élu (hors micro).- Ce n'est pas ce qu'elle a dit ; elle a dit : « moins ».

M. le Président.- Monsieur Jarry est parti, mais il disait la dernière fois : « pas du tout » ; maintenant, c'est moins, donc cela s'améliore... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... c'est que vous avez dû relire entre-temps la délibération, parce qu'il me semble que nous finançons, dans les villes qui ont plus de 35 % de logements sociaux, du PLS, et que le PLS, pour moi, c'est aussi du logement social. Le logement social, ce n'est pas que le PLAI ; le PLAI, c'est du très social ; le PLS, c'est du social. Dans des villes dont je ne citerai pas le nom, il n'y a quasiment que du PLAI ; faites un peu de PLS et on subventionnera.

Le parcours résidentiel, c'est cela aussi, ce n'est pas d'avoir que du PLAI.

Monsieur le Préfet, vous l'avez souligné, disait ce matin de rééquilibrer par rapport à du logement social, mais je vais plus loin : si on est pour un vrai parcours résidentiel, il s'agit aussi d'avoir du logement intermédiaire, parce que vous avez le social, mais quand vous dépassez les seuils d'admission pour le social, il est parfois difficile de pouvoir louer dans un logement privé, au vu du montant des loyers, et il manque au milieu de l'intermédiaire.

Déjà, que des communes fassent du PLS, cela ne s'apparente pas tout à fait à de l'intermédiaire, mais c'est déjà mieux que du PLAI et on subventionne.

L'intermédiaire – et on est là pour se dire les vérités, en tout cas, moi je les dis –, pourquoi beaucoup de Maires n'en font pas ? Parce qu'ils ont zéro attribution dans l'intermédiaire, c'est le 1 % patronal et le Préfet qui attribuent tout.

Or, justement, nous avons doté notre Office départemental par des participations à hauteur de 70 M€ pour faire aussi de l'intermédiaire, parce que je veux un parcours résidentiel. Nous n'aurons donc pas recours au 1 % patronal et nous verrons avec les Maires pour que soient logés des habitants de leur commune qui n'ont plus droit au logement social mais qui ne peuvent pas encore aller vers le logement privé.
(*Applaudissement sur les bancs de la Majorité départementale*)

Là aussi, je vous invite à faire de l'intermédiaire dans vos villes.

Madame Cillières, vous ne vouliez pas intervenir.

Mme Cillières.- Vous me tendez la perche, Monsieur le Président !

Je voulais vous rassurer : dans ma ville, qui est au-dessus de 35 %, on fait à la fois du PLS et aussi du PLAI, donc je pense qu'on est mûr collectivement pour que le Département puisse subventionner tous les types de logements sociaux dans toutes les villes du département, mais je pourrai vous fournir des éléments si vous le souhaitez, Monsieur le Président, avec plaisir !

M. le Président.- Oui, mais vous pourriez le faire avec nous, ce serait encore mieux, à moins que vous ne préfériez accueillir dans vos villes des gens qui viennent d'autres départements !

Mme Cillières (hors micro).- Non, non...

M. le Président.- Parce que le PLAI, le peu que vous faites, je ne pense pas que votre Maire ait un regard sur...

Mme Cillières (hors micro).- On discute.

M. le Président.- Vous discutez... Eh bien vous avez beaucoup de chance si vous arrivez à discuter avec le 1 %. Moi, j'ai essayé de discuter, on m'a toujours promis qu'il n'y avait pas de problème ! Et à chaque fois que j'envoyais un dossier, on m'expliquait qu'il ne correspondait pas à leurs critères !

Je préfère tenir que courir !

On vous fait une proposition, vous la prenez ou vous ne la prenez pas, mais ils ont 70 M€ ; à vous de choisir !

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Nous n'avons plus de rapport. Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et un bon week-end.

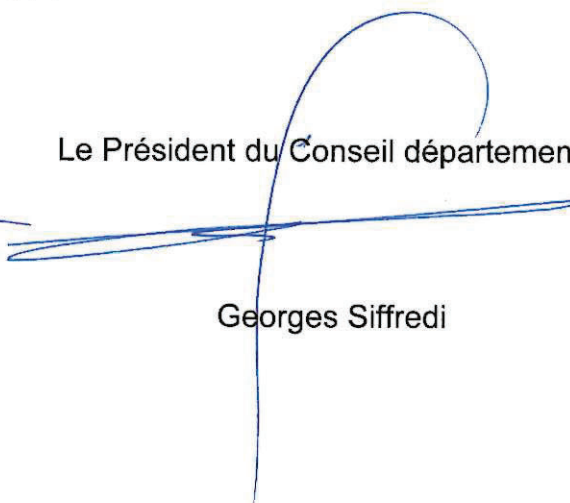
(la séance est levée à 16 heures 32)

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Xabi Elizagoyen, featuring a large, stylized 'X' and 'E'.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature of Georges Siffredi, featuring a large, stylized 'G' and 'S'.

Georges Siffredi